



unesco

Cartographie des politiques culturelles dans les **P**etits **É**tats **I**nsulaires en **D**éveloppement

*Faire émerger la voix des PEID dans le dialogue
politique mondial sur la culture et le
développement durable*



2024

Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2025

ISBN : 978-92-3-200331-7

<https://www.doi.org/10.58337/LADH6550>



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/deed.fr>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : *Mapping cultural policies in Small Island Developing States: amplifying SIDS voices in the global policy dialogue on culture and sustainable development.*

Publié en 2024 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Couverture et conception graphique : UNESCO

Traduction : ACOLAD Luxembourg S.A.

Mise en page : UNESCO

Politiques culturelles et Développement,
Secteur de la culture, UNESCO

Résumé

Cartographie des politiques culturelles dans les Petits États insulaires en développement

Répartis dans trois sous-régions - l'Atlantique, l'océan Indien et la mer de Chine méridionale (AIS), les Caraïbes et le Pacifique - les petits États insulaires en développement (PEID) représentent 39 États membres de et 9 membres associés de l'UNESCO. Les pays et les organisations régionales ont progressivement démontré leur engagement dans un paysage politique et des écosystèmes culturels en évolution rapide, englobant les différentes dimensions de la culture, à travers sa diversité et son large éventail de parties prenantes. Aujourd'hui, une vision du développement spécifique aux PEID et axée sur la culture est en plein essor.

La culture a un impact multiforme sur les voies du développement durable des PEID - qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, de la protection de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la diversification économique, de l'inclusion sociale, de l'égalité entre les genres ou de la durabilité urbaine. Leurs voix et leurs aspirations doivent être entendues dans le dialogue politique mondial, en reconnaissance de leurs priorités, de leurs opportunités et de leurs idées innovantes. Les efforts de coopération internationale portés par l'UNESCO et d'autres organisations sont également essentiels pour identifier les domaines d'investissement et d'adaptation des politiques futures aux niveaux national et régional.

Dans la continuité de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022, les PEID œuvrent en faveur de la culture pour le développement durable en vue de l'adoption d'un nouveau programme d'action, l'Agenda d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID 2024-2034.

Plus du
2/3 des PEID
ont adopté une
politique publique
nationale ou une
stratégie en faveur de
la culture



unesco

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des femmes et des hommes, c'est dans l'esprit des femmes et des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »



unesco

Cartographie des politiques culturelles dans les Petits États Insulaires en Développement

*Faire émerger la voix des PEID dans le dialogue
politique mondial sur la culture et le
développement durable*



PRÉFACE

par Ernesto Ottone R.

Sous-directeur général pour la Culture de l'UNESCO

Dans la vaste étendue de nos océans et de nos mers se trouvent les petits États insulaires en développement (PEID), foyers d'une riche diversité de cultures, de langues et de biodiversité. Ces îles de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la mer de Chine méridionale, des Caraïbes et du Pacifique possèdent des voies uniques de développement, notamment façonnées par les migrations et les efforts de gestion responsable des diverses communautés autochtones.

Outre leurs atouts naturels, les PEID sont confrontés à des défis particuliers en raison de leur éloignement géographique et de leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, en particulier aux effets du changement climatique. L'élévation du niveau des mers et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes menacent ces nations insulaires, d'où l'urgence d'agir.

Face à ces défis, la culture est un exemple de résilience et d'adaptation pour les petits États insulaires en développement. Conscients de leur rôle central, les PEID accélèrent l'intégration de la culture dans leurs programmes politiques aux niveaux sous-régional et régional afin de renforcer l'appropriation des voies du développement durable, tout en aspirant à éclairer de manière significative le dialogue politique mondial sur la culture et le développement durable, en apportant leur expertise et leur vision uniques.

Au fil des ans, les PEID ont exploité les conventions culturelles de l'UNESCO en tant qu'instruments de préservation et de promotion de la culture dans toutes ses dimensions et ont progressivement renforcé leurs cadres politiques culturels, tout en intégrant la culture dans des cadres politiques plus larges. Ces efforts ont ouvert la voie à une coopération internationale fondée sur la culture et à un multilatéralisme efficace, essentiels pour faire progresser l'appropriation du développement durable dans les PEID.

Des problèmes systémiques demeurent malgré ces avancées prometteuses. Les PEID doivent faire face à certains problèmes tels que les inégalités persistantes qui touchent particulièrement les jeunes et les femmes, la fracture numérique ainsi que les modèles économiques exogènes et non durables. Pour relever ces défis, une compréhension nuancée des politiques culturelles et des priorités stratégiques de développement durable des PEID est nécessaire.

Alors que nous nous dirigeons vers l'adoption prochaine du nouveau programme d'action 2024-2034 pour les PEID, en mai 2024, à Antigua-et-Barbuda, des approches novatrices sont nécessaires pour favoriser leur développement en plaçant la culture au premier plan, notamment en investissant dans le capital humain et en soutenant la diversification économique.

L'UNESCO reste déterminée à soutenir les PEID dans leurs efforts de développement et d'adaptation de leur politique culturelle. Nous nous efforçons de façonner un secteur culturel résilient, à même de répondre à leurs priorités et de faire entendre leur voix dans le cadre des perspectives de développement durable.

Cette cartographie des politiques culturelles dans les PEID vise à mettre en lumière les points d'intersection de la culture et du développement durable. En amplifiant les voix et les perspectives des PEID, nous pourrions construire un dialogue politique mondial plus inclusif et plus efficace sur la culture pour le développement durable afin d'ancrer la culture dans le Pacte pour l'avenir et l'agenda post-2030, en écho à l'engagement pris lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable - MONDIACULT 2022.

Ensemble, avec les PEID, nous pouvons nous appuyer sur le pouvoir de la culture pour assurer un avenir meilleur à tous.

REMERCIEMENTS

Cette publication n'aurait pas été possible sans la contribution et le soutien de plusieurs experts, y compris des institutions et des professionnels de l'UNESCO, qui ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation des fonds et des contributions au niveau sous-régional. Sous la direction d'Ernesto Ottone R., sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture, l'équipe éditoriale était composée de Paola Leoncini Bartoli, Emmanuelle Robert, Rita Mae Louise Hyde-Talla, Yiline Zhao, Manzama Marek Abi et Clare Sharkey.

Certains membres du personnel de l'UNESCO ont mis à disposition leur temps, leurs connaissances et leur soutien, notamment dans le cadre de l'évaluation par les pairs. Nous tenons à remercier, par ordre alphabétique, Raquel Avila Dosal, Anne Besançon, Alessandra Borchì, Juanita Casas Castrillon, Nigel Thomas Crawhall, Johanna Devine, Hubert Gijzen, Ulrike Guerin, Sachiko Haraguchi, Dodé Houehounha, George Joseph, Ellen Lekka, Anne Lemaistre, Alexis Mocio-Mathieu, Tania Morales, Muhammad Muhammad Juma, Shamila Nair- Bedouelle, Nisha, Laura Nonn, Judith Ogana, Jean-Roland Onana Nkoa, Anna Paolini, Leandro Peredo, Yuri Peshkov, Marissa Potasiak, Santiago Ripoll, Zulmira Rodrigues, et Yan Zichao.

Cette publication est le résultat d'un effort commun et d'une mise en commun des ressources par le siège de l'UNESCO et les bureaux hors siège couvrant les PEID, y compris les bureaux de l'UNESCO à Apia, Dakar, Kingston, La Havane, Nairobi et Yaoundé.

Les études sous-régionales ont été menées avec l'appui scientifique de professionnels et d'experts de différentes régions du monde. Nous tenons à remercier tout particulièrement Sydney Bartley, Letila Mitchell et Pierre Wenzel. Il convient également de souligner que cette publication sur les priorités et les tendances en matière de politiques culturelles dans les différentes sous-régions des PEID a été élaborée avec le soutien d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales, que nous remercions vivement. Nous tenons à remercier tout particulièrement la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union européenne (UE) et la Communauté du Pacifique (CPS).

Enfin, nous souhaitons remercier tout particulièrement les collègues et collaborateurs qui ont assuré la révision et la relecture des textes de la présente publication. De nombreux collaborateurs, au sein et en dehors de l'UNESCO, ont participé à la traduction et à la production de cette publication, et nous tenons à tous les remercier.



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

avec le généreux soutien de



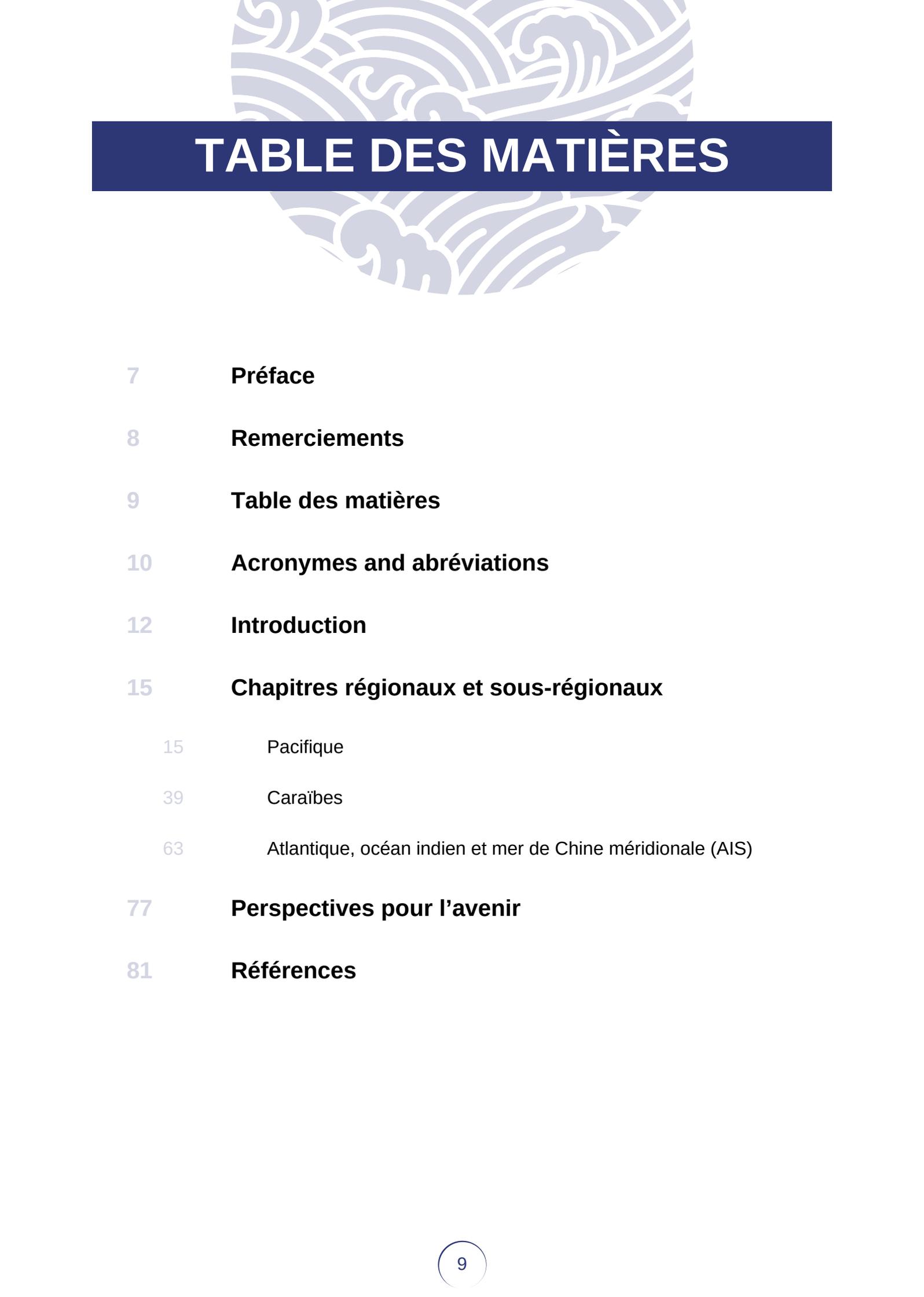


TABLE DES MATIÈRES

7	Préface
8	Remerciements
9	Table des matières
10	Acronymes and abréviations
12	Introduction
15	Chapitres régionaux et sous-régionaux
15	Pacifique
39	Caraïbes
63	Atlantique, océan indien et mer de Chine méridionale (AIS)
77	Perspectives pour l'avenir
81	Références

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACP : Groupe des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique

AIS : Région de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale

BAD : Banque asiatique de développement

BDC : Banque de développement des Caraïbes

BPOA : Programme d'action de la Barbade

CARICOM : Communauté des Caraïbes

CARIFESTA : Festival des arts des Caraïbes

CCAC Mavuna : Centre de création artistique et culturelle des Comores

CCBP : Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes

CCIMU : Unité de gestion des industries créatives caribéennes

CDEMA : Agence de gestion des urgences et catastrophes des Caraïbes

CECC/SICA : Coordination éducative et culturelle d'Amérique centrale du Système d'intégration centraméricain

CEDA : Agence de développement des exportations des Caraïbes

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CIIF : Fonds d'innovation pour les industries culturelles et créatives

COHSOD : Conseil pour le développement humain et social

COI : Commission de l'océan Indien

COTED : Conseil pour le commerce et le développement économique

CPS : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

CRNM : Mécanisme régional de négociation des Caraïbes

CSME : Marché unique et économie de la CARICOM

CSTPF : Cadre stratégique pour le tourisme durable dans les Caraïbes

CT : Connaissances traditionnelles

CTO : Organisation du tourisme de la Caraïbe

DEASNU : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

DRM : Gestion des risques de catastrophes

EFTP : Enseignement et formation techniques et professionnels

FestPAC : Festival des arts du Pacifique

FMI : Fonds monétaire international

FTYIP : Premier Plan décennal de Mise en œuvre

ICEC : Échange créatif international des Caraïbes

IDIL : Décennie internationale des langues autochtones

LINKS : Programme de l'UNESCO relatif aux Systèmes de savoirs locaux et autochtones

MPME : Micro, petites et moyennes entreprises

ODD : Objectifs de développement durable

OECS : Organisation des États de la Caraïbe orientale

OIT : Organisation internationale du travail

OMPI : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

ONG : Organisation non gouvernementale

Orientations de SAMOA : Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

OSC : Organisations de la société civile

PEID : Petits États Insulaires en Développement

PIB : Produit intérieur brut

PIFS : Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique

PMA : Pays les moins avancés

PME : Petites et moyennes entreprises

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

PRWHAP : Plan d'action régional du patrimoine mondial pour le Pacifique

SATIIM : Institut de gestion autochtone Sarstoon Temash

SPREP : Secrétariat du programme régional pour l'environnement du Pacifique

UA : Union africaine

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UIT : Union internationale des télécommunications

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UN-OHRLLS : Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

WTTC : Conseil mondial du voyage et du tourisme

ZLECAf : Zone de libre-échange continentale africaine



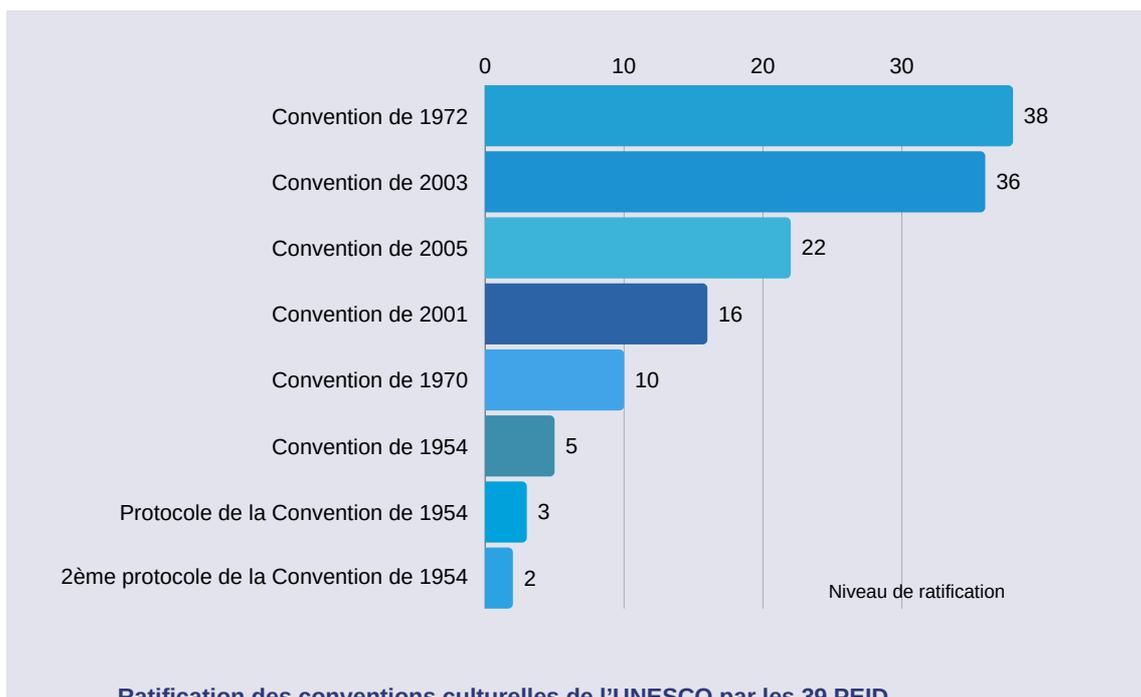
Introduction

Les petits États insulaires en développement (PEID), répartis dans trois sous-régions - l'Atlantique, l'océan Indien et la mer de Chine méridionale (AIS), les Caraïbes et le Pacifique - présentent une grande diversité de cultures, de langues et de biodiversité. Ces sociétés multiculturelles sont intimement liées au tissu historique de leurs populations, façonné par les schémas migratoires et les diverses communautés autochtones qui ont longtemps été les gardiennes de la terre et de la mer. Les liens profonds qui les unissent à la terre et à la mer restent au cœur de leur identité et de leur patrimoine culturel. La région Asie-Pacifique compte la plus forte proportion de peuples autochtones (70,5 %), suivie de l'Afrique (16,3 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (11,5 %), de l'Amérique du Nord (1,6 %) et de l'Europe et de l'Asie centrale (0,1 %) (OIT, 2020). La culture a toujours joué un rôle central dans l'adaptation de ces sociétés insulaires à leur environnement, en cultivant le bien-être et la résilience.

Aujourd'hui, les PEID regroupent 39 États membres de l'UNESCO et 9 membres associés, couvrant plus de 30 % des océans et des mers du monde. Ces pays partagent des caractéristiques spécifiques telles que l'éloignement géographique et la vulnérabilité aux chocs extérieurs, y compris les effets multiformes du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. En outre, ils sont à l'avant-garde de l'action climatique, reconnaissant les contributions significatives du patrimoine culturel et des systèmes de connaissances autochtones à la planification de la réduction des risques de catastrophes et à la résilience. Reconnaisant le rôle essentiel de la culture dans leur contexte, les PEID ont intensifié le dialogue politique, y compris aux niveaux sous-régional et régional, de sorte à atteindre leurs aspirations en matière de développement tout en s'attaquant aux impératifs interdépendants de la sauvegarde du patrimoine culturel et du renforcement de la durabilité environnementale.

Dès 1994, la communauté internationale a reconnu le rôle essentiel de la culture dans le développement durable des PEID. La culture a été reconnue comme une dimension fondamentale du paradigme du développement dans le premier programme d'action pour les PEID, connu sous le nom de « Programme d'action de la Barbade » (PAB), adopté la même année. Dix ans plus tard, la stratégie de Maurice (2005) est venue préciser que la culture et le patrimoine insulaires, y compris le patrimoine culturel immatériel, sont des vecteurs essentiels du développement durable. En 2014, les Orientations de Samoa (modalités d'action accélérées des PEID) a exhorté la communauté internationale à renforcer son soutien aux PEID afin de valoriser le patrimoine et la créativité à travers quatre priorités clés : i) la culture au service du développement durable ; ii) la préservation du patrimoine culturel et naturel ; iii) la promotion du patrimoine vivant et des industries culturelles ; et iv) le développement d'un tourisme durable. Les Orientations de Samoa ont également rappelé l'importance du patrimoine bioculturel autochtone, en reconnaissant les interconnexions profondes entre les personnes, la culture, les connaissances et l'environnement naturel, qui peuvent contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, elles portent une attention particulière à l'impératif de promouvoir des politiques publiques intersectorielles, en plaidant pour l'intégration de la culture dans d'autres domaines politiques afin de faire progresser le développement durable aux niveaux local, national et régional. Aujourd'hui, ces documents sont considérés comme des modèles de développement durable pour les PEID, car ils fournissent des orientations pour renforcer les investissements politiques, notamment dans le domaine de la culture. Ils contribuent notamment à éclairer des politiques, stratégies et initiatives axées sur la gestion du patrimoine, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la promotion de la formation dans les industries culturelles et créatives (ICC).

Au cours des dernières décennies, le nombre de PEID ayant ratifié les conventions culturelles de l'UNESCO a considérablement augmenté. Ces conventions fournissent aux PEID des instruments essentiels pour préserver la diversité culturelle en tant que source de résilience ainsi que pour intégrer la culture dans des cadres de politiques publiques plus larges. Presque tous les PEID ont ratifié la Convention du patrimoine mondial de 1972, et plus de 90 % d'entre eux ont également ratifié la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, rappelant l'importance primordiale accordée au patrimoine dans toutes ses dimensions. En 2019, Niue et Cabo Verde ont ratifié la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, portant le nombre total d'États à quinze. En outre, un peu plus de la moitié des PEID sont parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La ratification de la Convention de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels reste faible dans les PEID, avec seulement 10 pays à ce jour, bien que ces États pourraient être profondément affectés par ce fléau. Ces conventions dotent les PEID de mécanismes leur permettant de renforcer leurs cadres politiques dans diverses dimensions culturelles afin de protéger et de promouvoir leur patrimoine culturel et leurs expressions créatives, tout en favorisant la coopération internationale et en offrant des possibilités de renforcement des capacités. Les efforts actuels de l'UNESCO pour le suivi mondial des conventions dans le domaine de la culture ainsi que l'élaboration d'un rapport global sur les politiques culturelles - conformément à la déclaration MONDIACULT 2022 - contribueront à renforcer et à développer des instruments et des mécanismes pour l'analyse, le suivi et la mesure intégrés de la culture et de son impact sur le développement durable.



Ratification des conventions culturelles de l'UNESCO par les 39 PEID

Liste des conventions culturelles de l'UNESCO

- *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005*
- *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003*
- *Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique de 2001*
- *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972*
- *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970*
- *Second protocole de la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*
- *Protocole de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;*
- *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution de 1954*

La conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2022) a marqué un tournant dans le dialogue politique mondial et ouvert la voie à une vision renouvelée de la culture pour le développement durable. L'adoption unanime et historique de la déclaration MONDIACULT 2022 a confirmé que la culture était un bien public mondial et a appelé à son inclusion en tant qu'objectif à part entière dans le programme mondial de développement post-2030. La reconnaissance du rôle de la culture pour le développement durable pourrait contribuer à combler les lacunes persistantes dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) et constituer un changement novateur qui permettrait à des dispositifs de gouvernance actualisés de fournir de meilleurs biens publics. La déclaration accorde une attention particulière au rôle des communautés autochtones, notamment dans l'élaboration de politiques culturelles inclusives et participatives, impliquant une multiplicité d'acteurs. MONDIACULT a également démontré une mobilisation unique des PEID avec la représentation d'organisations d'intégration sous-régionales et régionales telles que la CPS et la CARICOM.

Sans prétendre à l'exhaustivité, cette étude donne un aperçu de la trajectoire historique des politiques culturelles dans les trois sous-régions des PEID et de leur lien croissant avec les perspectives de développement durable. Comment la culture s'articule-t-elle de manière progressive avec d'autres domaines du développement ? De quelle manière la culture, qui englobe le patrimoine matériel et immatériel ainsi que les ICC, favorise-t-elle le développement inclusif en renforçant l'autonomie des groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes ? Comment les peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux fournissent-ils des moyens de subsistance et offrent-ils des solutions aux défis posés par le changement climatique et la perte de biodiversité ? Quelles priorités du secteur culturel sont susceptibles d'avoir un impact à long terme sur les PEID ? Comment l'UNESCO et la communauté internationale soutiennent-elles les PEID dans l'élaboration, la révision et l'adaptation des politiques culturelles ? Comment les instruments normatifs et les programmes de l'UNESCO peuvent-ils contribuer à façonner un secteur culturel résilient tout en répondant aux priorités des PEID ? Ce sont là quelques-unes des questions que cette étude vise à explorer, en donnant un aperçu des perspectives des PEID, d'un point de vue national, sous-régional et régional, sur les nombreuses manières dont la culture soutient les stratégies de développement à long terme. Alors que la communauté internationale s'engage dans une nouvelle décennie d'action (2024-2034) en faveur des PEID, cette étude vise à unir les forces pour faire entendre les voix et les perspectives des PEID au cœur d'un dialogue politique mondial inclusif et efficace sur la culture au service du développement durable.



La survie des petits États insulaires en développement est fermement ancrée dans leurs ressources humaines et leur patrimoine culturel, qui sont leurs atouts les plus importants ; ces atouts sont soumis à de fortes pressions et tous les efforts doivent être déployés afin de garantir la position centrale des personnes dans le processus de développement durable.

Programme d'action de la Barbade (PAB), premier paragraphe, 1994



Chapitre I

Politiques culturelles dans les PEID du Pacifique

Deborah Kolb/Shutterstock.com*

S'étendant sur un quart du globe et quelque 165 millions de km², les PEID du Pacifique forment de vastes États océaniques, avec environ 20 000 îles séparées par de vastes étendues d'océan. Regroupant 15 États membres de l'UNESCO et 2 membres associés, les PEID du Pacifique abritent 13,9 millions de personnes (UNDESA, 2022). La région abrite certains points chauds de la biodiversité terrestre et océanique, dont 476 espèces mondialement menacées, soit 75 % des espèces de coraux connues (UN-OHRLLS, 2017). Bien que les niveaux de développement varient considérablement, on estime que 25 % de la population vit dans la pauvreté (UNDESA, 2019). Les taux élevés de chômage parmi les jeunes - estimés à 17,75 % pour les jeunes, contre 6,71 % pour la population générale (OIT, Harmonized Microdata [1]) - conduisent un nombre croissant de jeunes à migrer vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou d'autres régions, souvent à la recherche d'un travail saisonnier, créant d'importantes lacunes en matière de compétences. L'isolement géographique et l'éloignement sont caractéristiques de la région et posent certains problèmes spécifiques de développement et de gouvernance. La petite taille, la forte dépendance aux importations, l'étranglement des ressources et de la base d'exportation, ainsi que les défis technologiques, entraînent une forte exposition aux chocs mondiaux (ADB, 2021). Le changement climatique est une menace existentielle pour les PEID du Pacifique, qui sont parmi les plus touchés par ses effets néfastes, notamment les cyclones et les typhons, la sécheresse, l'augmentation de la température de l'eau de mer, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans ou les changements dans les régimes pluviométriques.

[1]. Chiffre moyen estimé pour les 11 pays suivants : Australie, Fidji, Guam, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu et Samoa.

La géographie des îles du Pacifique et l'histoire de leur peuplement, marquée par la mobilité et les échanges interculturels, ont façonné des traits culturels distinctifs. La région est historiquement divisée en trois sous-régions géoculturelles - Mélanésie, Polynésie et Micronésie - bien que, tout au long de l'histoire, les insulaires du Pacifique aient voyagé, se soient installés et aient interagi au-delà de ces frontières. La culture est intégrée dans presque tous les aspects de la vie quotidienne, les liens étroits entre les gens et leur environnement façonnant un mode de vie propre au Pacifique. Les îles du Pacifique abritent un large éventail de peuples autochtones, qui parlent 19 % des quelque 5 000 langues parlées dans le monde et forment la majorité de cette population (Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, 2015). À Kiribati, par exemple, 96,2 % de la population est autochtone I-Kiribati, selon le recensement de 2015 (Minority Rights Group International, 2018). Les systèmes autochtones de connaissance et de tenure foncière, qui façonnent les paysages terrestres et marins des îles, sont tout aussi essentiels pour les moyens de subsistance et la cohésion sociale, et ont une incidence sur des domaines tels que la sécurité alimentaire, les pratiques agricoles, la gestion de l'eau et des terres ou les réseaux de sécurité sociale. Cette diversité se retrouve dans la richesse des pratiques et des sites du patrimoine culturel - inscrits sur les listes du patrimoine culturel immatériel et du patrimoine mondial de l'UNESCO - des pratiques liées à l'océan telles que l'orientation carolinienne et la fabrication de canoës (États fédérés de Micronésie), des pratiques agricoles dans les zones humides (site agricole primitif de Kuk en Papouasie–Nouvelle-Guinée) ou des pratiques de dessin sur le sable (Vanuatu), des héritages des systèmes de chefferie du Pacifique et des connaissances qui y sont associées (domaine du chef Roi Mata au Vanuatu), du patrimoine urbain colonial (ville portuaire historique de Levuka aux Fidji) ou du patrimoine mondial du XXe siècle de l'ère nucléaire (site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini dans les îles Marshall).

Le Pacifique se caractérise par une intégration et une coopération régionales de longue date, qui ont donné naissance à une diplomatie régionale renouvelée (Fry, Tarte, 2015). Cette coopération est assurée par des organismes régionaux, parmi lesquels la Communauté du Pacifique (CPS), créée dès 1947, ou le Forum des îles du Pacifique, fondé en 1971. Stimulée par l'isolement et les ressources limitées des pays insulaires, ainsi que par leurs caractéristiques sociales, culturelles, environnementales et économiques convergentes, la coopération régionale fait également écho à l'aspiration à défendre une position collective du Pacifique dans la politique mondiale - notamment en ce qui concerne le financement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets - et à renforcer l'appropriation nationale et régionale des voies de développement. Les politiques régionales sont notamment guidées par la stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique, approuvée en 2022, qui établit une feuille de route pour le Pacifique dans des domaines tels que la paix et la sécurité, le développement centré sur les personnes, le développement des ressources et de l'économie, le changement climatique et les catastrophes, l'océan et l'environnement naturel, la technologie et la connectivité, ou encore le leadership politique et le régionalisme.

Les îles du Pacifique abritent un large éventail de peuples autochtones, qui parlent

19 %

des

5 000

langues recensées à travers le monde

Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones, 2015



PEID DANS LE PACIFIQUE :

États membres de l'UNESCO : Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Niue, Palau, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

*Membres associés de l'UNESCO : Nouvelle-Calédonie et Tokelau.



Nous

- **reconnaissons** l'importance des liens mutuellement bénéfiques entre culture et développement durable.
- **réaffirmons** l'importance de l'autodétermination et la nécessité d'investir dans la culture, qui stimule et favorise le bien-être social, économique, environnemental et spirituel.
- **revendiquons** notre lien sacré avec la terre, la mer et les peuples d'Océanie, notre rôle de gardiens et les relations qui définissent notre identité, ainsi que notre connexion au lieu et à l'espace.
- **sommes fiers** d'être les gardiens de l'océan le plus vaste, le plus paisible et le plus généreux au monde, ainsi que de la myriade d'îles et de la grande diversité de cultures qu'il renferme.
- **tenons à mettre à l'honneur** la culture et les traditions, les langues, les valeurs sociales, et les croyances et libertés religieuses qui unissent les communautés et les citoyens océaniques : **par la force qu'elles nous insufflent**, elles concourent à la subsistance, à la stabilité sociale et à la résilience de nos pays.
- **sommes attachés à notre devoir collectif** de gérer les importantes ressources terrestres et marines du Pacifique qui nous procurent des moyens d'existence et des perspectives de développement durable.
- **sommes conscients** des diverses manières de former un collectif grâce à la coopération régionale.
- **visons** l'excellence en nous montrant efficaces, performants et capables d'adaptation.
- **acceptons** notre responsabilité les uns envers les autres à travers la réciprocité et nous nous engageons à nous élever mutuellement et à entretenir ces relations avec le plus grand soin et le plus grand respect pour nos populations

Préambule, Stratégie culturelle régionale
pour le Pacifique 2022-2032
Décennie pour la culture océanienne
Vers un développement culturel durable

Le paysage des politiques culturelles



Environ
40 %
des PEID du Pacifique et
États membres ont déclaré
avoir mis en place une
politique publique en faveur
de la culture

UNESCO,
Communauté du Pacifique
(CPS), 2019

Profilage de la culture dans les agendas des politiques publiques

Au cours des deux dernières décennies, la culture s'est imposée comme un domaine reconnu des politiques publiques dans les PEID du Pacifique. En 2019, environ 40 % des États membres des PEID du Pacifique ont déclaré avoir mis en place une politique publique pour la culture (UNESCO, CPS, 2019), notamment la politique culturelle nationale 2017-2030 des Îles Cook, le cadre culturel national 2018-2028 de Samoa, le cadre politique national 2017-2030 des Îles Salomon blong Kalsa ou le plan stratégique 2018-2024 de la politique culturelle nationale de Tuvalu. Au cours des cinq dernières années, de nouveaux cadres de politique culturelle ont été adoptés, notamment la politique culturelle 2023-2033 des Fidji ou la politique culturelle 2022-2032 de la Papouasie–Nouvelle-Guinée. Les politiques culturelles récentes sont de nature plus générale, abordant différentes composantes de la culture et englobant parfois des politiques sous-sectorielles. Au Samoa, le cadre culturel national englobe trois politiques nationales, respectivement axées sur les industries culturelles, la culture dans l'éducation et le patrimoine culturel.

Le renforcement de la gouvernance de la culture reste un aspect important de l'engagement politique. Les questions liées à la gouvernance constituent souvent un pilier autonome des cadres de politiques culturelles, reflétant la nécessité d'améliorer la gestion du secteur culturel en tant que domaine politique spécifique, tout en soulignant le rôle transversal de la culture dans l'ensemble des politiques publiques. La politique culturelle 2022-2032 de la Papouasie–Nouvelle-Guinée clarifie par exemple les rôles et les responsabilités du gouvernement et des agences culturelles, tandis que le plan stratégique de la politique culturelle nationale 2018 de Tuvalu établit un comité de coordination du développement culturel, afin d'intégrer la culture dans le bien-être de la communauté et le développement durable. Dans l'ensemble, les capacités financières et humaines des agences culturelles nationales restent limitées et soumises aux priorités changeantes des allocations budgétaires du gouvernement.

Reflétant cet engagement politique, le secteur de la culture a fait l'objet d'une institutionnalisation croissante au cours des 20 dernières années. La plupart des pays de la région disposent désormais d'un ministère de la culture, soit en tant que champ politique autonome (Îles Cook, Fidji), soit en combinaison avec d'autres domaines politiques tels que l'éducation (Samoa, Tonga), les affaires intérieures (Kiribati, Îles Marshall), le tourisme (Papouasie–Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Palau), la jeunesse et les sports (Timor-Leste) ou les services sociaux (Niue) - une

spécificité qui favorise l'élaboration de politiques transversales. Cette institutionnalisation a également été amplifiée par la coopération régionale, notamment gérée par la CPS. Un examen de la stratégie régionale « Investir dans les cultures du Pacifique 2010-2020 » entrepris par la CPS a mis en évidence une augmentation significative des capacités institutionnelles au cours de la période. Par exemple, à Fidji, le Département du patrimoine et des arts a augmenté son budget de 55 % entre 2008 et 2016, tandis que le nombre d'employés est passé de 3 à 22 (UNESCO, SPC, 2019).

L'histoire de la muséographie dans la région reflète également une approche spécifique de la protection des biens culturels, profondément liée aux connaissances et aux pratiques autochtones. L'Association des musées des îles du Pacifique, fondée en 1994, témoigne de cet engagement en réunissant environ 42 musées et centres culturels de la région. Si certains des musées actuels trouvent leur origine dans la période coloniale, ils ont remodelé leur approche, s'éloignant d'une focalisation sur les objets et leur valeur esthétique, pour établir des liens étroits avec la sauvegarde des pratiques et des langues autochtones et encourager la participation des communautés, en mettant l'accent sur la transmission intergénérationnelle des connaissances autochtones, les menaces pesant sur leurs langues ou la perte de la biodiversité. Le musée des Fidji, par exemple, s'appuie sur sa collection archéologique pour partager les histoires des peuples de l'océan, en mettant en valeur les connaissances autochtones, tout en ouvrant une conversation avec le public sur l'impact du changement climatique. Le centre culturel Vanuatu Kaljoral Senta participe à la documentation des traditions orales et des connaissances autochtones, et propose des activités éducatives aux populations locales et aux visiteurs. Au lendemain de la pandémie, soutenir la viabilité économique des institutions culturelles s'est avéré difficile, suggérant ainsi la nécessité de repenser les modèles économiques ainsi que le rôle des musées en tant qu'institution dépassant le domaine de la préservation du patrimoine culturel. De même, le renforcement de la résilience des institutions culturelles est aujourd'hui crucial face à l'impact du changement climatique et des catastrophes.

Cette trajectoire ascendante vers le positionnement de la culture dans l'agenda des politiques publiques a été gravement perturbée par la pandémie de COVID-19. La pandémie a frappé dans un contexte où certaines institutions culturelles venaient d'être créées ou procédaient au renforcement de leurs capacités, tandis que les écosystèmes, les institutions et les sites culturels dépendaient fortement des revenus du tourisme ou de la coopération internationale. Une évaluation de l'impact socio-économique de 2021 menée par l'UNESCO dans 15 pays du Pacifique a révélé que la pandémie et l'interruption des voyages internationaux avaient gravement affecté l'ensemble des secteurs culturels et créatifs, perturbant les moyens de subsistance des professionnels de la culture, tout en mettant en péril la durabilité des sites et des institutions culturels. Environ 80 % des institutions culturelles nationales ont signalé des réductions de budget et de personnel (UNESCO, 2021).

Après la crise
de la COVID-19,
environ 80 %
des institutions culturelles
nationales ont signalé
des réductions de budget
et de personnel

UNESCO, 2021



Compte tenu de son impact massif, la pandémie a également entraîné une évolution des perceptions et des pratiques au sein du secteur culturel vers un renforcement de la localisation et de l'appropriation. Le regain de conscience de la forte dépendance du secteur culturel à l'égard du tourisme et de l'aide internationale a suscité une aspiration à une localisation plus forte. Face aux fermetures d'agences nationales et aux réductions des budgets publics, les petites et moyennes entreprises des industries culturelles, y compris dans l'économie informelle, sont devenues un fournisseur clé pour les communautés locales, stimulant le développement de marchés de niche tout en soulignant le rôle des femmes dans la chaîne de valeur et le potentiel insuffisamment exploité des économies autochtones. Cette évolution a renforcé la reconnaissance du rôle de la culture dans la promotion de la prospérité et de la résilience au niveau local. En outre, la pandémie a accéléré la transformation numérique du secteur, en stimulant les pratiques de travail collaboratif entre les artistes et les praticiens de la culture, comme dans les Îles Cook, ou en encourageant le développement de plates-formes numériques par les musées, comme à Samoa ou à Fidji (UNESCO, 2021).

La géographie des îles, qui s'étendent sur des atolls dispersés, soulève des défis spécifiques en matière de politique culturelle. Garantir l'égalité de l'accès à la culture, soutenir la participation culturelle ou les processus culturels communautaires - y compris pour les inventaires ou les plans de sauvegarde - nécessite des modèles politiques décentralisés et collaboratifs, englobant les structures de gouvernance traditionnelles gérées par les communautés locales et autochtones, les gouvernements locaux lorsqu'ils existent, ainsi que les organisations de la société civile (OSC) actives dans le secteur culturel et au-delà. Certains gouvernements nationaux ont adapté leur structure de gouvernance afin de permettre une telle approche participative. Par exemple, suite à l'adoption de sa première politique culturelle, Tonga a mis en place des comités de coordination culturelle décentralisés dans chacun des groupes d'îles regroupant environ 169 îles (UNESCO, SPC, 2019). Dans certains cas cependant, le rapprochement entre les structures gouvernementales et les chefferies coutumières reste difficile (CGLU, 2019).

Les OSC et les entités du secteur privé jouent un rôle croissant et de plus en plus reconnu dans la mise en œuvre des politiques culturelles. Grâce à un environnement politique plus favorable offert par les nouveaux cadres politiques culturels et soutenu par la coopération régionale et internationale, certaines OSC ont bénéficié d'une formation ou d'un apprentissage entre pairs. Les OSC contribuent à la prestation de services dans le secteur de la culture - notamment les inventaires communautaires du patrimoine culturel ou le soutien à l'entrepreneuriat créatif - en comblant partiellement les lacunes des politiques publiques relatives aux contraintes géographiques ou aux problèmes de capacité, bien que leur rôle soit moins engagé dans la formulation et l'analyse des politiques. L'élaboration de la politique culturelle des Fidji de 2023 a néanmoins été soutenue par un processus de consultation solide, mettant en évidence l'engagement ascendant des OSC dans la conception de la politique. Les OSC contribuent également à relier la culture à d'autres secteurs du développement, tels que la santé, l'égalité des sexes ou l'environnement. Le secteur privé joue également un rôle croissant dans le soutien au secteur culturel. Au Samoa, par exemple, le Samoa Small Business Enterprise Centre s'est associé au secrétariat de la CPS en 2015 pour offrir une formation à l'entrepreneuriat dans le secteur créatif, en touchant les secteurs de l'artisanat, des arts visuels et du design (UNESCO, CPS, 2019). De même, les acteurs du tourisme, notamment les opérateurs de plongée, ont participé aux consultations concernant la ratification de la Convention de l'UNESCO de 2001 à Fidji (2023), aux Îles Salomon (2021) et aux Îles Marshall (2022).

La gouvernance du secteur culturel reste toutefois fragmentée. Les institutions culturelles et les parties prenantes ont tendance à travailler en vase clos, avec, d'une part, un engagement insuffisant entre les agences gouvernementales et les institutions publiques en charge du patrimoine culturel, et d'autre part, les communautés, les organisations de la société civile et les entités du secteur privé engagées dans les industries culturelles et le patrimoine vivant. Cette approche fragmentée, qui a également été façonnée par les pratiques de coopération internationale, entrave le travail intersectoriel, en particulier entre le patrimoine culturel et les ICC.

Les PEID du Pacifique se sont engagés depuis longtemps à sauvegarder le patrimoine culturel en tant que facteur d'unité dans la région. L'importance historique accordée à la protection du patrimoine culturel se reflète dans les politiques culturelles depuis leur avènement. Dès les premières années post-indépendances, entre 1960 et 1970, les dirigeants du Pacifique ont insisté sur la nécessité de protéger les cultures autochtones, y compris les traditions et les langues vivantes, et cet engagement s'est concrétisé par la création du Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC). De la première édition organisée à Fidji à la 13e prévue à Hawaï en 2024, ce grand rassemblement régional a servi non seulement d'espace pour les interactions culturelles, mais aussi de plate-forme pour forger une vision du développement menée par le Pacifique et pour soutenir l'engagement politique dans le domaine de la culture. Alors que ses fondateurs soulignaient l'importance de protéger les pratiques culturelles traditionnelles et les langues autochtones, le festival s'est ouvert à une diversité de pratiques culturelles et créatives.

Reflète de l'engagement en faveur de la protection du patrimoine culturel, les PEID du Pacifique sont fortement investis dans la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972, avec une ratification quasi universelle à ce jour. Après l'adhésion de Fidji et des Îles Salomon à la Convention au début des années 1990, la plupart des PEID du Pacifique sont devenus des États parties au tournant du siècle, reflétant l'élargissement de la conservation du patrimoine mondial vers des approches globales intégrant le patrimoine culturel et naturel. Pourtant, malgré leur engagement précoce dans la Convention, le niveau de mise en œuvre reste limité, avec seulement 8 biens inscrits au patrimoine mondial à travers les 14 États parties, dont 4 sites naturels ou mixtes, 2 d'entre eux étant sur la liste des sites en péril. Les 4 biens culturels du patrimoine mondial comprennent 3 sites archéologiques - liés aux premiers établissements humains ou aux chefferies autochtones - et 1 site urbain, ne traduisant donc pas pleinement la diversité du patrimoine culturel de la région et ses liens intrinsèques avec le patrimoine naturel et les pratiques immatérielles. Un engagement renforcé sera nécessaire pour combler cette lacune, en améliorant le renforcement des capacités et en reliant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 de l'UNESCO aux Conventions de 2003 et 2005 de manière plus systémique. Le plan d'action régional pour le patrimoine mondial pour le Pacifique 2021-2025 soutient cet effort en développant les efforts de renforcement des capacités régionales ciblant la préparation des dossiers de proposition d'inscription ou la gestion des biens du patrimoine mondial, notamment en ce qui concerne le tourisme durable ou l'adaptation au climat.

Les PEID du Pacifique sont également engagés dans la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO de 2003, avec 14 États parties. Quasiment tous les pays ont ratifié la convention entre 2008 et 2018, ce qui témoigne de sa profonde pertinence pour les perspectives du Pacifique, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des connaissances et des pratiques autochtones et l'accent mis sur les processus menés par les communautés. Les 5 pratiques du patrimoine vivant inscrites sur les listes de la Convention expriment la relation étroite des sociétés avec l'océan et les valeurs sociétales inscrites dans les pratiques du patrimoine vivant liées à l'artisanat et aux arts du spectacle. Afin d'aider les pays à mettre en œuvre la Convention, des ateliers de formation des formateurs ont été organisés conjointement en 2021 par l'UNESCO et le Centre international de formation pour le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique, conduisant à la formation d'un réseau d'experts locaux. Les communautés détentrices bénéficient également d'un soutien pour élaborer des plans communautaires d'inventaire et de sauvegarde, notamment en ce qui concerne la préparation aux risques de catastrophe et le relèvement après une catastrophe - comme le montre un projet en cours mené par l'UNESCO à Fidji, Tonga et Vanuatu - compte tenu de la menace critique que représentent les catastrophes et le changement climatique pour la transmission et la viabilité des pratiques culturelles.

L'engagement en faveur de la promotion des industries culturelles gagne du terrain, en s'appuyant sur les liens entre les industries culturelles et les pratiques de vie. Les expressions créatives de la région - qu'il s'agisse de l'artisanat, des arts du spectacle, des arts visuels, du cinéma, de la mode, des arts numériques ou de la littérature - sont étroitement liées aux cultures vivantes et autochtones. Depuis la création du FESTPAC en 1972 jusqu'à l'adoption de la stratégie culturelle régionale 2010-2020 de la CPS, qui englobe les industries culturelles, les visions politiques sont passées du renforcement de l'appropriation des expressions culturelles et autochtones à l'exploitation de leur impact sur le développement et la résilience. Ces dernières années, les efforts se sont concentrés sur la structuration des secteurs culturels et créatifs au niveau politique, tout en favorisant des écosystèmes culturels plus forts et mieux organisés au niveau des OSC. Tel est l'objectif, par exemple, du programme de subvention « *Enhancing capacity for the sustainability of CCIs in the Pacific* » mis en œuvre de 2021 à 2024 par la CPS à Fidji, à Samoa et aux Îles Salomon. L'adoption de la politique nationale des industries culturelles 2018-2028 de Samoa reflète également l'aspiration des gouvernements nationaux à encadrer et à soutenir le secteur ; le document décrit les mécanismes de gouvernance du secteur, notamment par la création d'un groupe de travail sur les industries culturelles afin d'améliorer la mise en œuvre des politiques intersectorielles. Trois pays de la région ont ratifié la Convention de l'UNESCO de 2005 à ce jour - un taux de ratification qui reste limité, mais qui devrait augmenter dans les années à venir, grâce aux efforts de renforcement des capacités déployés par l'UNESCO. Si l'éloignement des îles entrave le commerce culturel au niveau régional ou international, l'environnement numérique ouvre des perspectives considérables, nécessitant néanmoins un engagement politique pour adapter les cadres de la propriété intellectuelle.



Hommes de Papouasie–Nouvelle-Guinée portant des masques culturels, à l'occasion du festival des masques de Rabaul. [Ron van der Stappen/Shutterstock.com*](https://www.shutterstock.com/ronvanderstappen)

En revanche, la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO de 2001 reste faible, avec seulement deux États parties à ce jour. La sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique revêt néanmoins une importance particulière pour la région et pourrait avoir des retombées importantes. En termes de connaissances scientifiques, le patrimoine culturel subaquatique - notamment les établissements humains submergés, les épaves, les pièges à poissons en pierre ou les ports anciens - offre un grand potentiel pour la reconstitution des cultures passées, y compris les itinéraires culturels, tout en faisant progresser les connaissances sur le climat. En outre, compte tenu des menaces existentielles du changement climatique sur les îles les plus basses, une partie du patrimoine culturel de ces pays risque d'être submergée à l'avenir, ce qui nécessite une anticipation et une documentation précoce afin de préserver la mémoire des communautés. En revanche, certaines épaves présentes dans la région, datant notamment de la Seconde Guerre mondiale, présentent des risques importants, notamment en termes de pollution maritime, générant le besoin d'un renforcement de la coopération internationale, qui constitue un aspect au cœur de la convention de 2001. Afin de

soutenir la région, une analyse des lacunes a été réalisée en 2021 pour comparer les législations nationales avec les exigences de la Convention de l'UNESCO de 2001. Plusieurs activités de renforcement des capacités ont également été mises en place au cours des dernières années, notamment des formations en ligne destinées aux décideurs politiques, mais aussi aux opérateurs touristiques des Îles Salomon et des Îles Marshall. Malgré le nombre limité de ratifications, des progrès ont été réalisés au cours des deux dernières années ; une loi type élaborée par l'UNESCO a été adaptée dans plusieurs pays de la région, avant même que ceux-ci ne ratifient la convention. Une collaboration renforcée avec la CPS pourrait également être envisagée pour soutenir la ratification et la mise en œuvre de cette convention.

En outre, les pays de la région sont vulnérables au trafic illicite de biens culturels, aussi bien en tant que pays d'origine et de transit, en particulier dans un contexte où la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue, est en augmentation dans la région, en raison de sa situation géographique et des disparités entre les pays en matière de capacités de répression (UNODC, 2016). Si certains pays ont élaboré des lois ou des mécanismes institutionnels spécifiques pour interdire l'importation ou l'exportation illicites de biens culturels - notamment les services de douanes de Fidji ou les permis d'exportation mis en œuvre par les Îles Salomon - aucun pays n'a ratifié la convention de l'UNESCO de 1970, ce qui entrave la capacité à assurer une lutte efficace et coordonnée contre le trafic illicite à l'échelle régionale. Parmi les défis spécifiques figurent notamment le contrôle des frontières océaniques, la propriété communale du patrimoine culturel, le développement des infrastructures culturelles, le manque de ressources et la méconnaissance des lois sur les biens culturels parmi les visiteurs et la communauté expatriée, comme l'a indiqué un atelier de l'UNESCO en 2015 (UNESCO, 2015).

Capitaliser sur une coopération régionale dynamique et de longue date

La culture a été un élément fédérateur de la coopération régionale, non seulement en tant que domaine politique spécifique, mais aussi en tant que partie intégrante de plans de développement plus larges. La création précoce du FESTPAC en 1972 s'est avérée déterminante pour forger une conscience commune de l'importance d'unir les efforts pour soutenir les cultures et les langues du Pacifique dans un environnement en évolution rapide, en soutenant les échanges interculturels, mais aussi en éclairant le développement des politiques culturelles. Au fil des ans, la culture s'est ancrée dans les instruments de planification régionale, témoignant de sa reconnaissance par les dirigeants du Pacifique comme essentielle pour forger des voies de développement endogènes. La culture a été prise en compte pour la première fois dans le plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales de 2004, qui a jeté les bases de l'adoption de la stratégie régionale « Investir dans les cultures du Pacifique 2010-2020 » en tant que premier cadre politique spécifique à la culture. Le cadre a été renouvelé avec la stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032 : Développement culturel durable, approuvé par les ministres de la culture en 2022 et lancé lors du sommet des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en juillet 2022. La stratégie porte sur les politiques culturelles, le patrimoine culturel, le bien-être culturel, l'innovation culturelle et les statistiques culturelles. Parmi les domaines d'intervention figurent la sauvegarde des langues, des systèmes de connaissances et des pratiques autochtones, le respect des droits culturels et autochtones, la protection de la diversité bioculturelle, l'amélioration de la production et de la consommation locales et le renforcement des ICC.

La culture inspire également les stratégies globales de développement du Pacifique, en particulier la stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique, adoptée par les dirigeants du Pacifique en 2022. La stratégie définit une voie de développement durable pour le Pacifique, en accordant une grande valeur aux océans et aux terres, et en célébrant un lien profond avec les communautés, l'environnement naturel, les ressources, les moyens de subsistance, les croyances, les valeurs culturelles et les connaissances traditionnelles locales. Les valeurs et les engagements inscrits dans la stratégie sont propices à une approche du développement fondée sur la culture. La culture est également à la base de l'approche centrée sur les personnes qui sous-tend la stratégie,

reconnaissant que « les peuples du Pacifique tirent leur identité et leur inspiration de leur diversité culturelle et de leur profond attachement culturel et spirituel à leur terre et à l'océan », tout en cherchant à intégrer les communautés locales et autochtones dans les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie.



Nous chérissons la diversité et le patrimoine du Pacifique et recherchons un avenir pour tous, dans lequel nos croyances, nos valeurs culturelles et nos connaissances traditionnelles sont respectées, honorées et protégées [...] nous encourageons l'innovation et la créativité et respectons nos valeurs culturelles et nos connaissances traditionnelles.

Stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique

La Communauté du Pacifique (CPS) est un acteur crucial dans le domaine de la culture.

L'organisation est chargée de mettre en œuvre la stratégie culturelle régionale et d'organiser le FestPAC, en collaboration avec le Conseil des arts et de la culture du Pacifique. Elle fournit également des conseils politiques et une assistance technique à ses États membres - qui regroupent 27 pays et territoires membres - afin de développer des politiques nationales et des cadres juridiques dans le domaine de la culture, y compris en partenariat avec l'UNESCO. Parmi les domaines d'intervention figurent notamment l'élaboration de politiques culturelles nationales, l'harmonisation des stratégies en matière de culture et d'éducation, l'encadrement des industries culturelles, l'élaboration de cadres pour les statistiques culturelles ou l'intégration des savoirs traditionnels dans les politiques nationales.

La coopération régionale dans le domaine de la culture est également une modalité stratégique de mise en œuvre des programmes et conventions de l'UNESCO dans la région.

Cette coopération pourrait être consolidée, faire l'objet d'une stratégie et être rendue opérationnelle. Un dialogue plus structuré est nécessaire, sous l'égide du CPS, pour faire le point sur les programmes existants mis en œuvre par les organisations de coopération internationale - notamment l'UNESCO, l'OIT, l'OMPI, l'Union européenne ou les ACP, mais aussi les coopérations bilatérales pertinentes dans le domaine de la culture - afin d'éclairer la mise en œuvre de la stratégie régionale, de soutenir l'échange d'informations et d'encourager une mobilisation plus efficace des ressources. La coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourrait être davantage exploitée, non seulement en ciblant ces pays en tant que donateurs et partenaires techniques, mais aussi en tant que pays de destination pour une importante diaspora du Pacifique. Cette coopération devrait contribuer au renforcement des politiques culturelles des PEID du Pacifique, fondées sur la solidarité et la réciprocité, en fournissant une assistance technique au développement du secteur culturel, en permettant l'apprentissage entre pairs et le dialogue régional, ainsi qu'en engageant pleinement les diasporas dans le secteur culturel.

Une coopération régionale plus rationalisée permettra également aux PEID du Pacifique de mieux se faire entendre dans le cadre du dialogue politique mondial sur la culture.

Le Pacifique a bénéficié d'une forte représentation à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles - MONDIACULT 2022 en septembre 2022, grâce aux interventions des ministres de la culture, à une déclaration commune prononcée par la Nouvelle-Calédonie en séance plénière au nom de tous les pays, ainsi qu'aux interventions des représentants de la Commission de la culture et de l'éducation. La CPS a joué un rôle déterminant dans le travail de suivi de la conférence, notamment en organisant un atelier sur l'après-MONDIACULT et la stratégie culturelle régionale du Pacifique en mai 2023, ainsi que la 6e réunion des ministres de la culture du Pacifique en juin 2023, afin de

XXXXXXXXXX

discuter des voies de mise en œuvre des résultats de MONDIACULT par les PEID du Pacifique, en lien avec les domaines d'intérêt pour la région. En préparation de la prochaine édition de MONDIACULT en septembre 2025 à Barcelone, une trajectoire stratégique pourrait être tracée par la CPS en vue d'assurer une forte présence du Pacifique, en faisant le point sur les progrès réalisés par les PEID du Pacifique dans le cadre de leurs politiques culturelles nationales, tout en apportant les points de vue du Pacifique dans la conversation mondiale, notamment dans des domaines tels que les droits culturels ou le rôle de la culture dans l'action pour le climat.

Culture et développement durable : vue d'ensemble

| Forger une voie spécifique à la culture du Pacifique

Les pays de la région ont exprimé sans équivoque leur aspiration à mettre la culture au service d'une vision du développement menée par le Pacifique. Au cours des dernières années, la région a modifié son approche du développement en s'éloignant de l'approche « déficiente » axée sur des « petites nations isolées et sous-développées », pour adopter une approche plus positive envisageant les pays du Pacifique comme de « grands États océaniques » et promouvant l'inclusion et la participation des communautés - un changement qui est inscrit dans la Stratégie 2050 pour le Continent bleu du Pacifique. Cette vision est propice au renouvellement de l'engagement en faveur de l'éthique du Pacifique et des valeurs de relationnalité, de localisation et de résilience, en revalorisant les systèmes de connaissances autochtones qui favorisent une approche communautaire du développement durable, tout en soutenant également l'appropriation des processus de développement par les communautés.



Les peuples du Pacifique tirent leur identité et leur inspiration de leur diversité culturelle et de leur profond attachement culturel et spirituel à leur terre et à l'océan.

PIFS, 2022



Flystock/Shutterstock.com*

Faisant écho à cette vision, les pays du Pacifique plaident en faveur de l'intégration des systèmes de connaissances autochtones dans les stratégies et processus de développement durable. Les connaissances autochtones intègrent des mécanismes de résilience et d'adaptation qui peuvent être activés par les communautés dans divers contextes. Au cours des dernières décennies, les partenaires internationaux au développement ont souvent considéré les systèmes coutumiers comme un obstacle plutôt que comme une condition préalable au développement. Cette tendance à négliger les connaissances autochtones a changé avec la pandémie de COVID-19, lorsque les communautés du Pacifique se sont appuyées sur les relations traditionnelles avec la terre et les réseaux de parenté, stimulant ainsi la résilience et la collaboration. Par exemple, les pratiques traditionnelles du Pacifique consistant à raconter des histoires (talanoa et tok stori) rassemblaient les gens dans les espaces familiaux ou communautaires, tandis que la transmission intergénérationnelle des compétences en matière de pêche et d'agriculture permettait aux communautés de survivre (UNESCO, 2021). Cette attention portée aux systèmes de connaissances autochtones et à la tutelle locale devrait être prise en compte de manière plus systématique lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques culturelles, ainsi que lors de l'élaboration des plans de développement durable. Le soutien aux processus communautaires existants et l'engagement des membres de la communauté en tant que détenteurs de connaissances permettent de mettre en place des programmes de développement durable significatifs et efficaces. Cette approche peut également s'avérer rentable dans les contextes du Pacifique où les ressources financières pour soutenir la culture sont rares. Les approches communautaires sont utilisées par des agences publiques ou des partenaires internationaux dans le cadre de programmes de développement, tels que l'initiative *Spotlight* à Samoa, où la culture et les arts créent des espaces sûrs pour le dialogue communautaire et la diffusion de messages sociaux sur les violences basées sur le genre.

Dans l'ensemble, les politiques culturelles de la sous-région sont plus étroitement alignées sur les politiques de développement durable que dans d'autres régions du monde. L'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030 a accéléré cette tendance, suscitant une approche plus stratégique de la culture et du développement, y compris dans les pays qui ne disposent pas actuellement de politiques culturelles dédiées. Afin de soutenir une approche cohérente, un cadre régional de coopération pour le développement durable 2023-2027 a été adopté pour 14 pays et territoires insulaires du Pacifique. Le cadre reconnaît les savoirs traditionnels et la culture comme des outils permettant de concevoir des programmes de développement, rappelant leur importance pour la résilience, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la gestion des risques de catastrophe, ainsi que pour la mise en place d'une « économie fondée sur la valeur ».

La culture figure également parmi les piliers des plans de développement nationaux adoptés par plusieurs pays, dont la plupart reconnaissent explicitement les valeurs et les pratiques autochtones. Le plan stratégique national 2016-2026 de Niue intègre le concept de Taoga Niue, qui reflète l'appropriation des cultures et des langues pour soutenir le bien-être et les moyens de subsistance. De même, la vision de Kiribati sur 20 ans (2016-2036) considère le capital culturel comme l'une des trois composantes de la richesse, avec le capital naturel et le capital humain. En outre, la stratégie de développement national 2005-2025 de Nauru souligne, en tant qu'objectif mesurable, que le leadership et la culture traditionnels sont essentiels à la santé, à la cohésion et à l'autonomie des communautés. Allant dans le même sens, les cadres politiques régionaux et nationaux en matière de culture prennent également en compte les priorités du développement durable. Par exemple, dans son examen national volontaire de 2023 sur la mise en œuvre du programme 2030, le gouvernement des Fidji fait référence à la politique culturelle récemment adoptée, qui met en avant le rôle de la culture vis-à-vis des objectifs de développement en matière de commerce et d'emploi, de lutte contre la pauvreté, d'autonomisation des femmes, de développement de la jeunesse, de santé, ou encore d'agriculture et de pêche.

Bien que la culture soit mise en avant dans les plans de développement durable, il reste néanmoins des défis à relever pour rendre opérationnelle cette approche du Pacifique du développement. Le secteur de la culture continue de travailler dans un isolement relatif, tant au niveau politique qu'opérationnel, avec une coopération interministérielle insuffisante et une tendance aux approches en silo, y compris au sein du secteur de la culture. Cette gouvernance fragmentée a également été amplifiée par les paradigmes de développement international des dernières décennies,

qui ont eu tendance à promouvoir une approche sectorielle, isolant la culture des autres domaines de développement, tout en stimulant une fragmentation du secteur culturel, le patrimoine culturel et l'économie créative étant traités par des organisations distinctes en dépit de leurs liens intrinsèques. La mise en œuvre de mécanismes politiques transversaux pourrait favoriser une approche plus globale de l'élaboration des politiques publiques. Par exemple, une utilisation plus systématique des évaluations de l'impact culturel pourrait contribuer à faire progresser la place de la culture dans la planification du développement. Dans ce domaine, le programme de développement social de la CPS a commencé à élaborer, au niveau régional, des lignes directrices pour la réalisation de ces évaluations, qui pourront servir de base à l'élaboration d'outils politiques nationaux.

Tirer parti des relations intrinsèques entre la diversité culturelle et la diversité biologique

Les cultures du Pacifique se caractérisent par des liens intrinsèques entre les communautés et leur environnement naturel. Cette vision de l'interconnexion a forgé des valeurs sociétales et éthiques de relation, de parenté et d'unité communautaire, tout en jetant les bases d'une diversité de pratiques culturelles liées à l'environnement naturel et en façonnant les cultures et les langues autochtones. Les pratiques sociales, rituelles, agricoles ou festives, l'artisanat et les arts du spectacle, ainsi que les traditions et expressions orales, sont souvent nourries par des connaissances et des pratiques concernant la nature et l'univers. Un large éventail de pratiques et de connaissances traditionnelles et autochtones concerne notamment le pastoralisme, la pêche artisanale, l'agriculture itinérante, la gestion de l'eau et des terres, ainsi que les voyages en mer, la transhumance et la navigation. Les observations et interprétations autochtones des phénomènes météorologiques et océaniques guident depuis longtemps les communautés, notamment la zone d'interdiction de pêche appliquée par les pêcheurs de Palau pour fermer une zone de récif à la récolte pendant les périodes de frai du poisson. De même, l'importance des cycles lunaires et de la position des étoiles pour les communautés de Niue - en tant que source de connaissances, de santé et de régulation quotidienne - a permis à Niue d'être désignée comme la première nation de ciel étoilé au monde en 2020.

L'architecture vernaculaire est également adaptée au climat chaud et humide de la région et fait souvent appel à des matériaux de construction organiques tels que le bois, le bambou, le cocotier, le pandanus, la canne, les herbes ou les roseaux. L'architecture traditionnelle se caractérise par une grande diversité de formes, de fonctions et de techniques de construction dans l'ensemble de la région et est profondément ancrée dans la cosmogonie et l'organisation sociale. Les toits de chaume et les nattes sont des éléments récurrents, mais très diversifiés. Les murs peuvent être dessinés à l'aide de techniques de tissage et d'arrimage, ou être omis pour permettre la ventilation. Compte tenu de son exposition à des risques tels que les ouragans, les attaques d'insectes ou les incendies, l'architecture est soutenue par une tradition collective d'entretien et de reconstruction. Parmi les exemples, on peut citer notamment les fales samoans, les maisons de réunion maneaba de Kiribati, les maisons de village bure fidjiennes ou les maisons sacrées haus tambaran de Papouasie–Nouvelle-Guinée (Saini, 1978).

L'exposition de la région aux effets du changement climatique et aux catastrophes a un impact direct sur les cultures du Pacifique. Ces risques affaiblissent non seulement la conservation des sites et des structures du patrimoine culturel, mais aussi la viabilité et la transmission du patrimoine vivant, ce qui a un impact sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale, et perturbe les pratiques culturelles et rituelles. Par exemple, l'élévation du niveau de la mer a entraîné la perte de sites funéraires à Korsrae, en Micronésie, tandis que la pénétration de l'eau salée met en péril la production de pulaka, une racine hautement nutritive consommée à Tuvalu et à Samoa, dont la production familiale repose sur des compétences transmises de génération en génération. En outre, les techniques caroliniennes d'orientation et de fabrication de canoës des États fédérés de Micronésie sont menacées par la dégradation de l'environnement et l'absence de transmission intergénérationnelle. De même, la relocalisation provoquée par le climat du village de Vunidogoloa à Fidji en 2014 - la première du genre dans la région - a perturbé la relation spirituelle des communautés avec leur terre ancestrale (Charan, Singh, 2017), tandis que le déplacement de

la communauté d'Ambae au Vanuatu, suite à l'éruption du volcan Manaro Vouï en septembre 2017, a eu un impact sur les pratiques traditionnelles de dessin ou de tissage du sable, nécessitant des plans de sauvegarde. L'UNESCO a également aidé cinq PEID du Pacifique à améliorer leur préparation et leur réponse aux situations d'urgence en matière de préservation culturelle. Parmi ces actions, on peut citer la conduite d'une mission d'évaluation des risques sur le site du patrimoine culturel subaquatique du lagon de Chuuk en Micronésie en 2017 ; la réalisation d'une mission d'évaluation des dommages sur l'île de Tongatapu (Tonga) à la suite du cyclone Gita ; le suivi de l'état du patrimoine culturel au Vanuatu et aux Fidji en 2020 grâce à l'imagerie satellitaire après le cyclone tropical Harold ; et la facilitation d'une évaluation participative des besoins liés au patrimoine culturel immatériel au sein de la communauté d'Ambae au Vanuatu en 2018.

Dans ce contexte, les savoirs autochtones et locaux permettent depuis longtemps aux communautés de résister et de s'adapter au changement climatique ainsi qu'aux catastrophes. Ces connaissances ont permis une gestion durable des ressources naturelles et une adaptation à la variabilité du temps et du climat, favorisant ainsi la sécurité alimentaire, la collaboration et l'unité communautaire dans des contextes de pénurie de ressources. Parmi de nombreux exemples, le système traditionnel inati à Tokelau garantit une distribution équitable du poisson suite aux expéditions de pêche collectives, maintenant ainsi l'harmonie sociale dans des conditions précaires. Les sites du Pacifique fournissent également des connaissances et des informations scientifiques essentielles sur la biodiversité et le climat. L'atoll corallien d'East Rennell, dans les îles Salomon, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998, constitue un laboratoire naturel pour les études scientifiques, notamment en ce qui concerne la biogéographie insulaire, la migration des espèces et l'évolution du climat. En outre, les vestiges des villages de pierre du site du patrimoine mondial de Rock Island South Lagoon, à Palau, dont l'occupation remonte à 5 000 ans, témoignent des conséquences combinées du changement climatique, de la croissance démographique et des comportements de subsistance.

Exploiter la culture pour la diversification économique

Le secteur culturel est de plus en plus considéré comme stratégique pour la diversification économique et le développement local. L'aspiration à la diversification économique est une priorité dans tout le Pacifique, comme le souligne la Stratégie culturelle régionale pour le Pacifique 2022-2032. Cette vision a été renforcée par la pandémie, qui a mis en évidence la vulnérabilité des modèles économiques existants, considérés comme trop exogènes, et a exacerbé la nécessité pour les pays du Pacifique d'élaborer des trajectoires de diversification économique. Dans ce contexte, la culture est de plus en plus considérée comme un secteur à fort potentiel, propice à une croissance ancrée localement et à forte intensité d'emploi, ciblant en particulier les jeunes, compte tenu de la fuite des cerveaux à laquelle la région est confrontée. Une telle diversification économique tirée par la culture devrait entraîner des externalités sociales et environnementales positives et permettre une innovation localisée. Le tourisme culturel, d'une part, et les ICC, d'autre part, figurent parmi les domaines faisant l'objet d'une attention prioritaire.

Le tourisme culturel est une voie à fort potentiel pour la diversification économique, qui s'éloigne des modèles de tourisme de masse. Dans l'ensemble, le secteur du tourisme est une source majeure de revenus dans le Pacifique, représentant une part importante des PIB nationaux, allant jusqu'à 40 % à Fidji (ministère des Finances de Fidji, 2024), qui est le pays le plus visité de la région avec plus de 636 000 arrivées en 2022 (source : Tourism Fiji). Si la pandémie de COVID-19 a massivement perturbé l'industrie du tourisme dans le Pacifique, elle a également suscité une aspiration à des modèles de tourisme local plus durables, associant l'expérience des visiteurs à l'engagement des communautés. Cette aspiration se matérialise dans le cadre de la politique de tourisme durable de l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO, 2021), qui préconise des « cultures visibles et appréciées » comme l'un de ses quatre objectifs primordiaux, et qui fournit également dans sa norme de destination un ensemble de critères permettant de concrétiser cette vision. Dans ce contexte, le tourisme culturel est un secteur à forte valeur ajoutée, qui offre des

Dans les PEID,
les femmes constituent
plus de la moitié
de la main-d'œuvre
dans le secteur du
tourisme

ILOSTAT
2020



sources de croissance durables sur le plan environnemental et économique, avec moins d'externalités négatives, tout en favorisant la génération de revenus et l'emploi au niveau local (Banque mondiale, 2023), y compris pour les femmes et les jeunes.

Ce changement de politique en faveur d'un tourisme culturel durable se reflète dans un certain nombre de cadres politiques, de mesures et d'initiatives au niveau national. Par exemple, la stratégie de développement touristique 2022 des Îles Cook encourage les pratiques touristiques régénératrices afin que les visiteurs aient une influence positive sur le bien-être social, culturel, environnemental et économique, en fournissant des orientations spécifiques sur les systèmes de certification, les campagnes d'éducation des visiteurs, l'offre de tourisme culturel, ainsi que le positionnement sur le marché. De même, la politique de tourisme durable 2019-2030 de Vanuatu vise à permettre aux « visiteurs de se rapprocher de l'environnement, de la culture et de la population » grâce à des produits et services culturels authentiques et de qualité, ainsi qu'à une expérience touristique enrichie. En 2017, les Palaos ont été le premier pays à exiger de ses visiteurs qu'ils signent un engagement écologique dans le cadre de la procédure d'obtention d'un visa. L'engagement de Palau encourage les visiteurs à voyager de manière responsable en prenant des mesures pour protéger la faune locale, apprendre davantage sur la culture locale et soutenir les entreprises locales. En partenariat avec le Bureau du tourisme, Palau Pledge a également développé un programme de certification officiel pour les entreprises locales en 2022 afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, d'augmenter l'efficacité et d'éduquer les visiteurs sur le Pledge.

L'investissement dans le secteur culturel soutient la diversification des produits et des expériences du tourisme culturel. Le tourisme culturel peut permettre aux pays d'encourager les investissements structurels dans le secteur culturel. Soutenir le développement des sites patrimoniaux, des musées et des centres culturels, permettre l'expansion de l'artisanat et des industries culturelles, favoriser l'accès au patrimoine culturel subaquatique, sont autant d'éléments propices à l'expansion de l'offre de tourisme culturel, permettant aux visiteurs de s'engager dans la culture du Pacifique tout en soutenant les professionnels et les praticiens de la culture. Par exemple, le développement du tourisme de plongée dans le site protégé de Chuuk Lagoon, dans les États fédérés de Micronésie, permet aux visiteurs de découvrir des navires et des avions de la Seconde Guerre mondiale engloutis, tandis que la pirogue autochtone à double coque « Drua » exposée au musée des Fidji permet aux touristes de faire un voyage à bord d'un équipage composé d'éclaireurs traditionnels.

Les produits touristiques culturels doivent être développés et promus en étroite collaboration avec les communautés et les détenteurs du patrimoine de sorte à minimiser les risques de marchandisation et d'appropriation illicite. Ceci est particulièrement important compte tenu de la

prééminence des cultures autochtones, et nécessite des approches inclusives à la faveur des communautés. Dans un contexte où les cultures du Pacifique ont parfois été soumises à la marchandisation et aux stéréotypes - y compris dans l'industrie audiovisuelle internationale, qui affiche une vision homogène et quelque peu paternaliste des cultures autochtones du Pacifique, il est essentiel de permettre aux communautés d'être protagonistes des récits culturels et de décider des moyens de diffusion de leur culture afin d'éclairer le fil de développement de ces produits de tourisme culturel, en s'éloignant d'un modèle de consommation. En outre, il est essentiel de garantir que les communautés soient économiquement responsables de ces processus afin de garantir que les revenus du tourisme soient répartis de manière équitable.

Dans l'ensemble, le développement du tourisme culturel dans le Pacifique nécessite des investissements en matière de politique publique et de réglementation, afin de garantir un impact durable sur les communautés locales. Une approche pangouvernementale est nécessaire, notamment dans le cadre des politiques du travail, du commerce et du numérique. Ces perspectives devraient également être ancrées dans une gouvernance communautaire, de sorte à permettre une rémunération équitable du travail culturel et des interactions culturelles significatives entre les communautés locales et les visiteurs, dans le respect des cultures autochtones. Enfin, il convient de rechercher des mécanismes de financement plus durables, associant des sources publiques et privées.

Ces dernières années, le potentiel de diversification économique des ICC a également fait l'objet d'une attention croissante. Si les ICC sont intégrées dans la politique culturelle régionale de la CPS depuis sa création, ce n'est que récemment que leur impact économique a commencé à être reconnu par les politiques publiques. Les expressions culturelles et créatives - des arts du spectacle et des arts visuels à l'artisanat - sont depuis longtemps considérées comme essentielles au maintien de l'identité culturelle de la région, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des connaissances traditionnelles et autochtones. Elles ont toutefois été considérées jusqu'à présent comme des contributrices marginales à la croissance économique. Ces dernières années, l'intérêt pour l'économie créative s'est renforcé, s'appuyant sur une vision globale qui fait le lien entre les formes de création traditionnelles et contemporaines. La stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032 fait de « l'innovation culturelle » l'une de ses priorités, aspirant à soutenir de nouvelles expressions culturelles s'inspirant des cultures coutumières et autochtones de la région. La promotion des industries culturelles est considérée comme un facteur de sauvegarde et de transmission des pratiques du patrimoine culturel et des connaissances autochtones.



Les pays et territoires insulaires du Pacifique souhaitent investir dans des opportunités qui soutiennent l'économie culturelle et créative, établissent un lien entre les idées coutumières et contemporaines, renforcent les capacités et le leadership des jeunes dans le domaine des arts et de la culture, et renforcent la participation des peuples du Pacifique aux marchés mondiaux.

Stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032, « Décennie pour la culture océanienne : Vers un développement culturel durable »

L'impact de l'économie créative sur l'emploi et la croissance inclusive gagne progressivement en visibilité dans la région. Les décideurs politiques s'intéressent particulièrement à sa capacité à générer des revenus et des avantages communautaires pour les praticiens et les gardiens de la culture, y compris dans les zones rurales, et à stimuler l'emploi des jeunes - dans un contexte où la fuite des cerveaux reste un défi majeur et où le secteur culturel opère en grande partie dans l'économie informelle. Reflétant ce potentiel, un projet conjoint des Nations unies dirigé par l'OIT sur la reprise économique inclusive par le biais d'entreprises durables dans les économies informelles de Fidji, Palau, Tonga et Vanuatu a été lancé en 2020 dans le contexte de la reprise COVID-19, ciblant à

la fois les industries culturelles et le secteur de l'agriculture. Le projet a permis le développement des compétences d'entrepreneurs créatifs, en ravivant notamment le modèle de maître-apprenti du Pacifique, et a soutenu la structuration du secteur, comme en témoigne la création de deux associations créatives à Fidji - la Fiji Islands Dance Association (FIDA) et la Viti Association of Visual Arts (VAVA) - permettant de soutenir des programmes de mentorat, d'accéder à de nouveaux marchés, tout en cherchant à formaliser la collaboration avec l'association nationale des travailleurs pour élargir l'accès à la sécurité sociale des professionnels de la culture. De même, un projet conjoint des Nations unies lancé en 2022 soutient l'accélération des ODD en renforçant la diversification économique à Fidji, aux Îles Salomon, à Tonga, à Tuvalu et à Vanuatu, en mettant l'accent sur le renforcement du sous-secteur de la musique à travers l'amélioration des compétences entrepreneuriales et l'application des droits de propriété intellectuelle.

Ces dernières années, une attention particulière a été accordée au renforcement et à la structuration des écosystèmes créatifs. Alors que certains conseils des arts et réseaux culturels collectifs fonctionnent depuis des décennies, de nouvelles associations ont été créées plus récemment pour défendre les droits des producteurs culturels. Afin de soutenir les collectifs existants et émergents, la CPS et le PIFS ont lancé un programme de subvention à hauteur de 3,1 millions d'euros en 2021 en collaboration avec ACP-UE, afin de fournir un soutien financier, des conseils techniques, du mentorat et du renforcement des capacités. Grâce à ce programme, la fédération musicale des Îles Salomon, créée il y a 30 ans, a vu son mandat constitutionnel révisé et le nombre de ses membres augmenté. De même, un programme de formation à l'entrepreneuriat dans les industries culturelles a été développé à Samoa et a bénéficié à 140 producteurs culturels dans les domaines de la conception et du développement de produits, de l'étude de marché ou de la fixation des prix. Une sélection d'entreprises culturelles du Pacifique a également été soutenue pour participer pour la première fois au salon Artisan Resource @ NYNOW à New York (États-Unis), afin de se familiariser avec les tendances du marché international, les demandes des acheteurs et les attentes en matière de distribution des exportations. En outre, à Lautem, à Timor-Leste, une structure de gouvernance locale pilotée par la communauté, l'Alliance culturelle de Lautem, a été créée avec le soutien de l'organisation Many Hands International et du Fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle ; et un programme de mentorat a été fourni pour soutenir sa structure de gouvernance, ainsi que pour élaborer un plan culturel et un accord avec le gouvernement national.

Des cadres politiques nationaux et des mécanismes associés à l'économie créative émergent également progressivement, avec le soutien accru d'organisations régionales et internationales. Alors que Samoa a publié en 2018 une politique nationale dédiée aux industries culturelles - qui cible notamment le renforcement des systèmes de gouvernance, l'investissement dans l'infrastructure numérique et physique ainsi que le renforcement des capacités et les systèmes d'incitation -, les cadres politiques et réglementaires doivent encore être renforcés dans la plupart des îles du Pacifique. L'UNESCO soutient le renforcement des capacités et l'apprentissage entre pairs afin de favoriser la ratification de la Convention de l'UNESCO de 2005 et l'élaboration de politiques en faveur de la créativité dans la région du Pacifique - dans un contexte où seuls 20 % des PEID du Pacifique ont ratifié la Convention jusqu'à présent. Des mécanismes politiques ciblés ont également été mis en place ces dernières années pour créer un environnement favorable aux entreprises créatives, notamment le Fijian Crafts Branding, inauguré par le ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme des Fidji. Par ailleurs, l'engagement en faveur de l'éducation et de la formation dans le secteur culturel et créatif se développe, avec l'inclusion progressive des ICC dans les programmes d'études de l'enseignement supérieur.

À l'avenir, il sera essentiel de relever les défis persistants et de renforcer les mécanismes politiques pour permettre aux industries culturelles de prospérer. Parmi les obstacles qui entravent le développement du secteur figurent notamment l'insuffisance des investissements et des incitations fiscales, une législation dépassée, des infrastructures inadéquates et un manque de collaboration structurée entre les OSC et les institutions publiques. Une approche pangouvernementale sera nécessaire pour renforcer les droits du travail des professionnels de la

culture, créer un environnement propice aux investissements, soutenir l'engagement dans le commerce régional et international, mais aussi renforcer les cadres de la propriété intellectuelle, y compris en ce qui concerne les droits collectifs, afin d'empêcher l'appropriation illicite des savoirs autochtones tout en permettant une rémunération équitable.

Perspectives pour l'avenir : possibilités d'engagement politique

Ouvrir la voie à un agenda fondé sur les droits

Ces dernières années, les priorités du dialogue politique et de la coopération au niveau régional ont sensiblement évolué en faveur d'un intérêt plus marqué et plus explicite pour la **protection des droits culturels**, avec une attention particulière pour la préservation des connaissances et des langues autochtones - un domaine d'intérêt qui fait date dans la région - mais aussi, dans une mesure croissante, pour les droits sociaux et économiques des artistes et des gardiens de la culture. La protection des droits culturels figure parmi les priorités des réunions du Conseil des arts et de la culture du Pacifique, et des ministres de la culture de la CPS (2022), ainsi que du FESTPAC 2024, influençant ainsi la formulation des politiques nationales, notamment dans le but de faciliter l'accès des communautés autochtones aux lieux d'importance culturelle afin de maintenir les pratiques culturelles et de tenir compte de leur lien vital avec l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être, ainsi que de permettre aux créateurs autochtones de bénéficier d'un soutien et d'une protection juridiques.

Des avancées législatives et politiques significatives ont été réalisées dans la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles en relation avec la propriété intellectuelle et les droits d'auteur - un aspect considéré comme essentiel à la protection et à l'exercice effectifs des droits culturels, y compris pour les communautés autochtones. Les organisations régionales telles que la CPS, le PIFS et le SPREP ont pris les devants, en tenant compte des développements internationaux au sein de l'UNESCO ou de l'OMPI. En 2002, un cadre régional pour la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles, comprenant une loi type, a été élaboré pour aider les pays à faire face aux menaces croissantes d'appropriation illicite ou de commercialisation excessive des connaissances traditionnelles (CPS, 2002). La loi type visait à combler les lacunes des outils conventionnels de propriété intellectuelle tels que les brevets, les droits d'auteur, les marques ou les indications géographiques, qui récompensent pour la plupart la créativité individuelle, alors que les connaissances traditionnelles sont dévolues à la communauté. La loi de 2013 sur les savoirs traditionnels des Îles Cook ou la loi de 2012 sur le Tāoga Niue ont intégré des dispositions de cette loi type, tandis que la loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes du Vanuatu traite également de la protection des savoirs autochtones. Le traité-cadre du Melanesian Spearhead Group sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles, adopté en 2011, fournit un cadre similaire. La réflexion politique sur les droits de propriété intellectuelle, les marques et les droits d'auteur a également progressé dans le cadre du FestPAC.

L'évolution du paysage politique appelle toutefois à une réévaluation et à une application efficace de la législation et des cadres politiques liés aux connaissances traditionnelles, à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur. Si la loi type s'est avérée utile, sa transposition au niveau national a montré certaines limites. Le manque de financement, d'infrastructures et d'accès à un soutien juridique entrave les efforts de surveillance et d'application de la loi, laissant les artistes, les producteurs culturels et les communautés dans une situation de vulnérabilité. Compte tenu des menaces extérieures et de la numérisation croissante des biens culturels, il est indispensable de mettre en place des mécanismes de protection solides. Une approche politique hybride est nécessaire, englobant l'éducation et la sensibilisation des détenteurs de savoirs autochtones et traditionnels (Salvin, 2012). Il convient de s'assurer de l'engagement étroit des dirigeants et des

institutions coutumières, de sorte à ne pas compromettre ni entrer en conflit avec les règles coutumières, en positionnant les États comme des facilitateurs plutôt que comme des régulateurs (Salī, 2020). Il est impératif d'investir et de développer des mécanismes ainsi que des protocoles d'application communautaires qui renforcent les détenteurs de connaissances culturelles, les praticiens et les communautés, tout en encourageant la responsabilisation des consommateurs et du public. L'expérience d'autres pays, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pourrait être mise à profit, notamment en ce qui concerne la protection des contenus culturels locaux. Un soutien peut être apporté par l'UNESCO, dans le cadre de la réflexion en cours sur les droits culturels, ainsi que par l'OMPI, dans le cadre de ses programmes de développement des compétences et d'assistance.

Le maintien des droits culturels des diasporas du Pacifique est un autre domaine d'engagement croissant pour les pays. La sauvegarde du patrimoine culturel a joué un rôle essentiel dans l'engagement des pays du Pacifique auprès de leurs diasporas, en particulier en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis. Plusieurs pays du Pacifique ont des diasporas importantes - représentant, par exemple, environ la moitié des Tongiens et des Samoans - qui contribuent de manière significative au PIB national, mais qui jouent également un rôle actif dans la sauvegarde des cultures du Pacifique dans les pays de destination. En 2013, on estimait que la Nouvelle-Zélande accueillait à elle seule environ 25 festivals du Pacifique par an (2013, Mackley-Crump), dont le festival Pasifika, inauguré en 1993 à Auckland, qui rassemble près de 60 000 visiteurs chaque année. Certaines initiatives lancées à l'initiative des diasporas pour soutenir leurs pratiques culturelles et linguistiques sont également soutenues par les gouvernements de leur pays d'origine. Par exemple, la campagne *Learning my roots* a été lancée en 2019 par la communauté fidjienne du Royaume-Uni pour encourager la pratique de la langue iTaukei - une initiative qui a été soutenue par le gouvernement fidjien, qui a développé l'application Ivolavosa en tant que dictionnaire numérique destiné aux diasporas. En outre, le soutien aux cultures du Pacifique est de plus en plus reflété dans les politiques culturelles des pays de destination, comme en témoignent les programmes en cours du ministère des peuples du Pacifique du gouvernement néo-zélandais. Dans l'ensemble, la promotion d'un engagement plus systémique des diasporas dans les PEID du Pacifique offre un potentiel significatif pour l'intensification de la sauvegarde de la culture, en établissant un lien entre les diasporas et les décideurs politiques dans les pays d'origine et de destination.

Au-delà des droits culturels proprement dits, la culture est également de plus en plus exploitée pour réaliser d'autres catégories de droits, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, dans un contexte de forte prévalence des violences basées sur le genre. Selon la base de données mondiale sur les violences exercées à l'encontre des femmes d'ONU Femmes, jusqu'à 68 % des femmes de Samoa ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire au cours de leur vie. Dans ce contexte, les interventions fondées sur la culture peuvent contribuer à remettre en question les stéréotypes sexistes et à s'attaquer aux inégalités de genre profondément ancrées. Tel est l'objectif de l'initiative Spotlight Samoa pour mettre fin à la violence domestique et à la violence entre partenaires intimes, un projet conjoint des Nations unies axé sur l'éradication de la violence domestique et de la violence entre partenaires intimes. Un volet de ce projet mené par l'UNESCO vise à identifier et à traiter les normes sociales toxiques préexistantes et les inégalités entre les sexes qui contribuent à l'acceptation généralisée de la violence à l'égard des femmes et des filles comme faisant partie de la vie quotidienne. La culture offre des espaces sûrs pour le dialogue communautaire et la diffusion de messages sociaux concernant les violences basées sur le genre, tandis que les arts du spectacle sont utilisés pour changer les mentalités et les comportements liés aux normes de genre, à la violence entre partenaires intimes et à la violence domestique.

Rapprocher les savoirs autochtones et l'océanographie pour agir sur le climat

Les pays du Pacifique ont joué un rôle de pionnier dans l'exploitation de la culture et du savoir autochtone pour la gestion des risques de catastrophes, en contribuant à l'élaboration de stratégies et de méthodologies qui ont ensuite été mises en œuvre à plus grande échelle à l'intérieur et au-delà de la région. En 2012, Samoa a été l'un des premiers pays à inclure la culture dans l'évaluation multisectorielle des besoins post-catastrophe (PDNA) à la suite du cyclone Evan, intégrant ainsi la culture dans les politiques de redressement à long terme. Cette méthodologie a depuis été reproduite dans toute la sous-région - notamment à la suite des cyclones Pam au Vanuatu (2015), Winston aux Fidji (2016), Harold aux Fidji et au Vanuatu (2020), ainsi que Judy et Kevin au Vanuatu (2023). À la suite de ces catastrophes, des équipes culturelles ont été mobilisées afin d'évaluer les dommages et les pertes dans le secteur culturel, notamment en utilisant l'imagerie satellitaire avec le soutien d'UNOSAT-UNITAR, comme ce fut le cas en 2020 à Fidji. Les résultats de ces exercices ont permis de hiérarchiser les travaux de stabilisation et de réparation d'urgence et de financer des projets de réhabilitation plus vastes, tels que le port de Levuka à Fidji. Ces processus se sont également avérés utiles pour renforcer la planification de la préparation aux risques et les politiques de sensibilisation à l'environnement, ainsi que pour positionner le secteur culturel dans les programmes de développement durable. Dans l'ensemble, cette approche a servi d'exemple dans le monde entier, donnant lieu à une augmentation du nombre de rapports de l'ANPE faisant référence à la culture.



Norimoto/Shutterstock.com*

D'autres initiatives menées ces dernières années se sont efforcées d'élargir les stratégies de résilience globales, en associant les différentes dimensions du patrimoine culturel et naturel.

Dans le cadre de l'initiative Resilient Reefs - une initiative de l'UNESCO visant à soutenir les récifs coralliens du patrimoine mondial et leurs communautés dans l'adaptation au climat - des stratégies de résilience ont été élaborées pour les lagons de Nouvelle-Calédonie et le lagon sud de Rock Island à Palau. Ces stratégies innovantes englobent dans un cadre large la sauvegarde des sites et pratiques du patrimoine naturel et mixte ainsi que la pêche durable, en cherchant à exploiter les connaissances traditionnelles pour favoriser la collaboration scientifique et cartographier les réserves coutumières, à rassembler les parties prenantes publiques et privées pour optimiser les mécanismes de financement, ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles par la désignation d'un responsable de la résilience à temps plein. Le renforcement de la résilience des communautés du Pacifique face au changement climatique et aux catastrophes repose également sur la sauvegarde du patrimoine vivant, comme l'illustre un projet en cours de l'UNESCO qui aide les communautés gardiennes à Fidji, Tonga et Vanuatu à associer la sauvegarde du patrimoine vivant aux stratégies de réduction des risques de

XXXX

catastrophes par le biais d'ateliers de formation et de programmes de mentorat. Une étude récente menée dans la région conclut également que les initiatives climatiques fondées sur le patrimoine vivant, telles que la construction traditionnelle de bateaux et de navires ou les techniques agricoles à faible impact, tendent à mobiliser plus efficacement les communautés (Konrad Adenauer Stiftung, 2023). Cette dimension est de plus en plus fréquemment prise en compte dans les politiques nationales liées au climat, comme la politique intégrée en matière d'environnement et de ressources naturelles 2021-2023 de Tuvalu, qui s'efforce d'améliorer « *la gestion de l'environnement et la responsabilité collective* », en faisant notamment référence à la documentation des connaissances traditionnelles telles que les prévisions météorologiques ou les compétences en matière de navigation pour permettre l'accès à l'information. Des efforts similaires sont entrepris pour aider les institutions culturelles à intégrer la prévention des risques de catastrophes dans la gestion des collections, un effort qui devrait être davantage soutenu à l'avenir.

Les savoirs traditionnels et autochtones sont également de plus en plus utilisés pour renforcer la sécurité alimentaire, un aspect qui a longtemps été assuré par des systèmes autosuffisants mis en place par les communautés elles-mêmes, et qui est aujourd'hui de plus en plus soutenu par les politiques publiques et les programmes de développement internationaux, reflétant une reconnaissance croissante et nécessaire de l'importance des savoirs autochtones pour les moyens de subsistance, la santé et la résilience. En 2016, le gouvernement de Kiribati a lancé un projet dans les îles de Maiana, Abemama et Nonouti, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial, afin de réduire la vulnérabilité aux pénuries alimentaires induites par le changement climatique. En faisant revivre les pratiques autochtones, le projet a aidé les communautés à tester une gestion plus durable des terres et des pêcheries côtières - y compris des mini-hatcheries, des étangs à poissons laitiers et des plantations de mangroves - et à faire revivre les techniques traditionnelles de préparation et de conservation des aliments. En conséquence, les variétés de cultures autochtones sont passées de 2 à 5 par village, les populations de poissons ont été stabilisées et les importations de denrées alimentaires ont diminué. Cette approche gagnerait à être étendue au niveau régional, dans un contexte où les pratiques alimentaires traditionnelles risquent, dans certains endroits, d'être progressivement supplantées par des produits transformés. Une étude menée à Baniata, dans les îles Salomon, a conclu que si les jardins familiaux, la pêche et la collecte d'aliments sauvages représentaient encore 70 % de la subsistance des communautés, on observait une évolution notable vers les aliments importés et transformés, érodant les pratiques traditionnelles et l'agrobiodiversité, tout en mettant en péril la sécurité alimentaire et la nutrition (FAO, 2021).

À l'avenir, les perspectives du Pacifique sur le changement climatique - façonnées par des valeurs de relationnalité, d'humilité et de respect - pourraient alimenter de manière significative le débat mondial sur le climat. Le rapprochement des systèmes de connaissances autochtones et autres est plus que jamais essentiel pour aborder la complexité des processus de changement nécessaires pour fournir des solutions climatiques durables, dans un contexte où les approches quantitatives ou linéaires de l'action climatique ont montré leurs limites, par opposition aux visions systémiques inscrites dans les cultures du Pacifique (Crook et Rudiak-Gould, 2018). Au cours de la dernière décennie, les pays et les communautés du Pacifique ont vivement plaidé pour que les voix locales et autochtones se fassent entendre dans les forums sur le climat, pour que les dirigeants locaux et les gardiens des connaissances soient responsabilisés et pour que les histoires locales sur l'impact et l'adaptation soient mises en avant afin d'éclairer les processus de prise de décision. Les visions du Pacifique peuvent faire évoluer les négociations climatiques vers des processus plus inclusifs, comme l'illustre le dialogue de Talaona, lancé lors de la COP23 en 2018 sous la présidence des Fidji pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de Paris. Inspiré d'une pratique traditionnelle du Pacifique, Talaona propose un format inclusif et transparent pour une discussion et une prise de décision collaborative sur le climat, basée sur un échange d'idées et de connaissances par le biais de récits afin de favoriser les relations, de rassembler des informations et de forger collectivement des solutions. Talaona a permis d'engager les parties prenantes locales dans les discussions sur le climat de manière plus efficace, en inspirant également le dialogue des villes et des régions dans le cadre du processus de la COP, ainsi qu'en alimentant les

négociations du premier bilan mondial de l'accord de Paris présenté lors de la COP 28. Dans un contexte où l'impact du changement climatique sur les savoirs autochtones est de plus en plus documenté - affectant l'agriculture traditionnelle, les systèmes alimentaires ou la médecine, ou mettant en danger des espèces importantes sur le plan culturel - les connaissances du Pacifique peuvent également alimenter la réflexion en cours sur la prise en compte des pertes non économiques liées au changement climatique (Pearson, Jackson et McNamara, 2021).



Fondamentalement, le problème du changement climatique est un problème d'arrogance et de cupidité [...] Nous avons une origine et un destin communs et nous sommes chargés de rechercher des idées et des perspectives, et, espérons-le, des solutions, aux pires problèmes auxquels l'homme a été confronté. [...] Dans cette recherche commune, j'offre les idées et les perspectives de ma famille autochtone samoane ou faasamoa. Il s'agit d'une vision du monde qui privilégie non seulement la perspective des autres hommes, mais aussi celle des autres êtres vivants, des arbres, des animaux, des océans et des étoiles. Il s'agit d'une vision du monde ou d'un principe de vie qui exige humilité, sacrifice et respect de nos origines sacrées. Ce paradigme prend vie à travers la poésie, les nuances et les métaphores de notre langue samoane, ses légendes, ses rituels et ses chants. Il explique l'importance des principes de tapu, d'équivalence et d'affinité pour vaincre l'arrogance et l'avidité.

Son Altesse Tui Atua Tupua Tamasese Ta'isi Efi,
Ancien chef d'État de Samoa



Deborah Kolb/Shutterstock.com*

Renforcer la gouvernance de la culture

Le renforcement des cadres politiques culturels est l'objectif principal de la stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032, qui vise à améliorer la gouvernance et à intégrer la culture dans les priorités de développement nationales. Les pays renforcent progressivement leur engagement dans le secteur culturel, ce qui nécessite l'élaboration de politiques, de législations et de lignes directrices nationales pour sauvegarder et promouvoir les droits et la diversité culturels. Le renforcement des capacités des institutions culturelles nationales - y compris en ce qui concerne la préparation aux risques - est tout aussi crucial pour permettre la fourniture efficace de services culturels. Il est impératif d'investir massivement dans l'éducation et la formation, en répondant aux besoins des institutions culturelles publiques et des écosystèmes culturels et créatifs. La collaboration systémique entre les institutions publiques et les professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'avec les OSC et les entités du secteur privé, dans la conception et la mise en œuvre des politiques culturelles est tout aussi essentielle compte tenu de la fragmentation territoriale, qui nécessite une gouvernance décentralisée et axée sur la communauté. La mise en place de collaborations intersectorielles - notamment entre les politiques de la culture, du commerce, de l'environnement, de

xxxxxxxxxx

l'emploi ou du numérique - est également primordiale pour forger une véritable vision de la culture et du développement sous l'égide du Pacifique, qui fasse le lien entre le patrimoine culturel et naturel, et les ICC. Enfin, l'élaboration de modèles de financement durables pour le secteur culturel est cruciale et nécessite un engagement renforcé dans les allocations budgétaires nationales pour la culture, des partenariats public-privé plus souples et des liens renforcés avec d'autres domaines politiques tels que l'action climatique, la gestion des risques de catastrophe, l'agriculture durable ou l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'investissement dans les données et les statistiques culturelles constitue une autre priorité essentielle de la stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032, tant en ce qui concerne le secteur culturel lui-même que l'impact de la culture sur d'autres domaines de développement, parmi lesquels l'éducation, l'utilisation et la gestion des terres, la sécurité alimentaire ou la gestion des risques de catastrophe. Les réunions des ministres de la culture du Pacifique ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de donner la priorité aux statistiques culturelles et aux connaissances liées à la culture afin de favoriser des politiques publiques fondées sur des données probantes, tout en garantissant la souveraineté des données - une préoccupation commune à toute la région. Des efforts accrus de renforcement des capacités sont nécessaires, ciblant à la fois les départements culturels et statistiques, en s'appuyant sur les ensembles d'indicateurs existants, y compris le cadre de 2009 de l'UNESCO pour les statistiques culturelles et les Indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la Culture (Indicateurs Culture|2030 de l'UNESCO). La création d'un centre régional de statistiques culturelles est envisagée par la CPS pour soutenir ces efforts (Nations Unies, 2024). L'inclusion de la culture dans l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle ouvre également d'autres possibilités. Un investissement plus important dans les données culturelles a produit des avantages significatifs : à Vanuatu, une enquête nationale sur le bien-être intégrant des éléments culturels a propulsé le secteur culturel au premier plan du programme de développement durable du pays, et a permis certaines avancées institutionnelles positives, notamment la création d'un poste de statisticien responsable des secteurs de la culture et de la justice au sein de l'Office national des statistiques (Office national des statistiques du Vanuatu, 2021).

À long terme, la transformation numérique offre de nouvelles possibilités dans le domaine de la culture, tout en exigeant une réglementation plus stricte pour garantir une approche fondée sur les droits. Malgré la persistance de la fracture numérique, des investissements importants ont été réalisés au cours de la dernière décennie afin de développer l'infrastructure numérique dans l'ensemble du Pacifique, avec un nombre croissant de pays connectés par des câbles à fibre optique, ce qui a permis d'améliorer l'accès au haut débit - passant, par exemple, de 2 % de la population en 2010 à 64 % en 2021 à Tonga - et de réduire le coût du haut débit (Banque mondiale, 2023). Le commerce électronique gagne du terrain dans la région, bien que la domination du marché et les inégalités en matière de données menacent toujours le développement inclusif (CNUCED, 2022). La stratégie régionale de E-commerce du Pacifique (2021) identifie les « biens culturels » - y compris les ICC, l'artisanat et le textile - comme des avantages comparatifs régionaux, élargissant ainsi les possibilités d'atteindre les marchés régionaux et internationaux (PIFS, 2021). Toutefois, pour exploiter ce potentiel, il est nécessaire d'investir dans le développement des compétences numériques, d'établir des protocoles et des mécanismes garantissant une monétisation équitable au profit des créateurs de contenu, et de renforcer les droits de propriété intellectuelle, y compris en ce qui concerne les connaissances autochtones. Des politiques et des réglementations intersectorielles seront donc nécessaires pour assurer une transformation numérique inclusive du secteur culturel et créatif.

Points essentiels

La géographie des îles du Pacifique et l'histoire de leur peuplement, marquée par la mobilité et les échanges interculturels, ont façonné des caractéristiques culturelles distinctes, marquées par la diversité culturelle et linguistique, les liens intrinsèques entre les communautés et leur environnement et l'importance des systèmes de connaissances autochtones dans le maintien des moyens de subsistance et la résilience des communautés.

La culture a progressivement gagné en importance dans les politiques publiques, avec un renforcement des cadres politiques culturels et une tendance à l'amélioration de la collaboration entre les autorités publiques et les OSC, même si les efforts doivent être maintenus pour soutenir le renforcement des capacités et la collaboration intersectorielle et pour renouveler les mécanismes de financement.

Les PEID du Pacifique se sont engagés depuis longtemps à sauvegarder le patrimoine culturel - comme en témoigne la ratification quasi unanime des conventions de l'UNESCO de 2003 et de 1972, malgré un engagement limité dans les conventions de l'UNESCO de 1970 et de 2001 - et un intérêt croissant est exprimé pour exploiter le potentiel de l'économie créative, notamment par le biais de la convention de l'UNESCO de 2005.

La culture a été un élément fédérateur de la coopération régionale - comme en témoignent la création précoce du FESTPAC, les stratégies régionales de la CPS et le profilage de la culture dans d'autres cadres régionaux - avec des organismes régionaux tels que la CPS et le PIFS jouant un rôle essentiel pour soutenir les politiques culturelles nationales et mettre la culture au service du développement durable.

Les pays de la région expriment une forte aspiration à exploiter la culture pour élaborer une vision du développement durable dirigée par le Pacifique, façonnée par des valeurs de relation, de localisation et de résilience, favorisant ainsi des voies de développement centrées sur les personnes et adaptées au contexte.

La culture est considérée comme un secteur à fort potentiel de diversification économique, favorisant l'emploi des jeunes tout en ayant un impact social et environnemental durable, notamment par le biais d'un tourisme culturel durable ou régénérateur, ou d'un engagement audacieux dans l'économie créative - un potentiel qui nécessite une réglementation des politiques publiques, y compris dans le domaine numérique, afin de créer un environnement favorable, de soutenir une rémunération équitable et d'empêcher la marchandisation des cultures autochtones.

L'exposition de la région aux effets du changement climatique et des catastrophes a un impact important sur le patrimoine culturel, bien que les connaissances autochtones et locales aient depuis longtemps assuré la résilience et l'adaptation des communautés, ce qui a conduit les PEID du Pacifique à jouer un rôle de pionnier dans l'exploitation de la culture pour la gestion des risques de catastrophe, la résilience ou la sécurité alimentaire, tout en éclairant la conversation mondiale sur le climat - un leadership qui pourrait être élargi à l'avenir, en particulier en ce qui concerne la justice climatique et la réflexion sur les pertes non-économiques.

La protection des droits culturels individuels et collectifs est un domaine d'engagement croissant pour les PEID du Pacifique, qui se concentre en particulier sur la protection des systèmes de connaissances traditionnelles et autochtones - notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et les droits d'auteur -, la promotion de l'égalité d'accès à la culture et la participation culturelle, y compris pour une vaste diaspora du Pacifique, ainsi que le renforcement du statut des artistes et des professionnels de la culture, y compris dans l'environnement numérique, afin de permettre une monétisation équitable pour les créateurs de contenu.



Chapitre II

Politiques culturelles dans les PEID des Caraïbes

EB Adventure Photography/Shutterstock.com*

La région des Caraïbes regroupe le plus grand nombre de petits États insulaires en développement (PEID), soit seize États membres de l'UNESCO et sept membres associés. La diversité linguistique représente un atout majeur des PEID des Caraïbes - expressions et influences africaines, indiennes, anglaises, françaises, espagnoles, néerlandaises et plusieurs langues autochtones, de l'hindi au créole guyanais, au sranatonga, au créole néerlandais, avec une grande proportion de peuples autochtones, des Arawaks aux Wai Wai, en passant par les Makushi, les Garifuna et les Mayas. La trajectoire historique de bon nombre de ces pays est profondément influencée par l'ère coloniale, tout particulièrement associée à la traite transatlantique des esclaves. La majorité des sociétés caribéennes comptent d'importantes populations de descendants africains, qui ont forgé une histoire commune marquée par plus de trois siècles de déplacements. Cette histoire a profondément influencé le développement du patrimoine et des expressions culturelles, qui sont intimement liés aux aspirations à des sociétés démocratiques et aux droits fondamentaux. Après la fin de la domination coloniale, la culture est apparue comme un élément central du développement des identités culturelles nationales et locales, et de la communication d'une vision du monde profondément enracinée dans l'héritage africain d'une grande partie de la population des Caraïbes. Au fil du temps, la culture est devenue un outil essentiel d'émancipation, conférant au secteur un rôle distinct dans la vie des Caraïbes et donnant naissance à des formes uniques et diverses de patrimoine culturel immatériel et d'expressions créatives, notamment les festivals, la poésie, la cuisine et les arts visuels. L'expression de l'émancipation par la culture et la créativité était intrinsèquement liée à un sentiment d'autodétermination, visant à répondre à un besoin généralisé de faire le point sur le passé et de réaffirmer les droits et libertés nouvellement acquis.



Entonne avec moi
Won't you help to sing
Ces chants de liberté
These songs of freedom?
Car tout ce qu'il me reste
'Cause all I ever have
Sont ces chants de rédemption
Redemption songs
Émancipez-vous de l'esclavage mental
Emancipate yourselves from mental slavery
Nous seuls pouvons libérer notre esprit
None but ourselves can free our mind

Bob Marley, "Redemption Song", 1979

Ces paroles du chanteur et musicien jamaïcain Bob Marley - tirées d'un discours prononcé par l'activiste politique jamaïcain Marcus Garvey - traduisent la réaction des personnes d'ascendance africaine à des siècles de déplacement, exprimée sous la forme d'une nouvelle philosophie au cœur de l'identité caribéenne.

De nombreux PEID des Caraïbes sont confrontés à des vulnérabilités environnementales ainsi qu'à des défis socio-économiques similaires, profondément exacerbés par l'impact de la pandémie de COVID-19 et par le changement climatique. Ces défis comprennent la pauvreté intergénérationnelle, la migration des jeunes, l'aggravation des inégalités, le chômage élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes, l'insécurité, les lacunes du système éducatif, les possibilités limitées de diversification économique et l'exposition à la fréquence et à l'intensité élevées des risques naturels induits par le climat, qui se traduisent souvent par des catastrophes de grande ampleur et une perte de biodiversité. Comme l'indique le document final de la réunion préparatoire de la quatrième conférence internationale sur les PEID pour les Caraïbes, qui s'est tenue en août 2023 à Kingstown, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, les priorités de développement durable des PEID trouvent en la culture un secteur stratégique pour favoriser la diversification économique et la croissance locale, et promouvoir les moyens de subsistance et le travail décent. Le rôle de la culture dans l'accélération du développement des PEID s'est progressivement imposé au cours des dernières décennies et est également inscrit dans le programme d'action de la Barbade de 1994, la stratégie de Maurice de 2005 et la Voie à suivre de SAMOA de 2014. Ces documents sont considérés comme des modèles de développement durable pour les PEID aux fins de renforcer l'investissement politique, y compris dans le domaine de la culture, en particulier dans la gestion du patrimoine, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la formation et la création d'entreprises dans les ICC.

La création de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 1973 a marqué un tournant dans l'investissement politique et le dialogue au sein de la région pour relever les défis du développement à travers des approches concertées et unifiées. La CARICOM regroupe quinze États membres et cinq membres associés, représentant une population approximative de 16 millions d'habitants, dont 60 % ont moins de 30 ans (CARICOM, 2024). Elle a été créée afin de favoriser l'élaboration d'approches cohésives pour l'émergence d'une communauté régionale inclusive et résiliente. Datant de 1995, la politique culturelle régionale de la CARICOM fait de la culture un domaine d'action essentiel pour renforcer les communautés par la créativité et l'autodéveloppement. Dans toute la région, la politique culturelle de la CARICOM a eu une influence significative sur l'élaboration et le renforcement des politiques culturelles nationales, en privilégiant notamment l'intégration de la culture dans l'éducation, le rôle de la culture dans la diversification économique et le tourisme durable, les ICC pour une croissance inclusive et le rayonnement international de la culture et du savoir-faire caribéens. Dans de nombreuses politiques nationales des PEID des Caraïbes, la culture est perçue comme un levier puissant pour promouvoir la reconstruction de l'identité, la résilience et le développement durable.



La politique culturelle doit être considérée comme un instrument destiné à donner aux individus les moyens de libérer leur créativité et de s'épanouir. Dans la Communauté des Caraïbes, cette politique s'inscrit dans le cadre de la lutte pour une société démocratique. [...] La culture n'est pas seulement le fruit mais aussi la racine du développement, qui doit être prise en compte dans toutes les phases et tous les aspects du processus de développement.

Politique culturelle régionale de la Communauté des Caraïbes, 1995

La culture est peu à peu devenue un fondement de l'autodétermination et de la lutte contre le racisme et la discrimination. De nombreux pays des Caraïbes ont reconnu son rôle essentiel dans l'octroi de la dignité, la garantie de la justice sociale et l'autonomisation des communautés. La reconnaissance des cultures africaines et afro-descendantes, ainsi que la reconnaissance de l'histoire coloniale et de l'esclavage ont été soutenues par des journées internationales de célébration telles que la Journée mondiale des cultures africaines et afro-descendantes (24 janvier) et la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (25 mars). Au fil du temps, le secteur culturel est apparu comme un allié essentiel pour l'éducation et la promotion du respect, de la diversité et de la paix, ainsi que pour plaider en faveur de réparations conformes aux positions exprimées dans la déclaration de Durban des Nations unies (2001) et la résolution de l'Union européenne (2019), qui affirment que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves constituent des crimes contre l'humanité.

LES PEID DANS LES CARAÏBES

États membres de l'UNESCO : Antigua-et-Barbuda, Anguilla, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinidad-et-Tobago.

Membres associés de l'UNESCO : Aruba, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin.



Paysage des politiques culturelles

Réparer les torts du passé, reconstruire les identités à travers la culture

Les premières politiques culturelles dans les PEID des Caraïbes apparaissent de manière disparate, d'abord sous la forme de programmes de protection et de promotion d'expressions ou de sites culturels et patrimoniaux spécifiques. Tout en se concentrant principalement sur la protection du patrimoine matériel - notamment un grand nombre d'architectures à thème européen - l'écosystème culturel en plein essor s'est ensuite tourné vers la culture au sens large, servant de plate-forme pour la découverte de soi, l'inclusion et la récupération d'identités perdues dans un effort pour réparer les erreurs du passé affectant particulièrement les descendants africains, mais aussi les peuples autochtones. En 1804, l'indépendance d'Haïti a ouvert la voie à la reconquête des identités perdues ainsi qu'à la promotion des droits individuels et collectifs, de la dignité et de l'intégrité. Cette évolution a été renforcée par la reconnaissance des langues créoles, telles que le créole haïtien et le papiamentu, comme langues nationales, au même titre que le néerlandais, le français, l'anglais et l'espagnol. Les langues créoles, développées par les esclaves, ont été progressivement reconnues après les indépendances et sont devenues un pilier essentiel de la reconstruction de l'identité. De nombreux pays ont adopté la société créole « all o we is one », qui met davantage l'accent sur les valeurs communes des peuples des Caraïbes. Alors que la culture a joué un rôle décisif pendant la période des indépendances en définissant un nouveau récit articulé autour d'elle, l'investissement dans le développement et l'adaptation des politiques culturelles nationales dans les PEID des Caraïbes reste hétérogène.



Depuis 1995, la politique culturelle régionale de la CARICOM a largement influencé la formulation des politiques culturelles nationales de nombreux PEID des Caraïbes, à un rythme qui s'est accéléré au cours de la première décennie des années 2000 - comme à Sainte-Lucie (ministère de la transformation sociale, de la culture et du gouvernement local, 1999), à la Barbade (ministère du développement communautaire et de la culture, 2010), à la Dominique (ministère du développement communautaire, du genre et de l'information, 2007), la Jamaïque (division de la culture, 2002), la Grenade (Fondation culturelle de la Grenade, 2006), Trinité-et-Tobago (ministère du développement communautaire, de la culture et du genre, 2006) et Saint-Kitts-et-Nevis (ministère de la culture, 2011). Définissant traditionnellement des orientations stratégiques en matière de protection du patrimoine et de sauvegarde du patrimoine vivant, un changement perceptible se produit toutefois dans la formulation des politiques culturelles en faveur d'un investissement politique accru, en particulier en ce qui concerne les industries culturelles et créatives, reconnaissant leur impact en tant que moteur d'une croissance économique durable et mécanisme de diversification des économies, d'amélioration de la compétitivité mondiale et de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat des jeunes. Au fil des ans, cette nouvelle tendance des politiques culturelles vers un investissement accru dans les ICC a entraîné une adaptation des politiques, comme le montre le cadre politique de l'économie créative de la Jamaïque (2015). Dans le même registre, à Saint-Kitts-et-Nevis, le ministère de l'entrepreneuriat, du divertissement et du développement des talents - créé en juin 2020 - promeut activement la résilience économique du secteur culturel et créatif par le biais de l'entrepreneuriat. Ces efforts du pays ont notamment permis d'identifier quatre domaines prioritaires pour le développement des entreprises et la diversification économique : le cinéma et la photographie, la musique et les divertissements, les arts littéraires et du spectacle, ainsi que la technologie et l'innovation.

L'importance croissante accordée à l'élaboration et à l'adaptation des politiques culturelles dans les Caraïbes reflète le niveau de ratification des conventions culturelles de l'UNESCO. Les PEID des Caraïbes ont tous ratifié la convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial de 1972 et la convention de 2003. Les conventions de 2003 et de 2005 ont cependant eu une influence particulière sur l'orientation des politiques nationales, notamment du point de vue des droits. À titre d'exemple, la Commission nationale pour l'UNESCO et le Département de la culture de Saint-Martin ont finalisé le premier inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI) du territoire en 2018. Depuis 2023, Saint-Kitts-et-Nevis élabore une politique nationale du PCI - avec l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO - qui inclura également des considérations sur la protection intellectuelle des artistes ainsi que sur le financement du secteur culturel et créatif. En 2022, Cuba a adopté la loi 154/2022 sur les « droits de l'auteur et de l'artiste interprète », ainsi que la résolution 65/2022 portant « Règlement des organismes de gestion collective des droits sur les créations littéraires et artistiques ». Plus récemment, avec le soutien du programme Aschberg de l'UNESCO, le Belize et la République dominicaine ont contribué à l'élaboration d'une politique régionale pour la protection et la promotion du statut des artistes et des professionnels de la culture du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

L'émergence et le renforcement des politiques culturelles dans la sous-région ont également été fortement influencés par d'autres initiatives internationales, notamment la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles - MONDIACULT, en 1982 et 2022, toutes deux accueillies par le Mexique. Un certain nombre de PEID des Caraïbes n'ont pourtant pas encore élaboré de politiques culturelles, tandis que beaucoup d'autres gagneraient à être révisées ou adaptées. Certaines des politiques culturelles nationales les plus récentes ont été élaborées au Belize en 2016, aux îles Caïmans en 2017 et à Trinité-et-Tobago en 2020. Ces dernières années, certains pays se sont engagés dans d'autres domaines prioritaires des conventions culturelles de l'UNESCO, comme la convention de 1970. En 2020, un atelier sous-régional sur cette Convention et la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés a été accueilli par le ministère de la culture, du genre, du divertissement et du sport de la Jamaïque à Kingston, afin d'aborder les questions de la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel précolombien, religieux et colonial dans les Caraïbes, et la commercialisation illicite du patrimoine culturel subaquatique provenant d'épaves et d'autres structures immergées.



Le secteur créatif a toujours été reconnu pour sa contribution à la reconquête des identités perdues et réinventées, mais aussi pour son rôle dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Les industries culturelles et l'économie du patrimoine présentent [...] un avantage concurrentiel et comparatif unique et solide au niveau mondial.

Mme Donna Greene, directrice de la politique culturelle et de la recherche, Commission nationale de la Barbade pour l'UNESCO, lors de la consultation régionale MONDIACULT 2022

Si l'identité culturelle reste un facteur important dans le mouvement d'intégration régionale, l'émergence de l'économie créative offre à la communauté régionale un nouveau récit. À la fin des années 1960, il était de plus en plus admis que la culture était à la fois un moyen de définir l'identité d'un peuple - en particulier de promouvoir les cultures africaines et afro-descendantes - et un accélérateur du développement économique, qui a été progressivement soutenu par la croissance des événements culturels enracinés dans le tissu social des Caraïbes. Par exemple, le plan stratégique de la Commission nationale du carnaval de Trinité-et-Tobago (2014-2018) a redéfini les carnivals non seulement comme un événement social, mais aussi comme un levier de croissance économique. Entre autres, le festival *Crop Over* de la Barbade, qui dure trois mois et remonte à l'époque des plantations, marque la fin des récoltes. Ce festival présente des groupes de mascarades d'inspiration africaine et des genres musicaux tels que le calypso et la soca, enracinés dans les traditions musicales africaines. Les carnivals, foires et festivals organisés dans les Caraïbes, notamment à Cuba, en République dominicaine et en Haïti, ont progressivement dépassé le stade d'événements culturels locaux pour acquérir une popularité régionale, voire mondiale, ce qui a stimulé l'investissement dans le renforcement des capacités et la professionnalisation du secteur. En Jamaïque, des festivals de musique tels que le Reggae Sunsplash ont permis à de nombreux artistes de subvenir à leurs besoins, favorisant l'émergence des ICC et une ouverture vers l'international. Aujourd'hui, le festival caribéen est l'un des plus diversifiés au monde, mêlant patrimoine, arts créatifs, musique et mascarade. De ce fait, les implications économiques du secteur culturel et créatif ont entraîné un changement dans les politiques culturelles à partir de la fin des années 1990. L'impact a été particulièrement fort dans le secteur du tourisme, stimulant le développement du secteur tertiaire de l'économie, en particulier l'hébergement et les autres entreprises d'hôtellerie qui accueillent le nombre accru de festivaliers, renforçant ainsi le développement socio-économique local sur toute la chaîne de valeur du tourisme.

Depuis 1989, le marché et l'économie uniques de la CARICOM ont contribué de manière significative à la promotion de la mobilité des artistes ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Ce mouvement d'intégration économique vers une économie créative plus forte a pris racine dans les Caraïbes anglophones, en commençant par l'organisation du premier festival annuel des arts des Caraïbes (CARIFESTA) en Guyane en 1972. Incarnation de l'identité caribéenne, le CARIFESTA a été salué comme une source d'inspiration pour l'échange de flux créatifs à travers la région, tout en soutenant la solidarité régionale. La première édition a attiré la participation d'un millier d'artistes de plus de trente pays des Caraïbes et d'Amérique latine, qui ont exprimé leur créativité dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, de la peinture, de la sculpture et de la littérature, entre autres. En 2015, CARIFESTA a été organisé à Port-au-Prince, en Haïti, réunissant des artistes et des publics de toute la région, offrant une opportunité d'échange culturel et représentant un témoignage fort de la solidarité régionale envers le rétablissement du secteur culturel et créatif du pays, qui a été touché par le tremblement de terre de 2010. Progressivement, les industries créatives ont été considérées comme moteur essentiel de la croissance économique et de la reconstruction en Haïti. En 2017, la première cartographie de

l'industrie musicale du pays a été réalisée avec le soutien financier du Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO. Plus de 1 500 professionnels issus de 35 domaines culturels différents ont participé à cet exercice de cartographie.

En 2006, le marché et l'économie uniques de la CARICOM (CSME) ont établi des protocoles pour la libre circulation des biens et des personnes, y compris les travailleurs culturels, les biens et les services. En ce sens, l'Organisation visait à approfondir l'intégration économique de ses pays membres tout en ouvrant ses portes à des pays qui n'étaient pas initialement reconnus comme faisant partie des PEID des Caraïbes anglophones, tels que Haïti, le Suriname, les Bahamas et la République dominicaine. Le CSME fournit un contexte régional dans lequel les industries créatives opèrent, en permettant la libre circulation dans toute la région sans permis de travail pour les artistes et les travailleurs culturels, et en créant un marché régional plus vaste pour les biens et les services du secteur. Le renforcement du marché régional a favorisé la croissance non seulement des ICC, mais aussi des expressions culturelles immatérielles - toutes deux intrinsèquement liées - offrant aux pays de meilleures possibilités de renforcer une approche intégrée du patrimoine culturel. Par exemple, le plan national de développement : Vision 2030 Jamaica, alignée sur le programme 2030 des Nations unies, fait référence à une définition élargie des ICC afin d'améliorer la visibilité des expressions culturelles et créatives distinctives du pays à l'échelle mondiale, y compris le reggae qui a été inscrit au patrimoine culturel immatériel en 2018.

“

L'éventail des industries culturelles (parfois également appelées « industries créatives ») comprend l'imprimerie, l'édition et les multimédias, les productions audiovisuelles, phonographiques et cinématographiques, l'artisanat et le design, et peut également être étendu à l'architecture, aux arts visuels et du spectacle, aux sports, à la fabrication d'instruments de musique, à la publicité et au tourisme culturel.

Vision 2030 Jamaica : Plan national de développement, 2009-2030



Horus2017/Shutterstock.com*

En 2008, l'accord de partenariat économique (APE) CARIFORUM-UE et son protocole sur la coopération culturelle ont constitué une avancée importante en s'inscrivant dans le cadre de la convention de l'UNESCO de 2005 et en s'efforçant d'intégrer des considérations culturelles dans un accord commercial. Cet accord, fruit de la collaboration entre les États du CARIFORUM (regroupant 14 nations de la CARICOM et la République dominicaine) et l'Union européenne (UE), a été signé en octobre 2008 et mis en application provisoirement dès décembre 2008. L'APE CARIFORUM-UE remplace les dispositions commerciales de l'accord de Cotonou de 2000, dans lequel l'UE a unilatéralement accordé des préférences aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), conformément aux lignes directrices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dès sa promulgation, l'APE a fait du CARIFORUM l'entité régionale pionnière au sein des ACP pour obtenir un accord global avec l'UE et ses États membres. Fait remarquable, il reste le seul APE contenant des dispositions sur le commerce des services. L'APE CARIFORUM-UE représente un effort pionnier dans les accords commerciaux régionaux puisqu'il s'efforce de mettre en œuvre l'article 16 de la Convention de l'UNESCO de 2005 en incorporant des clauses spécifiques relatives au commerce des services culturels et de divertissement, ainsi qu'en introduisant un protocole spécifique sur la coopération culturelle (PCC). L'objectif premier de l'APE CARIFORUM-UE est de rationaliser l'accès au marché ainsi que d'établir des conditions préférentielles pour les biens culturels, les services et les praticiens des Caraïbes.



Les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'à leurs biens et services culturels.

Article 16 - Traitement préférentiel pour les pays en développement de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

L'économie créative ayant gagné en importance dans le dialogue politique et en compétitivité sur le marché régional, les ministres du commerce et de la culture ont mandaté en 2008 la création d'une task force régionale sur les industries culturelles. Elle avait pour mission d'élaborer une stratégie globale de développement régional et un plan d'action pour les industries culturelles de la CARICOM. Approuvés en 2012 et révisés en 2019, ces instruments visent à renforcer les capacités, l'assistance technique et les possibilités de financement disponibles pour le secteur culturel et créatif dans les Caraïbes. Au fil des ans, la task force régionale a formulé nombre de recommandations, notamment en ce qui concerne les mesures d'incitation, le financement du secteur culturel et créatif, ainsi que l'enregistrement, la classification et la libre circulation des artistes et des travailleurs culturels. Afin de poursuivre le développement d'un environnement favorable aux industries créatives, la CARICOM et l'Agence caribéenne de développement des exportations (CEDA) ont créé l'Unité de gestion des industries créatives caribéennes (CCIMU) en 2016. En 2017, la Banque de développement des Caraïbes (CDB) a créé le Fonds d'innovation pour les industries culturelles et créatives (CIIF) afin de soutenir le développement des industries créatives de la région, reconnaissant leur contribution au PIB ainsi que leur capacité à stimuler l'innovation et le transfert de connaissances dans tous les secteurs de l'économie.

On estime que les industries créatives contribuent à hauteur de 5 % au PIB de la région et emploient en moyenne 3 % de la main-d'œuvre de la région (OMPI, 2021). Ces chiffres ne rendent toutefois pas compte des différents niveaux de développement des secteurs créatifs de la région. Certains pays disposent de capacités d'exportation plus importantes et sont davantage exposés aux marchés internationaux que d'autres. Selon les données publiées par l'OMPI, Sainte-Lucie est notamment le pays le plus performant des Caraïbes, avec une contribution du droit d'auteur au PIB atteignant 8 %. Au niveau national, les efforts ont également été accélérés, comme au Guyana, qui a indiqué dans son examen national volontaire de 2023 qu'entre 2019 et 2023, le gouvernement a déboursé 80 millions de dollars guyanais dans le cadre de l'initiative des subventions pour les industries culturelles et créatives afin de soutenir le développement de la culture locale et d'améliorer la création de nouveaux produits et services culturels. Soixante-cinq personnes en ont bénéficié et ont reçu une aide pour la production de produits autochtones, le renforcement des infrastructures, la formation et le développement du tourisme communautaire.



En outre, l'UNESCO a soutenu de manière significative l'impulsion de l'économie créative par le biais d'investissements politiques dans les PEID des Caraïbes, notamment grâce à la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cela a permis tirer parti des carnivals et festivals à travers des politiques culturelles qui intègrent davantage la créativité, l'innovation et la culture populaire. Les ICC sont donc progressivement devenues un élément central dans la formulation des politiques publiques, soutenant désormais la mobilité des artistes, la monétisation et l'exportation des produits culturels, ainsi que le tourisme local et la croissance économique. Le plan directeur du tourisme de la Barbade 2014-2023 a fait des arts créatifs et du spectacle un sous-secteur majeur de la croissance économique. Dans le cadre du projet Jamaïque - UNESCO - UE (2018-2022), la Jamaïque a élaboré une loi sur l'économie créative en 2022, qui coordonne les politiques et l'administration des ICC. En outre, l'accord de partenariat économique conclu en 2008 entre le CARIFORUM et l'Union européenne pour mettre en œuvre l'article 16 de la Convention de l'UNESCO de 2005 est un exemple de bonne pratique, qui plaide en faveur d'un traitement préférentiel pour les professionnels et praticiens de la culture, ainsi que pour les biens et services culturels en provenance des pays en développement. Depuis 2010, le Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO a consacré plus de 9 % de son financement aux PEID, ce qui représente quinze projets et plus d'un million de dollars US accordés à onze PEID pour encourager des secteurs culturels nationaux dynamiques, y compris l'élaboration d'une politique culturelle à la Grenade, la réalisation d'une réforme de la politique culturelle en Jamaïque et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la mesure de la contribution économique des ICC au développement socio-économique d'Antigua-et-Barbuda et de Sainte-Lucie.

Le programme de l'UNESCO « Transcultura : intégrer Cuba, les Caraïbes et l'Union européenne par la culture et la créativité », lancé en 2020 et financé par l'Union européenne, représente également une initiative majeure dans les Caraïbes pour renforcer l'intégration régionale et la coopération culturelle entre les Caraïbes et l'Union européenne. Couvrant dix-sept PEID, le programme a notamment créé le tout premier centre de formation culturelle des Caraïbes, qui propose des cours en ligne et présentiels en rapport avec les ICC. Associant la professionnalisation des secteurs culturels et créatifs à la création d'opportunités, il soutient également la création et le développement d'entreprises culturelles (notamment par le renforcement des capacités en rédaction de propositions de subventions pour les projets culturels, le mentorat et un système de subventions), la mise en œuvre d'initiatives de coopération culturelle entre les institutions culturelles européennes et caribéennes, et le développement du tourisme culturel et créatif. Au 1er mai 2024, plus de 1 500 jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans ont bénéficié du programme « Transcultura ».



“
 Le résultat le plus important de cette formation a été la découverte de la riche diversité de la sous-région des Caraïbes, mais aussi des nombreuses opportunités du secteur culturel à l'échelle mondiale. Pour moi, Transcultura, en un mot, donne de l'espoir

François Nedje Jacques (Haïti), responsable culturel, bénéficiaire du programme « Transcultura »

De même, le partenariat entre la CARICOM, l'Université des Indes occidentales (UWI) et l'UNESCO, avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien de l'Organisation des États ACP, vise à assurer un financement par le biais du programme « Creative Caribbean : Un écosystème de jeu pour la croissance et le développement » pour stimuler une croissance inclusive, diversifiée et durable de l'économie créative. Par le biais d'un processus d'octroi de subventions, le projet cherche à établir et à renforcer des interrelations dynamiques dans les ICC afin d'accroître la création et la production de biens et de services compétitifs à l'échelle mondiale, ainsi que les possibilités d'emploi. Par ailleurs, le projet vise à développer les compétences qui permettent aux bénéficiaires de générer eux-mêmes des flux de trésorerie pour alimenter leur croissance et à améliorer l'accès au financement grâce à des mécanismes innovants qui permettent le cofinancement et réduisent la dépendance des opérateurs culturels des Caraïbes à l'égard du financement international.

Comblent les lacunes structurelles du secteur culturel



Les PEID sont principalement limités par des facteurs tels que l'insuffisance des ressources naturelles, humaines et techniques, ce qui aggrave les défis liés aux vulnérabilités économiques et au changement climatique. De ce fait, nombre de petites îles ne disposent pas d'un écosystème permettant de développer et de soutenir les industries créatives et culturelles, qui requièrent un financement important. La pénurie de personnel qualifié, les faibles niveaux de formation, la faiblesse du marketing et de l'image de marque sont autant de facteurs qui contribuent à ce phénomène.

Hon. M. Samal Duggins, ministre de l'agriculture, des ressources marines, de la pêche et des coopératives, des petites entreprises, de l'entrepreneuriat, des sports et de l'économie créative - Saint-Kitts-et-Nevis.

Le secteur culturel et créatif s'est progressivement imposé comme une opportunité de diversification économique, permettant notamment aux jeunes ruraux et urbains de maintenir leurs moyens de subsistance et de gagner en stabilité. Cette tendance a incité les pays à accroître les investissements dans le secteur, notamment par la mise en œuvre de plans de relance pour les créateurs, dont plusieurs sont des travailleurs indépendants. Ces dernières années, à la suite de la pandémie de COVID-19, la Jamaïque a débloqué 580 000 USD pour le secteur du divertissement depuis avril 2022. Sainte-Lucie a mis en place une bourse de trois mois pour les créatifs, tandis que Saint-Vincent-et-les-Grenadines a institué une allocation mensuelle, soit ponctuelle, soit d'une durée maximale de trois mois. La création accélérée de plans incitatifs confirme la reconnaissance croissante, au niveau politique, de l'impact socio-économique du secteur culturel et créatif, ainsi que de ses liens avec les industries auxiliaires. La mise en œuvre du changement reste néanmoins un défi, car le secteur culturel continue de dépendre fortement des subventions et reste sous-capacitaire et sous-financé. En outre, l'absence de systèmes de suivi et le caractère incomplet des données factuelles entravent considérablement la viabilité financière et la résilience économique du secteur.

Dans l'ensemble, la COVID-19 a entraîné un dialogue sur les politiques culturelles, permettant d'identifier les vulnérabilités préexistantes et les lacunes structurelles systémiques qui remettent en cause la durabilité et la résilience du secteur, à savoir notamment la rareté des dispositifs financiers, une forte prévalence de l'informalité, une insuffisance de données, un développement hétérogène de la transformation numérique, ainsi qu'un manque d'opportunités de renforcement des capacités, entre autres. Certains groupes - les artistes d'origine africaine, les

créateurs autochtones, les femmes et les jeunes - qui sont très engagés dans l'économie des festivals, ont été particulièrement vulnérables aux chocs de la pandémie, ce qui a révélé l'importance du secteur en termes économiques et sociaux. L'économie des PEID des Caraïbes est étroitement liée aux revenus du tourisme générés pendant la période des festivals et des carnivals, qui représentent environ 30 % de leur PIB (CEPALC, 2021). Ces grands festivals reposent toutefois principalement sur des micro, petites et moyennes entreprises, dont plusieurs ont succombé au choc de la COVID-19. Il est difficile d'obtenir une image complète et précise de l'impact du secteur culturel et créatif, car les données connexes - en particulier la contribution des festivals et des événements à l'économie - sont souvent répertoriées sous le seul secteur du tourisme. En revanche, la crise a mis en lumière les possibilités offertes par les ICC aux pays en transition vers une économie de services et confrontés à une pauvreté intergénérationnelle, une violence urbaine et un chômage importants.



La pandémie [de COVID-19] a mis en évidence la nécessité pour les PEID d'embrasser la numérisation et la diversification économique, et d'atténuer l'impact des chocs extérieurs. Alors que l'économie se redresse progressivement, la Jamaïque et l'ensemble des Caraïbes doivent trouver des moyens de préserver, de protéger et de préparer pleinement l'ensemble de leur écosystème culturel non seulement à se redresser, mais aussi à prospérer, ce qui inclut la protection des industries culturelles et créatives.

Aniceto Rodríguez Ruiz, chef de la coopération de la délégation de l'Union européenne à la Jamaïque, au Belize, aux îles Turks et Caïcos, aux Bahamas et aux îles Caïmans, février 2022.

Dans la sous-région, la fracture numérique représente un défi majeur pour le développement du secteur culturel et créatif, notamment en raison d'un manque de compétences numériques et de cadres réglementaires. Alors que les opérateurs culturels et créatifs sont progressivement passés aux formats numériques sur les réseaux sociaux et les plates-formes de diffusion en continu - élargissant ainsi l'accès au contenu culturel en ligne et la portée à de nouveaux publics aux niveaux régional et mondial -, les limites posées par l'accès à l'internet, en particulier dans les zones rurales, le manque d'alphabétisation et de compétences numériques - affectant à la fois les enseignants et les apprenants -, la fracture linguistique dans l'utilisation de l'internet, ainsi que le manque de cadres réglementaires, y compris pour la protection des droits de propriété intellectuelle, entravent de manière significative le développement de l'économie numérique créative. Les programmes régionaux et sous-régionaux ont contribué à renforcer les compétences numériques, notamment le Conseil d'examen des Caraïbes, qui a lancé le premier *Caribbean Digital Media Syllabus* en 2014 pour le développement des compétences en matière de création de contenu numérique et de maîtrise des médias numériques, en ciblant particulièrement les créateurs, les animateurs et les concepteurs graphiques. En 2017, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont approuvé le projet d'espace TIC unique, qui vise à créer un espace TIC sans frontières favorisant l'intégration économique, sociale et culturelle. En outre, l'International Creative Exchange Caribbean (ICEC), lancé par le collectif Sud-Sud en décembre 2020, a offert une formation en ligne aux acteurs commerciaux des secteurs culturels et créatifs des Caraïbes afin qu'ils se familiarisent avec les stratégies d'exportation et identifient les opportunités de marché en Europe et en Asie. L'initiative est menée par une plate-forme de collaboration interentreprises basée en Jamaïque. La mise en œuvre de cadres réglementaires est toutefois nécessaire pour soutenir la production et la consommation durables de services et de biens culturels et créatifs, ainsi que pour soutenir la monétisation et l'investissement dans le renforcement des capacités des professionnels de la culture et des créatifs dans le domaine numérique.

La culture au service du développement durable : vue d'ensemble

Renforcer la gouvernance intersectorielle et multipartite

Bien qu'elle ne soit pas explicitement mentionnée dans les plans de développement nationaux, la culture est de plus en plus reconnue comme étant transversale à d'autres domaines de développement essentiels dans le contexte des Caraïbes, tels que l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'inclusion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, la durabilité environnementale, la diversification économique et la croissance. Historiquement, très peu de liens ont été forgés entre la culture et d'autres domaines de politiques publiques, tandis que les ministères de la culture coopéraient rarement avec d'autres ministères de tutelle, à l'exception notamment de Cuba, où le secteur de la culture est depuis longtemps intégré dans un système de gouvernance plus large. Parmi les exemples récents, la Vision 2030 de la Jamaïque est l'une des expressions les plus claires de la culture en tant que pilier essentiel de perspectives de développement plus larges dans la sous-région. Face à des niveaux d'inégalité élevés, la culture - les ICC, en particulier - est considérée au niveau national comme un levier essentiel pour mettre fin à la pauvreté (ODD 1) ainsi que pour réduire les inégalités (ODD 10), tout en encourageant l'inclusion sociale, reflétant ainsi les impératifs de développement dans les Caraïbes. Au-delà de l'approche intégrée de la culture dans toutes ses dimensions, la politique culturelle nationale du Belize (2016-2026) présente également des liens explicites entre la culture et le tourisme durable, l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des jeunes et la durabilité de l'environnement. En outre, Antigua-et-Barbuda a élaboré en 2016 un projet de loi sur le patrimoine culturel (protection), basé sur une loi type de l'UNESCO, qui s'aligne à la fois sur le programme des PEID et sur les ODD. De même, au niveau mondial, les efforts de sensibilisation au rôle de la culture dans le développement durable ont pris de l'ampleur en vue de l'élaboration du prochain programme mondial pour le développement durable. En mai 2023, le Groupe des 77 et la Chine, sous la présidence de Cuba, ont adopté une déclaration lors de la réunion des ministres de la culture, qui reconnaît à nouveau la culture comme un bien public mondial et appelle à un objectif culturel spécifique dans le programme de développement durable post-2030, faisant écho à la déclaration de MONDIACULT 2022.

Dans l'ensemble des Caraïbes, les mécanismes de gouvernance multipartites et participatifs gagnent en importance en vue de mettre en œuvre des changements efficaces répondant aux besoins des communautés locales, en particulier des femmes et des jeunes. Ces dernières années, de nombreux pays des Caraïbes ont activement impliqué les jeunes dans les processus de prise de décision, notamment par le biais de conseils de jeunes, de comités consultatifs et en soutenant des initiatives menées par des jeunes. À cet égard, la Jamaïque a créé un conseil consultatif de la jeunesse au sein de son unité nationale de la culture et des industries créatives afin de permettre aux jeunes du secteur d'avoir une ligne de communication directe avec le ministère de la culture. Les approches multipartites sont également visibles au niveau régional, avec des initiatives telles que la task force sur les industries culturelles, composée de vingt membres. Mandatée par le Conseil pour le commerce et le développement économique (COTED) et le Conseil pour le développement humain et social (COHSOD), cette task force est composée de représentants issus d'un large éventail de secteurs concernés, notamment la culture, l'industrie, le gouvernement, le commerce et la finance, les établissements d'enseignement, le secteur privé et des représentants d'organisations régionales telles que le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), Caribbean Export, le mécanisme régional de négociation des Caraïbes (CRNM) et le secrétariat de la CARICOM. Parmi les autres exemples récents, la division de la culture du ministère du développement communautaire, de la culture et des arts de Trinité-et-Tobago est digne de mention. Celle-ci a également renforcé l'engagement multipartite avec les organisations culturelles, les groupes communautaires, les artistes et les ONG actives dans le domaine de l'art. En outre, le Conseil pour des destinations durables de Saint-Kitts-et-Nevis a créé un comité consultatif multipartite auprès du ministère du tourisme afin de faciliter les partenariats public-privé, ainsi qu'avec les communautés, pour veiller à ce que le développement du tourisme dans le pays profite à l'environnement, à la culture, au patrimoine et aux moyens de subsistance des communautés.

Les stratégies de développement et d'interprétation du patrimoine qui s'écartent de l'héritage historique représentent également un levier important pour encourager l'engagement des parties prenantes, en particulier en ce qui concerne la participation des jeunes et les **approches novatrices**. Des initiatives intéressantes concernant les biens du patrimoine mondial de l'UNESCO modifient la donne, comme le centre historique de Bridgetown et sa garnison à la Barbade. Ce site est souvent considéré comme le premier port d'escale pour ceux qui ont réussi à traverser l'Atlantique et constitue un exemple important de la manière dont la sauvegarde du patrimoine - y compris la reconnaissance des chapitres sombres de l'histoire - peut être consciencieusement associée au développement d'un tourisme durable. Depuis son inscription, les campagnes d'information du public, en collaboration avec les écoles et le musée de la Barbade, ont été essentielles pour impliquer une diversité d'acteurs, allant des décideurs politiques aux détenteurs du patrimoine et aux étudiants, dans la co-création d'un nouveau récit sur le site. Cela a permis de souligner le rôle essentiel de leurs ancêtres en tant qu'artisans de la construction du bien. En encourageant cette approche inclusive et participative de l'histoire d'un lieu, les Barbadiens ont pu s'approprier le développement de leur patrimoine et renforcer la coopération intersectorielle et multipartite. Par ailleurs, de nombreux PEID manifestent un vif intérêt pour la protection et la recherche de leur patrimoine culturel subaquatique. Après Haïti (2014) et Madagascar (2015), la République dominicaine a sollicité en 2024 une mission du Conseil consultatif scientifique et technique de la Convention de l'UNESCO de 2001. Trinité-et-Tobago a reçu en novembre 2024 une formation pratique. Il est toutefois nécessaire de renforcer les capacités et l'emploi dans cette région, notamment pour favoriser un tourisme bio-culturel responsable et l'inclusion du patrimoine culturel subaquatique dans les zones marines protégées.



Faire progresser la revitalisation et la résilience urbaines

Les villes des PEID des Caraïbes sont confrontées à des défis multiples, parmi lesquels une urbanisation rapide, l'exposition aux impacts d'un climat changeant, une démographie croissante, des niveaux élevés de pauvreté, la violence urbaine, ainsi que des demandes croissantes en matière d'éducation et de possibilités d'emploi, entre autres. Dans toute la sous-région, de nombreuses villes ont été établies au cours du XVI^e siècle dans les zones côtières, répondant aux impératifs coloniaux tels que la défense, le commerce maritime et l'économie de plantation. Avec l'abolition progressive de

XX

l'esclavage au XIXe siècle, la main-d'œuvre a migré vers les villages voisins et les villes côtières, perpétuant ainsi les disparités socio-économiques enracinées dans la division spatiale entre les zones façonnées par l'héritage colonial et celles influencées par le travail volontaire et asservi. Au cours du siècle dernier, les établissements informels se sont multipliés autour des principaux centres urbains, soulignant la stratification historique des villes des Caraïbes, caractérisées par une interaction complexe de strates historiques qui se chevauchent et par une poussée d'urbanisation principalement due à l'exode rural. La pauvreté et la violence urbaine restent des défis majeurs dans de nombreuses villes de la sous-région, certaines d'entre elles se classant parmi les plus élevées au monde en termes de taux d'homicide.

L'exode rural et l'étalement urbain sont devenus des problèmes majeurs dans les villes des Caraïbes, les centres urbains connaissant une croissance rapide souvent accompagnée de niveaux élevés de pauvreté et d'insécurité, en particulier dans les grandes zones d'habitat informel. Par conséquent, la revitalisation des espaces publics par la culture est devenue un élément central des stratégies de régénération urbaine dans la sous-région. La restauration des places centrales catalyse souvent des efforts de revitalisation plus larges dans les zones environnantes. Ces places sont de plus en plus reconnues comme des lieux stratégiques pour l'organisation d'événements culturels, favorisant ainsi le développement d'une nouvelle culture urbaine. En outre, de nombreuses villes des PEID des Caraïbes présentent des centres-villes sous-utilisés, phénomène particulièrement visible le soir, y compris dans les villes créatives de l'UNESCO telles que Nassau (Bahamas) et Port-d'Espagne (Trinité-et-Tobago). Ces villes se sont récemment lancées dans des efforts de revitalisation urbaine, en intégrant des éléments du patrimoine culturel dans leurs stratégies de développement. En 2021, Port-d'Espagne a notamment lancé le développement de zones musicales et d'une promenade des célébrités en collaboration avec son Académie nationale des arts du spectacle, démontrant une évolution vers une planification urbaine centrée sur l'homme et une régénération par la culture. Autre fait notable, les centres urbains historiques sont soumis à des pressions considérables, ce qui les conduit souvent à être négligés en raison de priorités et de besoins concurrents. Reconnaisant la nécessité de sauvegarder ces zones historiques dans un cadre de développement durable, le Suriname a lancé le programme de réhabilitation urbaine de Paramaribo pour revitaliser son bien du patrimoine mondial, tandis que la Grenade a créé une zone de conservation pour le quartier historique de sa capitale, Saint-Georges. Le couvent de Santa Clara, qui fait partie intégrante du bien du patrimoine mondial de la Vieille Havane et de son système de fortifications (Cuba), fait actuellement l'objet d'une réhabilitation majeure et deviendra le Collège Santa Clara pour la formation aux métiers de l'art et de la restauration de Cuba et des Caraïbes. Les villes du patrimoine mondial contribuent non seulement à la sagesse vernaculaire pour promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, mais servent également de foyers d'innovation et de créativité pour la transition vers des modes de production et de consommation plus responsables. En outre, la préservation des centres urbains historiques et d'autres sites du patrimoine sert de catalyseur à l'expansion du tourisme culturel dans la région, tout en sauvegardant le patrimoine culturel immatériel.

Face à la fréquence et à l'intensité croissantes des risques naturels - dont les effets touchent de manière disproportionnée les zones urbaines des PEID des Caraïbes - la culture et la créativité sont progressivement devenues des sources majeures de résilience. L'Amérique latine et les Caraïbes sont la deuxième région du monde la plus exposée aux catastrophes, avec 190 millions de personnes touchées par 1534 catastrophes entre 2000 et 2022 (OCHA, UNDRR, 2023), une situation exacerbée par le changement climatique, en particulier dans les villes des petits États insulaires en développement des Caraïbes. Si l'histoire de l'urbanisation a été fortement marquée par les tremblements de terre, les ouragans et les tsunamis, ces phénomènes naturels imprévisibles ont donné naissance à une culture de la résilience, qui s'exprime à la fois dans le patrimoine matériel et immatériel. Ces dernières années, les villes des PEID des Caraïbes investissent davantage dans la culture et la créativité afin de mettre en place des modèles d'utilisation des ressources plus durables ainsi que des stratégies de transformation pour l'inclusion des communautés. Environ la moitié des pays de la sous-région ont mentionné les liens entre la culture et les villes durables (ODD 11) dans leurs examens nationaux volontaires (UNESCO, 2023), soulignant les diverses façons dont le secteur

de la culture peut aborder les problèmes urbains systémiques, notamment en créant des opportunités de génération de revenus par le biais du secteur culturel et créatif, comme en témoigne le nombre croissant de PEID caribéens membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, notamment Nassau (Bahamas), La Havane et Trinidad (Cuba), Saint-Domingue (République dominicaine), Jacmel (Haïti), Kingston (Jamaïque), Port-d'Espagne (Trinité-et-Tobago). Le projet de l'UNESCO « Patrimoine immatériel et créativité pour des villes durables », lancé en 2023, identifie également les pratiques du patrimoine vivant génératrices de revenus, qui sont essentielles au développement durable des communautés, telles que l'artisanat traditionnel, les arts du spectacle, ainsi que les pratiques liées à la construction et les métiers traditionnels.



La culture, une énergie renouvelable pour l'action climatique

Les PEID des Caraïbes figurent parmi les cinq points chauds de la biodiversité les plus importants au monde, avec quatre types de forêts différents et une variété d'écosystèmes côtiers et marins. La sous-région comprend environ 10 % des récifs coralliens du monde, y compris le système de réserve de la barrière de corail du Belize. Ce complexe récifal est le plus grand de la région Atlantique-Caraïbes, représentant le deuxième plus grand système récifal au monde, et fournissant un habitat vital pour de nombreuses espèces marines menacées. De 2009 à 2018, le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison des impacts multiples et disproportionnés du changement climatique, notamment le blanchiment des coraux, les tempêtes plus violentes et l'élévation du niveau de la mer, résultant de l'augmentation de la température et de l'acidification des océans. Le Belize a atteint plusieurs objectifs au cours de cette période, notamment l'adoption d'un moratoire permanent sur le pétrole visant à préserver l'avenir de ses récifs et les moyens de subsistance des 200 000 citoyens qui dépendent de cet écosystème. De nombreux biens marins du patrimoine mondial dans les PEID des Caraïbes restent néanmoins vulnérables aux phénomènes de blanchiment, qui se multiplient à un rythme alarmant. Les experts préviennent qu'à moins d'une réduction drastique des émissions de CO₂, les récifs coralliens risquent de disparaître d'ici 2100.



Les ravages causés par les cyclones et les ouragans ces dernières années dans les PEID des Caraïbes menacent le mode de vie traditionnel des communautés. Alors que les connaissances traditionnelles de ces sociétés, développées au fil des siècles grâce à l'interaction avec leur environnement naturel, sont menacées, tous les aspects de leur patrimoine culturel immatériel - valeurs, traditions orales, arts du spectacle, pratiques sociales et événements festifs - sont en péril. Ces phénomènes affaiblissent considérablement la capacité des communautés à puiser dans leurs ressources culturelles pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences. Dans les cas les plus extrêmes, des communautés entières sont souvent contraintes de migrer, abandonnant leur patrimoine culturel bâti et vivant. Dans ce contexte, les systèmes de connaissances locales cumulées, en particulier des cultures autochtones des PEID des Caraïbes, constituent une source de sagesse pour les pratiques durables, les voies de rétablissement, ainsi que pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes, en reconnaissant les liens profonds entre les communautés, la culture, les connaissances et l'environnement naturel. L'impact de l'élévation du niveau de la mer sur le patrimoine culturel subaquatique et côtier constitue un autre problème. La perte de plusieurs milliers de sites est attendue dans les années à venir.



L'observation ancestrale du climat par les Mayas, affinée pendant des millénaires, est encore pratiquée aujourd'hui : Les agriculteurs autochtones prévoient la pluie en observant les mouches des rivières et les fourmis noires, ainsi qu'en écoutant les singes hurleurs. Les cigales annoncent l'arrivée de la saison sèche, de même que la chute des feuilles des cotonniers. Si les Mayas voient la lune entourée d'un cercle de nuages à 20 heures, la pluie est certaine le lendemain, à moins qu'il n'y ait un arc-en-ciel.

Mme Froyla Tzalam, représentante et experte autochtone, Mopan et Q'eqchi Maya, Sarstoon Temash Institute for Indigenous Management, Belize

Parmi d'autres exemples mis en avant lors d'un atelier de l'UNESCO organisé à Georgetown (Guyane) en 2019 sur la mobilisation des solutions issues des savoirs autochtones et locaux, la résilience des maisons construites traditionnellement face aux conditions météorologiques extrêmes a été particulièrement mise en avant, notamment par le Belize, Cuba et la Dominique. En outre, les systèmes de savoirs locaux traditionnels, tels que documentés par le programme de l'UNESCO sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS), constituent un ensemble vaste et complexe de connaissances en matière d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets. Ces connaissances ont été enrichies au fil de nombreuses générations et se fondent sur des observations directes, des expériences empiriques, des croyances et des pratiques culturelles et spirituelles. L'Institut de gestion autochtone Sarstoon Temash (SATIIM), formé par des communautés mayas et garifunas du sud du Belize, est une organisation remarquable, qui s'efforce de créer des synergies entre les méthodes d'observation traditionnelles et la science du climat, ainsi que de collecter des données sensibles sur le plan culturel afin d'éclairer la politique de lutte contre le changement climatique.

Les PEID des Caraïbes intègrent progressivement la culture et la créativité dans leurs politiques et stratégies relatives au climat, à la durabilité environnementale et à la résilience. Cette intégration croissante reflète également l'engagement accru des communautés dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les Bahamas et le Belize ont entrepris d'intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes, en aidant les communautés à se préparer aux situations d'urgence, à y répondre et à s'en remettre, grâce à une approche adaptée de renforcement des capacités. Un autre exemple est le programme « Roofs to Reefs » de la Barbade, lancé en 2021, qui couvre plusieurs domaines de développement et s'appuie sur des approches communautaires. Ce programme utilise notamment l'artisanat du crochet pour mettre en

valeur les possibilités offertes par les énergies renouvelables tout en sensibilisant les participants aux questions environnementales telles que la pollution marine et la dégradation des récifs coralliens. Des efforts visant à rendre l'économie des festivals plus écologique sont également en cours grâce à une meilleure coopération entre les secteurs public et privé. Plusieurs festivals et carnivals de grande envergure organisés dans les PEID des Caraïbes par des entités gouvernementales et privées ont mis en place des parcs relais et réduit ou éliminé les plastiques à usage unique et les paillettes à base de plastique, réduisant ainsi de manière significative l'empreinte écologique. D'autre part, les plans de réduction des risques de catastrophe et les plans de redressement économique et de reconstruction doivent intégrer davantage l'impact écologique du secteur culturel et créatif, comme le montre le plan d'action caribéen pour la résilience aux catastrophes et le redressement du secteur culturel (UNESCO-CARICOM-Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe), ainsi que l'intégration accrue de la culture dans le cadre de l'évaluation des besoins post-catastrophes.

Perspectives pour l'avenir : Possibilités d'engagement politique

Façonner un secteur touristique résilient grâce à la culture



Le tourisme est l'un des secteurs économiques clés des Caraïbes, avec environ **25 millions** de visiteurs qui contribuent pour plus de **58 milliards de dollars US**, soit environ **14 %** de son PIB total

WTTC
2020

Escalier sur le sentier de randonnée menant au Boiling Lake dans le Commonwealth de la Dominique
Joseph Thomas Photography/Shutterstock.com*

Sur le plan économique, les PEID des Caraïbes dépendent fortement des voyages et du tourisme. Le tourisme est l'un des principaux secteurs économiques des Caraïbes, avec environ 25 millions de visiteurs contribuant pour plus de 58 milliards de dollars américains, soit environ 14 % du PIB total (WTTC, 2020), ce qui en fait l'une des sous-régions où la contribution économique du tourisme est la plus élevée au niveau mondial. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de la région a été significatif. Le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) a fait état d'une perte financière de 33,9 milliards de dollars américains en 2020 en raison de la pandémie. La contribution du secteur des voyages et du tourisme des Caraïbes au produit intérieur brut (PIB) a connu une baisse notable de 58 %, dépassant la moyenne mondiale. Plus précisément, le PIB des voyages et du tourisme de la région a chuté de 58,4 milliards de dollars US (14,1 %) en 2019 à 24,5 milliards de dollars US (6,4 %) en 2020. Cette forte dépendance à l'égard des voyages internationaux, associée à des mécanismes de mobilité insuffisants dans la région, a accru davantage la vulnérabilité des pays des Caraïbes. Les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), tels que la Grenade, ont enregistré une baisse de 65,5 % des contributions au PIB du secteur des voyages et du tourisme. En outre, Sainte-Lucie a connu une forte baisse de 71,7 %, la Dominique de 64,6 %, Saint-Kitts-et-Nevis de 72,3 % et Saint-Vincent-et-les-Grenadines de 67 % (WTTC, 2020).

Le tourisme culturel, tout en offrant des opportunités économiques, a parfois eu des effets négatifs, tels que l'aggravation de la détérioration du patrimoine local et la marginalisation des communautés autochtones, diminuant ainsi l'authenticité à la faveur d'une commercialisation excessive. Un phénomène d'embourgeoisement dans les centres urbains a souvent déplacé les résidents à faibles revenus dans des zones d'habitat informel, sous l'effet de l'augmentation de la valeur des biens immobiliers due à la demande touristique, particulièrement importante dans les Caraïbes. Il est impératif que les initiatives touristiques tiennent compte des spécificités culturelles et contribuent aux efforts de revitalisation urbaine. Dans la sous-région, bien qu'il soit une source importante d'emplois, la trajectoire actuelle du tourisme s'écarte souvent des principes du développement durable. Les stratégies axées sur le tourisme ont parfois dénaturé la fonction initiale des centres-villes historiques, les transformant en vitrines statiques - un processus communément appelé « muséification ». Le tourisme de masse dans certaines régions constitue une menace tant pour le paysage physique que pour la préservation des coutumes et des traditions locales. Dans le contexte des Caraïbes, le patrimoine matériel et immatériel a souvent été transformé en marchandise à des fins de consommation touristique. Dans certains cas, des cadres historiques artificiels ont été créés pour répondre aux activités liées aux croisières, perpétuant souvent des récits coloniaux pour répondre aux attentes des visiteurs. La gestion durable des activités liées au tourisme reste donc un défi pressant qui mérite une attention urgente.

Certains pays des PEID des Caraïbes investissent progressivement dans des initiatives alternatives et communautaires pour renforcer la résilience du secteur touristique. Par exemple, le portail du tourisme communautaire de la Jamaïque propose aux voyageurs des expériences culturelles authentiques organisées par les communautés locales. En outre, le tourisme culturel lié au patrimoine culturel immatériel, en particulier, présente un potentiel important de diversification de l'offre touristique en favorisant des expériences culinaires, des festivals et une immersion dans le patrimoine culturel local, par opposition au paradigme du tourisme de masse. De nombreux éléments des PEID des Caraïbes inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO se rapportent aux fêtes et aux arts du spectacle, contribuant déjà au tourisme culturel durable et au secteur créatif, comme la célèbre fête de Las Parrandas dans le centre de Cuba. En 2020, l'Organisation du tourisme des Caraïbes (OTC) a élaboré le Cadre stratégique pour le tourisme durable dans les Caraïbes (CSTPF) afin d'orienter le développement du tourisme durable dans la région. Ce cadre comprend des stratégies de préservation et de promotion du patrimoine culturel et des arts créatifs. Il propose des orientations non seulement pour la gestion durable des biens du patrimoine culturel matériel par la mise en œuvre de normes pour la gestion des sites, de lignes directrices pour les visiteurs et de droits d'utilisation, mais également pour la gestion du patrimoine culturel immatériel par un soutien accru à la préservation des savoir-faire, sans compromettre l'originalité et l'intégrité des expressions vivantes. La contribution du tourisme créatif réside dans sa corrélation avec les actifs patrimoniaux, facilitant la transition d'économies spécifiques à un site vers des économies territoriales plus larges. En 2022, le programme Transcultural de l'UNESCO a mené une étude qui a permis de cartographier les ressources culturelles et créatives ayant un potentiel touristique, afin d'illustrer cette interconnexion.



La culture et le patrimoine sont des éléments essentiels de l'authenticité et donc de l'unicité d'une destination. Les biens du patrimoine culturel, en tant qu'éléments du produit touristique, permettent de différencier et d'améliorer la diversité des offres de produits touristiques. Il est néanmoins essentiel que ces actifs soient gérés et conservés de manière durable. Afin de préserver l'authenticité et l'intégrité des biens du patrimoine culturel, des mesures doivent être mises en place pour garantir une utilisation responsable.

Dans toute la sous-région, les politiques culturelles nationales continuent d'être influencées par un sentiment d'identité partagée et d'autodétermination, la protection de la culture et l'accès à celle-ci représentant une grande priorité pour plusieurs pays afin de promouvoir les valeurs locales et caribéennes. Par exemple, à Cuba, après la révolution de 1959, des institutions culturelles ont été mises en place pour promouvoir un accès équitable à la culture, comme en témoigne la création de *Casas de Cultura* (maisons de la culture, en français) dans de nombreuses communautés. Dans le même ordre d'idées, les cultures et les langues des peuples autochtones sont de plus en plus reconnues dans les politiques culturelles, notamment au Belize, en République dominicaine, au Guyana, en Jamaïque, au Suriname et à Trinité-et-Tobago.



Nos sœurs et frères Garífuna, Mopan, Q'eqchi' et Yucatán font partie de la famille bélizienne, avec la diversité des langues, des cultures, des connaissances et des modes de vie qu'ils apportent. Les luttes des peuples autochtones sont toutefois loin d'être terminées [...] ils continuent de défendre leurs terres, leurs relations et leurs modes de vie, comme ils l'ont toujours fait. Leur résistance va des luttes juridiques à la revitalisation linguistique et culturelle, et leurs luttes reflètent le combat pour un développement positif que tous les Béliziens mènent au quotidien.

Dolores Balderamos Garcia, ministre du développement humain, de la famille et des affaires des peuples autochtones du Belize

L'un des principaux défis socio-économiques des Caraïbes est l'écart entre les hommes et les femmes, qui reste important dans toute la région. Dans l'ensemble, les politiques culturelles des PEID des Caraïbes ne font pas référence à l'alignement de la culture sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le secteur de la culture présente également de nombreuses inégalités fondées sur le genre, des stigmatisations et des discriminations à l'encontre des femmes. Les rôles traditionnels des hommes et des femmes persistent fortement dans la sous-région, principalement en raison de l'héritage des inégalités enracinées dans les sociétés de plantation, ce qui représente un défi majeur pour faire progresser l'égalité des sexes. Certaines expressions culturelles caribéennes, en particulier dans le domaine de la musique, perpétuent ces rôles stéréotypés. Les femmes sont non seulement confinées dans des rôles sexués spécifiques par la société et les systèmes éducatifs, mais elles rencontrent également des difficultés pour se faire une place aux niveaux décisionnels et accéder aux financements et aux réseaux professionnels, où elles sont souvent sous-représentées ou marginalisées.

Le secteur de la culture doit continuer à promouvoir l'inclusivité, en soutenant les approches fondées sur le droit et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables. Elle pourrait renforcer le soutien aux initiatives qui mettent en avant des modèles et encouragent une participation accrue dans le secteur, en plaidant pour un nouveau discours sur l'égalité des sexes et l'engagement des jeunes. Parmi d'autres exemples, le Heritage Education Network de Belize a publié en 2021 «*A Guide to Empowering Women in Culture*» (Guide pour l'autonomisation des femmes dans la culture, en français), qui présente des initiatives innovantes d'entrepreneuriat dirigé par des femmes. L'une des initiatives les plus marquantes se dénomme MayaBags, une entreprise sociale qui collabore avec de jeunes femmes mayas pour produire et commercialiser des sacs modernes fabriqués à partir de textiles traditionnels tissés à la main. Cet effort favorise le renforcement des capacités et amplifie la voix et l'autonomie des femmes. De même,

le programme « Transcultura » de l'UNESCO soutient les jeunes femmes entrepreneurs de la région en leur proposant une formation à l'entrepreneuriat, contribuant ainsi au développement d'un écosystème culturel et créatif plus dynamique, fondé sur l'égalité des sexes. Un autre exemple est le projet du Fonds conjoint pour les ODD « *Building Back Equal through Innovative Financing for Gender Equality and Women's Empowerment* » (Renforcer l'égalité par des financements innovants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en français), qui vise à faciliter l'autonomisation économique durable des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en renforçant leur accès aux mécanismes financiers, au partage des connaissances et au renforcement des capacités, en particulier dans les domaines de l'agro-industrie, du tourisme et des ICC.

Tirer parti du lien entre la culture et l'éducation

Le renforcement du lien entre la culture et l'éducation apparaît comme une priorité politique dans toute la région. Ces dernières années, Cuba, la République dominicaine, Trinité-et-Tobago, la Barbade et la Jamaïque ont intensifié leurs efforts pour offrir un enseignement et une formation techniques et professionnels dans le secteur culturel et créatif, de l'entrepreneuriat culturel à la gestion culturelle. L'intégration de l'éducation culturelle et artistique reste toutefois limitée à tous les niveaux, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement supérieur. La transmission du patrimoine culturel de la sous-région se fait principalement par le biais de l'éducation non formelle, ce qui limite le potentiel de croissance du secteur. Cuba est une exception notable à ce schéma, ayant une tradition d'excellence en matière de recherche et d'éducation dans le domaine de la conservation du patrimoine, ainsi que de nombreuses écoles d'art et de culture qui favorisent l'émergence d'une main-d'œuvre créative hautement qualifiée. À titre d'exemple, six des sept établissements d'enseignement et de formation de haut niveau, membres du pôle de formation culturelle des Caraïbes et créés dans le cadre du programme Transcultura, sont basés à Cuba. Ailleurs, le manque de liens éducatifs formels est partiellement compensé par des festivals culturels qui offrent des possibilités de formation aux jeunes artistes, comme le montrent des événements tels que le festival national des arts créatifs de l'indépendance de la Barbade et le festival national des arts de la Jamaïque. Le développement du professionnalisme et de l'innovation dans le secteur nécessite pourtant un renforcement des liens éducatifs et l'établissement de normes professionnelles standardisées. Par exemple, les programmes régionaux de renforcement des capacités, tels que le programme de renforcement des capacités des Caraïbes (CCBP) pour le patrimoine mondial mis en œuvre de 2004 à 2014, ont eu des effets structurels sur les politiques publiques nationales, tout en élargissant les possibilités de mise en réseau au niveau régional. En outre, l'alphabétisation culturelle aux océans pourrait être mieux reliée à la protection des sites culturels et de la biodiversité. Le patrimoine culturel immatériel doit également être inscrit dans les zones marines protégées et dans l'aménagement de l'espace marin, et figurer dans les programmes scolaires.

Lors de la XIVe réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'éducation et de la culture de la Coordination éducative et culturelle du système d'intégration centraméricain (CECC/SICA), l'UNESCO a souligné l'importance vitale de favoriser la cohésion entre les secteurs de l'éducation et de la culture afin de promouvoir l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale. L'UNESCO a exhorté les États membres de la CECC/SICA à renforcer les approches intersectorielles qui lient la culture et l'éducation dans leurs cadres éducatifs. En 2020, les États membres de la CECC/SICA ont adopté une stratégie visant à articuler la relation fonctionnelle entre la culture et l'éducation dans le contexte social de la région SICA. Cette stratégie intègre les directives techniques de l'UNESCO et, par le biais d'une approche intersectorielle, vise à amplifier les contributions de l'éducation et de la culture au développement durable et à l'intégration régionale, notamment en renforçant les capacités institutionnelles pour formaliser le secteur et améliorer son accès à la sécurité sociale.

En outre, reconnaissant l'impact socio-économique du renforcement des liens entre la culture et l'éducation, les institutions académiques locales, comme à Trinité-et-Tobago, ont proactivement établi des mécanismes pour affiner les programmes éducatifs du pays sur le patrimoine culturel, ainsi

que sur l'économie créative, y compris par l'adoption de programmes nationaux de musique dans les écoles. L'université des Indes occidentales (UWI) et, plus récemment, l'université de Trinité-et-Tobago (UTT) ont mis en place des programmes de licence et de maîtrise en études sur le carnaval. Ces programmes sont axés sur des domaines thématiques tels que la gestion des entreprises créatives et l'entrepreneuriat, les études culturelles, la conception de Mas et la recherche sur le carnaval, l'ethnomusicologie, ainsi que les études sur le calypso et le pan (UWI, 2009 & UTT, 2018).

L'autonomisation des jeunes par la culture et l'éducation artistique pourrait les placer en première ligne de la transition vers des économies plus durables. Pour atteindre cet objectif, il faut encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise par le biais d'initiatives telles que des incubateurs d'entreprises, un soutien financier aux jeunes entrepreneurs et une formation à l'esprit d'entreprise dans divers domaines culturels et créatifs. En outre, il est essentiel d'améliorer l'accès à une éducation tout au long de la vie, tenant compte d'une diversité de contextes et de contenus, l'accès à une éducation de haute qualité et à des programmes de développement des compétences, dans des cadres formels ou informels (y compris par l'intermédiaire des musées), en phase avec les exigences dynamiques du marché mondial de l'emploi. Cette approche doit être inscrite dans les politiques publiques, comme l'illustre la Charte des droits culturels du Belize dans sa politique culturelle nationale 2016-2026, appelant toutes les parties prenantes à défendre le droit à une éducation formelle et informelle holistique, y compris aux arts et à la culture. De même, en 2022, la Guyane a inauguré les « *Youth Culture Camps* » (camps culturels pour les jeunes, en français) afin d'offrir aux enfants et aux jeunes des expériences éducatives sur le patrimoine, l'art, la musique, la danse et leurs liens avec le développement durable. Dans la sous-région, l'impact de la culture et de l'éducation artistique sur le développement durable est de plus en plus reconnu, en particulier par les musées et autres institutions culturelles. Ils renforcent notamment la compréhension et l'appropriation par les citoyens de leur rôle dans l'histoire en tant qu'agents de changement, comme le souligne le plan en dix points de la CARICOM de 2014 pour la justice réparatrice. Le cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique, adopté par les ministres de la culture et de l'éducation à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) en février 2024, donnera également un nouvel élan à l'augmentation des investissements politiques dans la culture et l'éducation artistique.



L'intégration régionale des Caraïbes soutient l'élaboration de politiques, l'adaptation et l'investissement au niveau national en veillant à ce que les politiques culturelles soient intégrées et restent pertinentes, efficaces et réactives face à un secteur culturel et créatif en constante évolution, et qu'elles reflètent les défis émergents, notamment en ce qui concerne l'impact de la transformation numérique et le financement durable.

Les efforts politiques visant à promouvoir la diversité culturelle impliquent de reconnaître à la fois l'histoire commune des Caraïbes et les diverses identités et cultures qui la composent, notamment celles des peuples autochtones, et de garantir le rétablissement des droits et l'autonomisation des personnes d'ascendance africaine.

Tirer davantage parti du lien entre la culture et l'éducation pourrait favoriser l'intégration éducative du patrimoine culturel et du secteur créatif dans les politiques et stratégies nationales et régionales, notamment grâce à des approches multipartites et intersectorielles dans l'ensemble des écosystèmes éducatifs et culturels, en vue d'autonomiser les jeunes grâce à l'éducation culturelle et artistique et de favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise pour des économies inclusives et durables.

Les ICC sont reconnues comme un moteur de croissance économique durable et servent de mécanisme de diversification des économies, de renforcement de la compétitivité mondiale et de promotion de l'emploi des jeunes et de l'esprit d'entreprise sur les marchés régionaux et internationaux. Grâce au renforcement des capacités et à la sensibilisation, le secteur peut contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, à réduire la migration des jeunes, à promouvoir la diversification économique, à favoriser l'inclusion ainsi qu'à réduire l'écart en matière d'égalité des sexes en donnant aux femmes les moyens d'agir grâce à des politiques culturelles transformatrices en matière d'égalité des sexes.

L'intégration de la culture dans la gestion des risques de catastrophes et dans les stratégies et mécanismes de lutte contre le changement climatique, notamment par l'exploitation des systèmes de connaissances traditionnelles, pourrait éclairer les politiques climatiques, compte tenu de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement des Caraïbes à l'aggravation des effets néfastes des catastrophes naturelles.

L'impact transversal du secteur de la culture sur d'autres politiques publiques pourrait être davantage mis à profit, y compris la transformation numérique, notamment en développant davantage la culture numérique et l'accès aux contenus numériques et numérisés, ainsi qu'en protégeant les créateurs en garantissant les droits d'auteur, la protection de la propriété intellectuelle et une rémunération équitable.



Chapitre III

Politiques culturelles dans les PEID de la région AIS

Ministry of Culture and Creative Industries
of Cabo Verde

Les PEID situés dans l'océan Atlantique, l'océan Indien et la mer de Chine méridionale comprennent huit États membres de l'UNESCO. S'étendant sur trois océans et mers, ils présentent une grande diversité en termes de topographie, de géographie, de taille, ainsi que d'indicateurs démographiques et socio-économiques. La trajectoire de ces nations a été profondément influencée par les migrations et les routes commerciales transcontinentales, ainsi que par les déplacements forcés résultant de l'esclavage et du colonialisme, en particulier sous les dominations portugaise, britannique et française. L'impact durable de cette toile de fond historique, caractérisée par la mobilité et les échanges internationaux, a donné naissance à des sociétés multiculturelles qui réunissent diverses communautés. Elle a en outre favorisé une compréhension globale de la culture qui s'imbrique dans d'autres domaines du développement, notamment la durabilité environnementale.

La diversité culturelle et linguistique est un trait caractéristique de ces pays, profondément ancré dans leur patrimoine matériel et immatériel. Cette diversité englobe un large éventail de sites, allant de villes historiques comme Cidade Velha à Cabo Verde, à des paysages culturels comme Le Morne à Maurice et les jardins botaniques de Singapour, qui occupent tous des positions prestigieuses en tant que sites du patrimoine mondial, ainsi que les Roças de Monte Café, Agua-Izé et Sundy de São Tomé-et-Príncipe, qui figurent actuellement sur la liste indicative du patrimoine mondial. Parce qu'ils sont par nature entourés par la mer, tous les PEID africains possèdent un patrimoine culturel subaquatique, tel que des épaves de navires. Leur patrimoine s'étend également au patrimoine matériel et aux pratiques culturelles telles que la danse Moutya des Seychelles, un héritage de l'époque de l'esclavage inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, ainsi qu'à la richesse vibrante des langues créoles. En outre, les liens durables avec les diasporas représentent une dimension essentielle de l'écosystème culturel, facilitant les échanges interculturels et contribuant à la diffusion mondiale des expressions culturelles, améliorant ainsi leur visibilité dans le monde entier.

Au fil du temps, la diversité culturelle au sein des PEID AIS a favorisé l'émergence des ICC en tant que catalyseurs du développement. La culture est ainsi reconnue comme un élément important de la renaissance du continent africain, favorisant la croissance et la diversification économiques durables, le commerce et la résolution de problèmes urgents tels que le chômage, la pauvreté et les disparités sociales, en particulier chez les jeunes. La culture a une grande valeur pour le bien-être, car elle façonne les identités individuelles et collectives, favorise la cohésion sociale et facilite la poursuite des perspectives de développement durable d'une manière holistique grâce à son impact transversal dans divers domaines d'action.



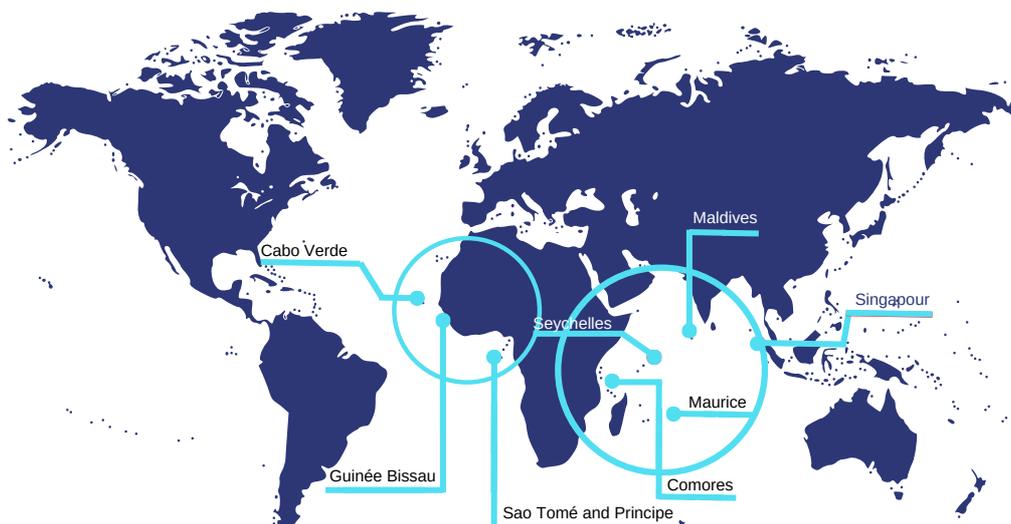
La culture est transversale à tous les domaines de la vie et de la société [...] Elle est un moteur du développement social et de la croissance économique, non seulement pour ses praticiens, mais aussi pour le pays lui-même.

Aerton do Rosário Crisóstomo, ancien ministre du Tourisme, de la culture, du commerce et de l'industrie, Sao Tomé et Príncipe

Il convient de noter que le secteur culturel dans les PEID de l'AIS, bien qu'à des niveaux différents, est confronté à des défis communs qui s'apparentent à ceux que connaissent tous les PEID. La dispersion géographique des PEID AIS constitue néanmoins un défi particulier, car elle ne se prête pas à l'intégration sous-régionale observée dans les pays du Pacifique et des Caraïbes, qui dépendent fortement d'organisations interrégionales telles que la CARICOM et la CPS pour des cadres réglementaires sur mesure, en particulier dans le domaine de la culture. D'autres obstacles entravent les efforts visant à promouvoir un développement culturel rapide dans ces pays, notamment les difficultés d'accès au financement et aux marchés régionaux à l'intérieur des terres, en particulier en Afrique, ainsi que le manque d'opportunités de formation et de professionnels qualifiés. En outre, la prévalence de l'informalité dans le secteur contribue à l'absence de protection sociale pour les artistes et à l'inadéquation des systèmes de rémunération équitable, y compris dans les contextes en ligne.

Pour faire face à ces défis, les gouvernements ont progressivement alloué davantage de ressources aux politiques culturelles au niveau national, sous l'impulsion de la reconnaissance croissante de la culture en tant que moteur et catalyseur du développement durable. La nécessité d'établir des politiques stratégiques pour stimuler l'investissement, le financement et les mécanismes de mise en œuvre afin de soutenir la croissance du secteur et l'impact escompté est également de plus en plus reconnue. La promotion d'une approche multidimensionnelle et multipartite impliquant les gouvernements, la coopération régionale et internationale, les communautés et le secteur privé sera également cruciale pour libérer tout le potentiel du secteur culturel dans les PEID AIS.

PEID DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE, DE L'OCÉAN INDIEN ET DE LA MER DE CHINE MÉRIDIONALE



Le paysage des politiques culturelles

Tracer la voie des politiques culturelles

Au cours de la dernière décennie, la culture s'est progressivement imposée dans les politiques publiques nationales, même si elle reste souvent éclipsée par des questions urgentes de développement. Ce phénomène reflète une reconnaissance croissante du potentiel économique du secteur culturel, ainsi que de sa contribution à la cohésion sociale et à la construction des nations. Le champ d'application des politiques culturelles s'est progressivement élargi, passant d'une focalisation sur le seul patrimoine culturel à d'autres dimensions de la culture, telles que la créativité, le tourisme culturel et la technologie numérique, comme le montre l'exemple de Singapour. Compte tenu de l'explosion démographique de la jeunesse, particulièrement évidente aux Comores, en Guinée-Bissau et à São Tomé-et-Príncipe, il existe un intérêt croissant pour l'exploitation du potentiel du secteur créatif et des médias numériques, en particulier pour lutter contre le chômage des jeunes. Malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, l'industrie du tourisme reste un moteur économique important pour la plupart de ces pays, tirant parti de leurs atouts naturels et culturels, sur terre et sous l'eau.

La culture a été progressivement intégrée dans les politiques publiques, bien qu'à des rythmes différents, à la suite de l'indépendance des pays entre 1965 (Maldives) et 1978 (Seychelles). Dans certains pays, la culture a été très tôt considérée comme une priorité au niveau constitutionnel, comme en témoigne la Constitution de São Tomé-et-Príncipe de 1975, qui consacre l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle comme des droits fondamentaux. Parmi ces pays, cinq - Cabo Verde, Guinée-Bissau, Maldives, Maurice et Singapour - ont créé un ministère ou un secrétariat général chargé de la culture. Aux Comores et à São Tomé-et-Príncipe, la culture relève d'autres ministères (éducation et sciences), tandis que les Seychelles disposent d'un Institut national de la culture, du patrimoine et des arts, placé sous l'autorité du chef de l'État.

La plupart des pays ont établi des cadres de politique culturelle, bien que certains d'entre eux n'aient pas été mis à jour au cours des dernières années. Les Comores, Maurice, São Tomé-et-Príncipe et les Seychelles ont récemment entamé la révision de leurs cadres afin de les aligner sur le paysage politique contemporain. Ce processus sera crucial dans les années à venir pour élaborer une vision nationale globale du secteur et renforcer sa contribution à des efforts de développement plus larges. Dans l'ensemble, l'investissement dans la politique du secteur culturel reste fluctuant dans certains des pays les plus vulnérables, étant donné la présence de priorités de développement concurrentes telles que la santé ou l'éducation. Néanmoins, la culture gagne progressivement en importance dans les plans de développement nationaux, comme en témoigne le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 de la Guinée-Bissau, « Terra Kanka » (2015), qui préconise la culture comme moteur essentiel de la reconstruction et de la transformation.

Développer des cadres juridiques et normatifs pour la culture

Les conventions culturelles de l'UNESCO ont stimulé l'élaboration ou la révision de cadres juridiques nationaux au cours des dernières années, ce qui indique que la culture est reconnue comme une priorité de plus en plus importante des politiques publiques. Au cours de la dernière décennie, le rythme de ratification et de mise en œuvre des conventions culturelles de l'UNESCO a progressé dans les PEID de la région AIS, reflétant un engagement politique accru en faveur du soutien au secteur culturel. Illustrant l'importance historique accordée au patrimoine culturel, tous les pays de la région ont ratifié la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972, ainsi que la Convention de l'UNESCO de 2003. Pour traduire la mise en œuvre de ces conventions au niveau national, cinq des huit pays ont adopté des lois sur la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, Singapour étant le plus récent (en 2021). En outre, les Comores ont mis à jour leur cadre juridique, qui date de 1994, en élargissant son champ d'application pour y inclure le patrimoine

immatériel et le patrimoine subaquatique en 2020. D'autres pays travaillent à l'élaboration de nouvelles lois sur la base d'un modèle de loi sur le patrimoine culturel fourni par l'UNESCO.

Les pays de la sous-région manifestent un intérêt grandissant pour la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et le soutien au retour et à la restitution de ces biens. Cet effort est davantage renforcé en Afrique par l'engagement actif des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la CEEAC ou la CEDEAO. Entre autres initiatives, en décembre 2021, la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec le gouvernement du Sénégal et l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), a organisé l'atelier continental d'experts sur la restitution des biens culturels et du patrimoine à Dakar. Précédé par une consultation de la Communauté économique régionale (CER), l'atelier visait à élaborer une position africaine commune et un cadre d'action sur le retour/la restitution des biens culturels ayant fait l'objet d'un trafic illicite. Au niveau national, alors que Maurice et les Seychelles avaient ratifié la Convention de l'UNESCO de 1970 plus tôt (en 1978 et 2004, respectivement), cet engagement politique renforcé est attesté par la ratification plus récente des Comores en 2021. Pour être pleinement efficace, la Convention doit être universellement ratifiée afin de protéger les biens culturels mobiliers nationaux. À cet égard, des activités de sensibilisation et de formation destinées aux pays qui n'ont pas encore ratifié la convention de l'UNESCO de 1970 devraient être mises en œuvre. À cette fin, l'UNESCO a lancé son programme phare « Favoriser le patrimoine culturel et le développement des capacités » (2022-2029) qui vise à renforcer la protection juridique du patrimoine culturel aux niveaux national, régional et international, la préservation des collections des musées africains et le renforcement des capacités, ainsi qu'à aider les États membres africains dans l'élaboration et le suivi des demandes de retour et de restitution des biens culturels. Les PEID africains sont pleinement intégrés dans cette initiative pluriannuelle majeure.

Afin de garantir une réponse nationale et régionale plus forte, l'UNESCO intensifiera ses efforts pour promouvoir la ratification de ces instruments clés dans les PEID, renforcer l'expertise locale pour le développement et la mise en œuvre renforcée de cadres juridiques nationaux de lutte contre le trafic illicite sur la base d'une loi modèle harmonisée qui peut être adaptée aux besoins régionaux et locaux, et établir un réseau PEID pour fournir un soutien par l'apprentissage entre pairs, avec la participation de femmes professionnelles et expertes. En outre, des pays tels que les Comores, Maurice, São Tomé-et-Príncipe et les Seychelles ont déjà participé à des ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés par l'UNESCO en décembre 2022, qui visent à assurer la ratification universelle de la Convention de l'UNESCO de 1970 d'ici 2029. Dans ce cadre, São Tomé-et-Príncipe a signé la Déclaration de Libreville sur le trafic illicite de biens culturels, aux côtés de 7 autres États d'Afrique centrale. En outre, de nombreux petits États insulaires manifestent un vif intérêt pour la protection et la recherche de leur patrimoine culturel subaquatique. Les PEID africains ont ainsi envoyé leurs stagiaires en janvier et mai 2024 aux formations de l'UNESCO sur le patrimoine culturel subaquatique (UCH) au Mozambique et en Turquie. Il est toutefois nécessaire de renforcer les capacités et l'emploi dans ce domaine, en particulier pour favoriser un tourisme bioculturel responsable et l'inclusion de l'UCH dans les zones marines protégées.



L'aspiration croissante à exploiter le potentiel du secteur culturel a conduit à l'élaboration, ces dernières années, de cadres politiques plus complets, qui englobent également les ICC. Quatre PEID de la région AIS ont ratifié la Convention de l'UNESCO de 2005 entre 2006 et 2021, renforçant ainsi la reconnaissance de la culture en tant que domaine à part entière des politiques publiques. Cabo Verde, Maurice, les Seychelles et Singapour ont adopté des lois relatives aux droits d'auteur et/ou au statut de l'artiste, démontrant un engagement croissant en faveur de l'économie créative. En outre, les Comores élaborent actuellement une législation spécifique dans ce domaine. Il convient également de mentionner que São Tomé-et-Príncipe s'est engagée à ratifier la convention de l'UNESCO de 2005 d'ici à 2025. Bien que n'étant pas signataire de la convention, Singapour a été à l'avant-garde du développement de l'économie créative par le biais de la technologie, de l'innovation, du tourisme, des arts et du design. Ville créative de l'UNESCO pour le design depuis 2015, Singapour a notamment lancé l'initiative « Good Design Research » en 2020, qui encourage les praticiens du design à mettre en place de nouveaux systèmes et processus plus durables et résilients face aux chocs extérieurs, dont la pandémie de COVID-19. Avec le soutien du programme Aschberg de l'UNESCO, les Seychelles intensifient actuellement leurs efforts en vue de l'élaboration d'une loi sur le statut de l'artiste. Sur la base des résultats du processus de consultation, une étude de base sera rédigée concernant le statut des artistes, notamment une analyse des lacunes en termes de législation relative à la protection socio-économique des artistes, et fournira des recommandations pour l'élaboration ou la réforme des textes réglementaires relatifs à la protection des artistes et des professionnels de la culture.

Cabo Verde,
l'île Maurice, les
Seychelles et
Singapour ont
promulgué des lois
relatives aux droits
d'auteur ou au statut
d'artiste

Ministry of Culture and Creative
Industries of Cabo Verde



La trajectoire ascendante des politiques culturelles dans les PEID de la région AIS est confrontée à des défis, car les pays ont souvent du mal à faire correspondre les ambitions des textes adoptés avec une mise en œuvre efficace. Bien qu'il existe des cadres politiques et juridiques élaborés, les campagnes de sensibilisation visant à informer et à sensibiliser les citoyens et les principales parties prenantes, en particulier la société civile et le secteur privé, qui jouent un rôle proactif dans l'ensemble du spectre culturel, font souvent défaut. En outre, il est fréquent de constater que les institutions locales ou nationales chargées de mettre en œuvre les mesures nécessaires manquent de capacités financières et techniques pour le faire efficacement. Par exemple, les Comores n'ont pas encore mis en place de commission nationale pour la protection du patrimoine culturel, comme le prévoit la loi révisée de 2020 sur la protection du patrimoine culturel national. De même, São Tomé-et-Principe, avec le soutien de l'UNESCO, est en train de réviser sa charte de politique culturelle de 2011 en raison de problèmes de mise en œuvre qui l'ont rendue obsolète. La charte révisée devrait inclure un plan d'action visant à prévenir de tels événements à l'avenir.

Développer la coopération sous-régionale

L'engagement des PEID de la région AIS envers le secteur culturel est soutenu par plusieurs processus régionaux, bien qu'aucun mécanisme unifié ne soit en place pour rassembler ces pays, en raison de leur disparité géographique, qui conduit souvent à un sentiment d'isolement. Les Comores, Maurice et les Seychelles, par exemple, font partie de la Commission de l'océan Indien (COI), laquelle a élaboré un plan de développement stratégique (2018-2021) qui octroie une place particulièrement importante à la culture ainsi qu'au tourisme, aux côtés des priorités environnementales et sociales. Au niveau continental, l'Union africaine a fortement intégré la culture dans son plan de développement régional, l'Agenda 2063, notamment par le biais de l'aspiration 5, qui vise à créer une identité culturelle africaine forte, un patrimoine commun et des valeurs et une éthique partagées. Le Premier Plan Décennal de Mise en Œuvre (FTYIP) (2013 - 2023) a fourni aux pays un cadre ambitieux pour progresser et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs identifiés. En outre, l'Organisation développe également des plates-formes de coopération spécifiques ciblant les PEID africains, notamment dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, afin de soutenir un mécanisme de coopération sous-régionale qui pourrait à terme englober les questions liées à la culture et au patrimoine, y compris le patrimoine culturel subaquatique. Ces initiatives s'alignent sur les priorités essentielles identifiées par les pays, telles que l'emploi des jeunes et l'action climatique, cette dernière étant également considérée en relation avec l'élévation du niveau de la mer sur les sites culturels situés dans les eaux territoriales et sur les côtes.

Dans un contexte plus large, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) de l'UA pourrait également jouer un rôle central pour relever les défis spécifiques rencontrés par les PEID africains en établissant un marché unique continental pour les biens, les services et les investissements. Cette initiative vise à supprimer les obstacles géographiques, logistiques et réglementaires au commerce et à l'investissement, tout en renforçant les capacités de production. Afin de tirer pleinement parti du potentiel de la ZLECAf en créant des opportunités pour stimuler le commerce intra-africain et intégrer les PEID dans l'économie continentale, l'UA souligne l'importance d'investir dans des réformes nationales dans divers secteurs, y compris la culture. Selon le rapport *Les Futurs de la ZLECAf : au service des femmes et des jeunes*, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) - dont plusieurs sont dirigées par des femmes et des jeunes - sont au cœur de la croissance économique du continent, puisqu'elles représentent environ 80 % de l'ensemble des entreprises. Les jeunes Africains ont 1,6 fois plus de chances de se lancer dans l'entrepreneuriat. Le rapport indique également que les jeunes constituent la majorité de la main-d'œuvre dans des secteurs de services tels que le patrimoine, la culture, la musique, la mode, le design et les innovations numériques. Il est donc impératif de fournir un soutien et des cadres politiques adaptés aux MPME liées à la culture afin de surmonter leur faible productivité, de tirer parti des économies d'échelle et d'utiliser le marché continental comme tremplin pour l'expansion sur les marchés régionaux et internationaux.

La jeunesse
africaine est
1,6 fois
plus susceptible
de s'engager dans
l'entrepreneuriat

ZLECAf/PNUD, 2020



Culture et développement durable : vue d'ensemble

Mettre le patrimoine culturel au service du développement durable

L'intérêt précoce pour la sauvegarde du patrimoine culturel a ouvert des possibilités de relier la culture et le développement durable sous différents angles. Les efforts visant à atténuer les effets du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, à lutter contre le trafic illicite de biens culturels, à promouvoir l'urbanisation et le tourisme durables dans des environnements fragiles et à stimuler la résilience, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté sont de plus en plus intégrés dans les stratégies de sauvegarde du patrimoine, en particulier en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial, les musées, ainsi que le patrimoine culturel subaquatique et côtier. Cabo Verde, Maurice et les Seychelles ont acquis une expertise considérable en matière de conservation des sites du patrimoine mondial, qui contribuent de manière significative à leur secteur touristique respectif, même si l'intersection et les synergies entre le développement du tourisme, la préservation des sites du patrimoine culturel et naturel – y compris les sites marins et sous-marins - ainsi que les musées, et le développement d'un secteur créatif lié à la culture et à l'artisanat, sont insuffisantes. Parallèlement, les Comores, la Guinée-Bissau et São Tomé-et-Príncipe manifestent un intérêt croissant pour le renforcement de leur engagement dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972, en se concentrant également sur leurs sites naturels, leurs paysages culturels ainsi que sur les liens entre la nature et la culture, tels que la proposition d'inscription des archipels de Bijagos en Guinée-Bissau. Il est en outre nécessaire de travailler davantage sur les sites urbains, notamment par la mise en œuvre de la recommandation de l'UNESCO de 2011 concernant les paysages urbains historiques, afin de soutenir la conservation durable, la gestion efficace et la promotion des sites dans ces îles, comme le montrent les travaux en cours sur le sultanat historique des Comores et les roças de Monte Café, Agua-Izé et Sundry de São Tomé-et-Príncipe. L'UNESCO, avec le soutien de partenaires tels que le Japon et l'Arabie Saoudite, fournit actuellement une aide au renforcement des capacités pour l'élaboration de listes indicatives et la finalisation des dossiers de candidature.

Outre le patrimoine mondial, le patrimoine culturel immatériel est de plus en plus intégré dans les stratégies de développement durable. Le patrimoine vivant devient un élément clé des stratégies de développement, servant de catalyseur à la cohésion sociale dans des sociétés diverses, soutenant les initiatives d'éducation et d'apprentissage et diversifiant les opportunités économiques. La tradition musicale Morna de Cabo Verde, inscrite sur la Liste représentative de la Convention de l'UNESCO de 2003 en 2019, illustre la manière dont ce patrimoine vivant favorise la cohésion sociale, en particulier lorsqu'il est interprété en créole de Cabo Verde. Dans le même ordre d'idées,

Sao Tomé et Príncipe a finalisé son inventaire sur le Tchiloli en vue de son inscription sur la Liste représentative et a soumis un dossier en mars 2024. L'intérêt pour le patrimoine culturel subaquatique est également croissant, bien que seuls Cabo Verde et la Guinée-Bissau aient ratifié la convention de l'UNESCO de 2001 jusqu'à présent. Cet intérêt offre des possibilités en matière d'éducation, de formation et de recherche, tout en revitalisant les perspectives touristiques et en favorisant les partenariats. La participation de Cabo Verde au projet régional Margullar II sur le patrimoine archéologique subaquatique et le tourisme en Macaronésie est remarquable. Cette initiative visait à présenter l'archéologie subaquatique aux professionnels, aux étudiants en patrimoine culturel et aux agents des services maritimes et portuaires, afin de renforcer leur capacité à sauvegarder le patrimoine subaquatique. Le projet visait entre autre à intégrer le patrimoine et le tourisme en menant des explorations afin de cartographier et préserver le patrimoine marin, renforçant ainsi son attrait pour les activités de tourisme durable.

Garantir l'égalité d'accès à la culture pour l'inclusion sociale

Garantir l'égalité d'accès à la culture reste un défi dans la sous-région, notamment en raison des structures géographiques archipélagiques, de la concentration des ressources culturelles dans les capitales et des différents niveaux de décentralisation des politiques culturelles. Si tous les pays disposent d'institutions culturelles nationales telles que des archives ou des musées, nombre d'entre elles sont dépassées, avec des mises à jour irrégulières des expositions et des inventaires ou un manque de législation et de réglementation nationales. La plupart des pays ont toutefois mis en place des réseaux de centres locaux de jeunes ou de communautés, offrant des espaces d'accès et de participation à la culture. En s'appuyant sur ces écosystèmes existants, les partenariats multipartites impliquant les OSC, le secteur privé et les autorités publiques offrent des possibilités pour soutenir l'inclusion sociale et la représentation équitable dans la conception et la mise en œuvre des politiques, en ciblant en particulier les femmes, les jeunes et les communautés autochtones. Par exemple, Cabo Verde a institué le programme de bourses d'accès à la culture (Bolsa de Acesso à Cultura) en tant que politique de financement active pour aider les écoles et les associations et ONG liées à la culture et aux arts à promouvoir l'inclusion sociale par le biais des arts. Destiné principalement aux citoyens ayant moins de ressources financières, le pays a apporté une aide financière à 45 écoles des municipalités de Praia et Cidade Velha sur l'île de Santiago en 2024, permettant à 1 748 élèves, dont 940 filles et 808 garçons, d'accéder gratuitement à des cours d'art. Au cours de ses sept années d'existence, le programme a notamment bénéficié à 112 écoles à travers le pays, soit plus de quatre mille élèves sur l'île susmentionnée, avec un financement total de 30 millions d'escudos du Cabo Verde (293 000 USD). L'accès au patrimoine culturel subaquatique constitue également un problème, car il est encore trop restreint et requiert certaines capacités. Aucune initiative de l'UNESCO en matière de meilleures pratiques n'a encore été mise en place dans un PEID africain, alors que ces pays font partie des plus riches en patrimoine culturel subaquatique.

Sur un autre plan, la transformation numérique ouvre également de nouvelles opportunités pour le secteur culturel, même si la fracture numérique reste un défi permanent. Malgré un élargissement de l'accès à l'internet dans toute la région - avec entre 75 % et 90 % des ménages équipés d'un téléphone mobile (UIT, 2019) - et une infrastructure robuste dans certains pays comme Maurice et les Seychelles, la connectivité reste inégale au niveau territorial et souvent coûteuse, en particulier en dehors des capitales. Il existe toutefois des exemples d'efforts visant à exploiter le potentiel des technologies numériques. Face à la pandémie de COVID-19, Singapour a adopté les nouvelles technologies pour sauvegarder et promouvoir sa culture. Par exemple, le National Heritage Board (NHB) a amélioré l'accessibilité du patrimoine culturel par des moyens numériques. Singapour a également élaboré une feuille de route numérique pour les arts et la culture, qui fournit aux organisateurs culturels des solutions numériques, ainsi qu'une boîte à outils numérique et un soutien financier. Aux Seychelles, l'Institut national de la culture, du patrimoine et des arts crée un contenu en ligne en créole pour promouvoir la diversité linguistique, faciliter l'apprentissage et encourager l'inclusion sociale.



Entre **75 et 90 %**
des ménages de la
région sont équipés
d'un téléphone
portable

UIT, 2019

Perspectives pour l'avenir : possibilités d'engagement politique

Intégrer la culture dans les programmes d'études et la formation professionnelle

Les pays de la région aspirent fortement à développer l'éducation adaptée aux différents contenus et aux différentes situations par le biais de la culture. Cela se manifeste notamment par l'inclusion plus systématique dans les programmes scolaires des contenus culturels locaux et nationaux, tels que la littérature nationale, ainsi que de langues créoles - en plus des langues nationales telles que l'anglais, le français ou le portugais - à l'instar de São Tomé-et-Príncipe et de l'île Maurice qui ont expérimenté cette stratégie. Pour combler les lacunes en termes d'éducation culturelle et artistique au sein des systèmes éducatifs formels, São Tomé-et-Príncipe a récemment entrepris une réforme visant à regrouper la culture et l'éducation au sein d'un même ministère, en vue de renforcer les synergies entre les programmes des deux secteurs. De même, plusieurs initiatives sont soutenues par des OSC ou le secteur privé. Citons par exemple la société de hip-hop Tche-Za aux Comores et l'ONG Tiniguena en Guinée-Bissau, qui vise à contribuer à la gestion durable des ressources et des connaissances sur la biodiversité et le patrimoine culturel par le biais de l'éducation afin d'améliorer la sécurité alimentaire. De même, Singapour s'attache à exploiter les synergies entre la culture et l'éducation pour le développement humain et sociétal. Cet engagement est manifeste dans les efforts déployés par le pays pour intégrer la culture et les arts dans la pédagogie et les programmes scolaires, ainsi que pour s'aligner sur l'Agenda de Séoul de l'UNESCO : Objectifs pour le développement de l'éducation artistique dans les stratégies, politiques et approches nationales pertinentes. Ces efforts offrent des perspectives prometteuses pour la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique. Une autre initiative visant à soutenir l'éducation culturelle et artistique est le projet *Cultural Ocean Literacy* (éducation culturelle aux océans, en français), qui adopte une approche bioculturelle et enseigne la préservation des océans sur la base du patrimoine culturel.

Soutenir la professionnalisation du secteur culturel dans ses différents domaines afin de renforcer l'économie créative est un autre aspect essentiel. On estime que l'économie créative représente 3,1 % du PIB mondial et 6,2 % de l'ensemble des emplois (UNESCO, 2021). Si des pays comme Cabo Verde, les Comores, les Maldives, Maurice, Singapour et les Seychelles offrent des possibilités d'enseignement supérieur dans le domaine de la culture et des arts, le développement dans les différents domaines reste inégal. Investir dans l'amélioration des compétences techniques dans des sous-secteurs spécifiques, tels que la sonorisation ou l'éclairage, pourrait créer des opportunités d'emploi. De même, l'enseignement supérieur en gestion culturelle ou touristique n'est pas suffisamment développé et structuré, ce qui entrave la professionnalisation du secteur culturel. Parmi les programmes existants notables, on peut citer une licence en gestion du patrimoine culturel proposée par l'université de Cabo Verde et des programmes de gestion du tourisme disponibles dans les universités des Maldives et de l'île Maurice.

Relever les défis structurels grâce à une coopération multipartite

Le potentiel du secteur créatif pour soutenir l'emploi, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale est de plus en plus reconnu. Les secteurs culturels et créatifs représentent une part croissante des économies nationales et contribuent également au rayonnement international de certains pays, comme la musique au Cabo Verde, le tchiloli à São Tomé-et-Principe ou la littérature aux Comores. Le secteur culturel et créatif est également un moteur important pour l'emploi, en particulier pour les jeunes. Par exemple, selon le rapport *L'industrie du film en Afrique : tendances, défis et opportunités de croissance*, les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel représentent 5 milliards de dollars de revenus en Afrique et emploient 5 millions de professionnels, dont un nombre important de jeunes. La même source estime que ces secteurs ont le potentiel de créer plus de 20 millions d'emplois et de générer 20 milliards de dollars de revenus par an sur le continent. Pour tirer parti de ces opportunités offertes par le secteur, les PEID devront investir davantage dans le pouvoir de transformation des partenariats multipartites, y compris la coopération régionale et les partenariats public-privé.



Les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel représentent **5 milliards de dollars américains** de recettes en Afrique et emploient **5 millions de professionnels**

UNESCO
2021

Le renforcement de la coopération régionale sera essentiel pour soutenir les secteurs culturel et créatif, qui offrent un large éventail de possibilités dans la région pour la création d'emplois et la génération de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes. Selon les sous-secteurs, certains pays sont plus avancés et mieux structurés que d'autres. Par conséquent, il serait utile pour les PEID de la région AIS de mettre davantage l'accent sur la mise en réseau et les relations de collaboration en vue d'un renforcement mutuel. Les textiles issus du patrimoine africain jouent un rôle prépondérant dans la vie quotidienne et dans les tenues de cérémonie de presque tous les pays de la région, comme le souligne le rapport de l'UNESCO sur le *Secteur de la mode en Afrique : Tendances, défis et opportunités de croissance*. En dépit du manque d'attention accordée par les pouvoirs publics à la fabrication artisanale à petite échelle et du fait qu'elle n'est pas correctement alignée sur la production à plus grande échelle sur le continent, l'île Maurice a réussi à intégrer sa production de vêtements dans les chaînes de valeur mondiales à partir des années 1980. En 2020, les exportations de textile et d'habillement de Maurice s'élevaient à 518 685 630 dollars US, tandis que les importations étaient évaluées à 308 282 170 dollars US. Dans ce contexte, des pays comme le Cabo Verde, les Comores, São Tomé-et-Principe et les Seychelles, qui dépendent principalement des importations de vêtements, peuvent y trouver des possibilités de coopération pour développer leur propre production locale. Il existe en outre certaines perspectives d'échanges et de construction de communautés basées sur des réseaux existants tels que les villes créatives de l'UNESCO, y compris celles axées sur le design (par exemple, Singapour) ou la musique (par exemple, Bissau, Port Louis et Praia).



National Heritage Fund*
Séga mauricien traditionnel (Maurice)
Inscrit en 2014 sur la Liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
Une performance témoignant d'une
improvisation instrumentale
Photographie : Nipon Medhi

Le dynamisme du secteur créatif est largement porté par les OSC et le secteur privé, et ces efforts devraient être davantage encouragés. Par exemple, le Centre de création artistique et culturelle des Comores (CCAC Mavuna) soutient la création artistique par le biais d'équipements et de formations, encourage la mobilité des artistes et défend les questions de propriété intellectuelle. Parmi les initiatives du secteur privé, figure la Biennale des arts et de la culture N'GOLÁ à São Tomé-et-Principe qui, pour sa dernière édition, a mobilisé plus de 30 artistes provenant de toutes les régions du continent et de sa diaspora, ainsi que de la communauté locale. La Biennale a également engagé une trentaine de tisserands de la communauté de Neves dans un projet de tapisserie, Água Grande, qui visait à représenter artistiquement Sao Tomé et Príncipe à travers sa faune et sa flore.



Nous devons concevoir un nouveau modèle de gouvernance culturelle qui accorde une place centrale aux créateurs et qui fasse de l'action et de l'impact les seules mesures fiables pour évaluer le succès ou l'échec des gouvernements et des institutions multilatérales. Il est essentiel d'impliquer la communauté créative et entrepreneuriale locale et nationale. Il est essentiel de créer des projets régionaux et des synergies, de développer les connaissances sur les mécanismes de valorisation et de monétisation de la propriété intellectuelle. Il n'y a pas d'industries culturelles et créatives sans respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur. »

Abraão Aníbal Fernandes Barbosa Vicente, ministre de la Culture et des Industries créatives de Cabo Verde, à la conférence MONDIACULT 2022

Il convient de poursuivre les efforts pour exploiter davantage le potentiel du secteur et des marchés créatifs, notamment en renforçant les cadres politiques nationaux, dans un contexte où l'informalité reste prédominante. Les conditions socio-économiques des artistes et des professionnels de la culture - notamment le souci d'une rémunération équitable, d'un statut reconnu et d'une protection sociale - restent fragiles dans la plupart des pays. Des politiques et des incitations plus solides et plus ciblées sont nécessaires pour remédier à leur vulnérabilité, qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. La mobilité internationale est tout aussi difficile et pourrait également être abordée par le biais d'une coopération sous-régionale renforcée en vue d'élargir les marchés créatifs. Dans cette perspective, des pays comme les Seychelles ont déjà fait des progrès, comme l'illustrent plusieurs initiatives récentes. Parmi celles-ci, l'Institut national de la culture, du patrimoine et des arts propose des incitations fiscales aux opérateurs culturels et créatifs, encourage la mobilité des artistes et soutient la participation des femmes à la vie culturelle. En outre, des partenariats avec certaines plates-formes de réseaux sociaux ont été développés, avec le soutien du gouvernement et des banques locales, afin de permettre une rémunération en ligne équitable des artistes, encourageant ainsi la création et la diffusion de la culture.

Le tourisme durable au service de la culture

Le tourisme contribue fortement à l'économie - en particulier à l'économie bleue - ainsi qu'à la visibilité internationale de la majorité des PEID de la région AIS, et c'est un secteur qui a été particulièrement touché par la pandémie de COVID-19. Entre 2019 et 2021, par exemple, la part du PIB du secteur touristique a chuté de 53,5 % à 44,6 % aux Maldives, et de 37,8 % à moins de 13,5 % à Cabo Verde (Conseil mondial du voyage et du tourisme, 2022). Si les plages et les ressources côtières restent un moteur essentiel de l'industrie du tourisme, la culture, dans ses différentes composantes, est également exploitée pour donner une image de marque aux destinations

touristiques, qu'il s'agisse du patrimoine culturel construit à Praia, à Cabo Verde, d'événements culturels tels que le festival Kreol des Seychelles ou de scènes créatives florissantes comme l'Artspace et le Tamarin Arts Centre de l'île Maurice.

Malgré son impact perturbateur, la pandémie a également accéléré la transition vers des modèles de tourisme plus durables, en exposant l'impact négatif du tourisme de masse sur l'environnement et les moyens de subsistance, tout en soulignant la nécessité d'une diversification économique, y compris au sein du secteur du tourisme lui-même. Cette transition vers des modèles d'entreprise plus durables et détenus par les communautés locales devrait être encouragée à l'avenir, notamment pour soutenir l'engagement des communautés locales dans le tourisme culturel, amplifier l'impact sur leurs moyens de subsistance et favoriser leur engagement plus large dans la protection et la promotion du patrimoine culturel. L'accès du public au patrimoine culturel subaquatique, par exemple, peut avoir des effets positifs sur les économies locales, ce qui est très intéressant pour le secteur du tourisme culturel, en particulier pour des activités telles que la plongée. Il est essentiel de sensibiliser et d'éduquer les communautés pour s'assurer que ces pratiques n'ont pas de conséquences néfastes sur le patrimoine culturel subaquatique. En les impliquant activement dans la protection de ce type de patrimoine, ils en deviennent non seulement les gardiens, mais aussi les acteurs du développement durable. Le patrimoine permet donc de proposer un modèle de développement touristique durable, ancré dans les valeurs culturelles locales, qui génère des retombées économiques pour les autorités et les communautés locales. En outre, dans ce cas particulier, un tel modèle constituerait également un moyen efficace de réglementer l'activité portuaire, qui a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies et a souvent constitué une menace pour la conservation du patrimoine culturel subaquatique.

D'autres liens systémiques entre le tourisme et la culture devraient être explorés, notamment en mobilisant l'expertise des universités et des OSC, afin de tirer parti du tourisme culturel pour les stratégies d'atténuation et d'adaptation au climat, le développement urbain durable ou la réduction de la pauvreté. Des efforts devraient également être entrepris afin de promouvoir des pratiques plus centrées sur les personnes, telles que le programme développé par les services d'éducation au patrimoine et à la culture des Seychelles sur l'île de Mahé, qui vise à mettre en relation les visiteurs internationaux et les personnes âgées locales autour de la gastronomie locale, et à faciliter les échanges intergénérationnels. L'accès au patrimoine culturel subaquatique et aux besoins du patrimoine immatériel qui y sont liés, ainsi que les connaissances en la matière, sont également améliorés par le renforcement des capacités et la formation des enseignants.



Chacun de nos pays possède une culture unique et très riche. Parallèlement, les PEID manquent de savoir-faire et d'expertise techniques et doivent être consolidés. Jusqu'à présent, le soutien considérable de l'UNESCO a contribué à la bonne mise en œuvre de nos projets à grande échelle. Nous sommes toutefois confrontés aujourd'hui à la nécessité de trouver un compromis entre le développement et la culture, et je pense personnellement qu'ils devraient être mutuellement bénéfiques. [...] Nous avons nos propres contraintes et limites. Malgré nos meilleures intentions de nous aligner sur les politiques culturelles internationales, il nous est difficile de mettre en pratique ce qui précède, compte tenu de nos ressources limitées. Il est donc justifié que l'UNESCO accorde une attention particulière aux PEID

Avinash Teeluck, ministre des Arts et du Patrimoine culturel de l'île Maurice
Conférence MONDIACULT 2022

Si la culture a gagné en importance dans les politiques publiques, il convient de poursuivre les efforts pour renforcer et adapter la politique culturelle et les cadres juridiques, tout en garantissant une mise en œuvre efficace et en développant des systèmes de suivi de l'impact de la culture sur le développement national afin de soutenir davantage l'investissement politique et d'ancrer la culture dans le paysage plus large des politiques publiques.

Les efforts de professionnalisation du secteur par le renforcement des capacités, y compris l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), sont visibles, en particulier dans la gestion de la culture et du patrimoine, ainsi que dans des domaines spécifiques des industries créatives. En outre, la recherche universitaire dans le domaine du patrimoine et des études culturelles doit être encouragée au niveau des universités nationales afin d'améliorer les connaissances et l'expertise dans ces domaines.

L'élargissement de l'accès au financement et le soutien aux partenariats régionaux - notamment par le biais d'une mise en réseau renforcée des PEID de la région AIS et d'un soutien plus ciblé des organisations régionales - seront essentiels pour exploiter le pouvoir de transformation de la culture dans d'autres domaines politiques, tels que l'éducation, le tourisme, l'inclusion sociale, les sciences marines et culturelles, l'action climatique et la gestion des risques de catastrophe, parmi d'autres.

L'accès égal et inclusif à la culture et au patrimoine est soutenu par une participation accrue des communautés et des populations aux processus d'élaboration des politiques, en soutenant le développement d'infrastructures culturelles locales - à la fois sur place et en ligne - ainsi qu'en soutenant les OSC dédiées à la culture ; tandis qu'un investissement supplémentaire est nécessaire pour favoriser les partenariats communautaires avec les acteurs publics et privés nationaux et locaux, ainsi qu'avec les organisations internationales telles que l'UNESCO et les organisations régionales telles que l'Union africaine.

Tandis que les pays investissent progressivement dans les secteurs culturel et créatif - dont l'impact économique est de plus en plus reconnu - il convient de poursuivre les efforts pour créer un environnement politique favorable, notamment en renforçant le statut de l'artiste, en fournissant des incitations pour encourager une gamme diversifiée d'expressions artistiques et en permettant l'adaptation à la transformation numérique, y compris en ce qui concerne la rémunération équitable et la propriété intellectuelle.

Perspectives pour l'avenir



Les petits États insulaires ne manquent pas d'ambition ; ils manquent de moyens financiers. [...] La plupart des petits États insulaires sont des pays à revenus intermédiaires. Nous devons passer d'un système qui alloue des financements concessionnels en fonction du revenu national à un système qui prend en compte la vulnérabilité et la résilience. [La quatrième] conférence [internationale] sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda, sera l'occasion de rassembler la communauté internationale autour des défis auxquels vous êtes confrontés.

Message du Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, à l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), septembre 2023



La culture occupe une place de plus en plus importante dans les investissements des politiques publiques des PEID dans les trois sous-régions. La sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle est une aspiration commune aux politiques culturelles des PEID, reflétant des sociétés façonnées par la mobilité et les échanges interculturels, et marquées par la contribution multiforme des communautés autochtones dans les trois sous-régions. L'avancée historique des politiques culturelles dans les PEID est profondément liée aux questions de justice sociale, d'émancipation et de construction de la nation, notamment en ce qui concerne l'héritage de l'esclavage ou de l'ère coloniale. Le champ d'application des politiques nationales s'est progressivement élargi, englobant non seulement le patrimoine culturel, mais aussi, dans une mesure croissante, les musées, l'économie créative et le tourisme culturel. Garantir l'égalité d'accès à la culture est un enjeu majeur, en particulier au regard de questions spécifiques telles que l'éloignement, la fracture urbaine-rurale ou la fracture numérique. Si la plupart des PEID disposent désormais de ministères de la culture bien établis, le renforcement des institutions et des infrastructures culturelles, ainsi que le soutien à la mise en œuvre de politiques intersectorielles, restent indispensables. Il est également essentiel de faire évoluer les mécanismes de financement du secteur culturel, notamment en renforçant les partenariats avec la société civile et les acteurs privés. La ratification croissante des conventions culturelles de l'UNESCO par les PEID, malgré les disparités entre les sous-régions, a contribué à renforcer les politiques culturelles. Un nombre croissant de pays élaborent ou mettent à jour leurs cadres de politique culturelle nationale, notamment en relation avec des questions de développement durable telles que l'inclusion sociale, l'éducation, la durabilité urbaine, l'action climatique ou la diversification économique, tandis que certains d'entre eux investissent progressivement dans le suivi et la collecte de données. Alors que les pays s'engagent de plus en plus dans la gouvernance communautaire et participative, ces mécanismes devraient être étendus et soutenus. À l'avenir, le renforcement des mécanismes de conseil sur le développement et le renforcement des politiques culturelles, la poursuite des investissements dans les données et les indicateurs culturels, ainsi que le renforcement des programmes de renforcement des capacités sont des perspectives essentielles qui devraient être soutenues par l'UNESCO, les organisations régionales et d'autres organisations internationales.

La coopération régionale joue un rôle central dans le soutien au développement et au renforcement des politiques culturelles des PEID. Alors que les sous-régions des Caraïbes et du Pacifique bénéficient déjà d'une forte intégration régionale, ce qui leur permet de traiter les questions qui leur sont spécifiques, les PEID de la région AIS pourraient également tirer parti d'une mise en réseau renforcée. Cette perspective pourrait être soutenue par les organisations régionales et sous-régionales de la région Afrique, y compris l'Union africaine ou les commissions économiques sous-régionales. Les organisations régionales telles que la CARICOM et la CPS ont contribué à l'élaboration de cadres de politiques culturelles, au renforcement des capacités, au partage de connaissances et à la diffusion de bonnes pratiques, ou ont servi de plates-formes de dialogue politique, soutenant ainsi l'intégration de la culture dans les politiques publiques. Une collaboration plus systématique entre les organisations régionales, l'UNESCO et les autres organisations internationales concernées pourrait permettre de renforcer la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau national.

La culture est considérée comme un moyen important de diversification économique - une perspective essentielle pour les PEID compte tenu de leur vulnérabilité spécifique due à leur petite taille, à leur éloignement et à leur sensibilité aux chocs extérieurs. En particulier, les industries culturelles et créatives, d'une part, et le tourisme culturel d'autre part, sont considérés par les décideurs politiques comme des domaines à fort potentiel pour favoriser la diversification économique, en tant que moteurs de l'emploi et de la croissance inclusive, bénéficiant en particulier aux jeunes et aux femmes, tout en encourageant des voies de développement endogènes et locales. Au cours de la dernière décennie, l'économie créative a fait l'objet d'un intérêt politique croissant dans les trois sous-régions et est de plus en plus prise en compte dans les programmes d'action publique. Les secteurs culturels et créatifs - qui englobent la musique, les festivals, les carnivals, les arts du spectacle, la gastronomie, l'artisanat, le design et la mode, entre autres - sont considérés comme des industries à forte intensité d'emplois, qui s'appuient sur le talent et la créativité pour soutenir les économies nationales, tout en favorisant l'intégration des PEID dans les marchés régionaux et internationaux, en particulier dans le cadre de l'économie numérique. De même, les PEID sont fortement engagés dans la création d'un tourisme culturel durable dans un contexte où le tourisme représente une part importante de l'économie pour la plupart des pays et a été sévèrement perturbé par la pandémie de COVID-19, ce qui incite à s'éloigner des modèles de tourisme de masse. Permettre un tourisme culturel de proximité, soutenir la diversification des produits et des expériences culturelles ou s'attaquer aux risques de marchandisation de la culture sont des efforts essentiels à mener. De manière générale, la création d'un environnement favorable à la diversification économique basée sur la culture - dans les domaines des industries culturelles et du tourisme culturel - nécessite des investissements publics audacieux et des politiques intersectorielles, notamment dans les domaines de la culture, du tourisme, du commerce et du numérique.

Les PEID ont joué un rôle pionnier dans l'exploitation de la culture et du savoir autochtone pour l'action climatique et la résilience, et ont également alimenté le débat mondial sur le climat. L'exposition des îles aux effets du changement climatique et des catastrophes a un impact important sur le patrimoine culturel dans toutes les sous-régions, tout en mettant en péril la transmission des pratiques culturelles. Par ailleurs, les systèmes de connaissances autochtones et traditionnelles ont longtemps permis aux communautés de résister et de s'adapter, conduisant les PEID de toutes les sous-régions à prendre l'initiative d'exploiter la culture pour la gestion des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, l'utilisation des terres ou de l'eau, ou la protection de la biodiversité, entre autres domaines. Si cette richesse de connaissances est incontestablement reconnue, son intégration dans les cadres de politiques publiques - y compris les politiques climatiques - bien qu'elle gagne progressivement du terrain, reste insuffisante. À l'avenir, les perspectives et l'expérience spécifique des PEID en matière de changement climatique alimenteront de manière significative le débat mondial sur le climat, y compris dans le cadre du processus de la COP, notamment en ce qui concerne les discussions en cours sur la justice climatique et la compensation des pertes et des dommages - un domaine dans lequel la culture est de plus en plus mise en avant.

La protection des droits culturels, y compris dans le domaine numérique, est un sujet de conversation primordial pour les PEID dans toutes les régions, bien qu'avec des spécificités sous-régionales. Il est primordial d'aborder les questions liées à la rémunération équitable, à la découvrabilité des divers contenus culturels et linguistiques, ainsi qu'à la monétisation de la culture dans l'environnement numérique, en particulier au vu de la fracture numérique, caractérisée en termes d'accès à l'internet et de culture numérique, qui exacerbent les inégalités sociales et économiques. Plus généralement, le renforcement du statut des artistes et des professionnels de la culture est un domaine dans lequel plusieurs PEID ont réalisé des progrès significatifs au cours des dernières années grâce à l'élaboration de politiques spécifiques. L'apprentissage entre pairs entre les pays et le renforcement des capacités pourraient soutenir davantage ces efforts. L'importance de renforcer les cadres de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur est unanimement soulignée, y compris en ce qui concerne les savoirs autochtones et traditionnels et les droits collectifs - un domaine qui pourrait être davantage soutenu par l'UNESCO, les organisations régionales et d'autres organisations internationales compétentes. De même, la réappropriation de la mémoire historique, notamment en ce qui concerne l'héritage de l'esclavage et des personnes d'ascendance africaine dans les Caraïbes, ainsi que le dialogue sur la restitution des biens culturels dans l'ensemble des régions, continuent d'alimenter le débat public.

Enfin, le renforcement des liens entre l'éducation et la culture est un domaine d'engagement croissant, qui fait écho aux priorités et aux domaines de préoccupation spécifiques des PEID. S'appuyant sur l'aspiration à se réapproprier la mémoire historique et à reconnaître la pluralité des identités - en particulier en ce qui concerne les communautés afro-descendantes et autochtones -, un intérêt croissant est exprimé pour l'intégration de la culture dans l'éducation, dans des contextes formels, non formels et informels. Un certain nombre de PEID ont déjà pris des mesures pour intégrer des éléments culturels locaux et nationaux dans les programmes d'enseignement - un processus qui pourrait être élargi à l'avenir. En outre, les musées et les institutions culturelles jouent un rôle éducatif croissant dans toutes les régions en façonnant les récits historiques complexes des îles et de leurs peuples. D'une manière générale, les politiques culturelles et éducatives doivent reconnaître les diverses identités et histoires des PEID, notamment en ce qui concerne l'héritage de l'ère coloniale et de l'esclavage. Compte tenu de la fuite des cerveaux qui touche la majorité des PEID, il est également essentiel d'investir dans l'éducation afin de permettre le développement des compétences nécessaires aux secteurs culturel et créatif, de former une nouvelle génération de professionnels de la culture et de favoriser leur accès aux marchés régionaux et internationaux, notamment en renforçant les liens avec la vaste diaspora des PEID. Des efforts importants ont été déployés dans ce sens dans toutes les régions, notamment dans le cadre des programmes sous-régionaux, et doivent être soutenus à l'avenir au niveau national. Dans cette perspective, le cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique, adopté en février 2024 à Abou Dhabi, ouvre de nouvelles perspectives pour dynamiser l'investissement politique dans l'éducation culturelle et artistique, en soutenant la créativité dans les PEID et en renforçant la main-d'œuvre qualifiée.

Pour l'avenir, les PEID aspirent à contribuer de manière significative au dialogue politique mondial sur la culture et le développement durable, dans le cadre du suivi de la conférence MONDIACULT de l'UNESCO, et en vue de l'adoption de l'Agenda d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID (ABAS) 2024-2034 lors de la prochaine conférence consacrée aux PEID, prévue à Antigua-et-Barbuda en mai 2024. Les PEID s'emploient à définir des voies de développement adaptées à leur contexte, en associant leurs priorités au dialogue multilatéral visant à mettre la culture au service d'un monde plus durable et plus inclusif.



UNESCO / H. Bejerano



Références

ADB. 2015. Maldives : Overcoming the challenges of the small Island state.

ADB. 2021. Pacific Approach 2021 - 2025. In. Manila: Asia Development Bank.

AfCFTA Secretariat. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA work - https://au.int/sites/default/files/documents/39689-doc-ss_afcftafuturereport.pdf (consulté le 29 mars 2024).

Albuquerque, R. 2016. Futuros Criativos, Economia e Criatividade em Cabo Verde, Guiné Bissau e São Tomé e Príncipe.

Allam, Z. and Jones, D. 2019. Climate change and economic resilience through urban and cultural heritage: the case of emerging small island developing states economies.

Andre, D. 2021. Seychelles national institute for culture, heritage and the Arts.

Bernard, Jean ; Hamadi, Mohamed ; Viaut, Charles ; Davy, Léo. 2022. « Le patrimoine bâti des Comores : périodisation et reconnaissance ». Patrimoines : revue de l'Institut national du patrimoine, 17, pp.123-129. fhalshs-03819158f - <https://shs.hal.science/halshs-03819158>

CARICOM (The Caribbean Community). Site web officiel - <https://caricom.org/our-community/who-nous-sommes/> (consulté le 29 avril 2024).

CARICOM (The Caribbean Community). 1995. Regional Cultural Policy.

CARICOM (The Caribbean Community). 2012 (révisé en 2019). Regional Development Strategy for the Cultural and Creative Industries in CARICOM.

CARICOM and CARIFORUM. 2017. Regional Strategic Plan for Culture and Entertainment Services/Cultural Industries in CARICOM and CARIFORUM States.

CCAC-Mavuna. 2020. Rapport final Resiliart/Comores, débat national sur les impacts de la COVID-19 dans le secteur culturel aux Comores.

CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). 2011. Tourism Revenues Represent over 30% of GDP in Some of the Region's Countries - <https://www.cepal.org/en/pressreleases/tourism-revenues-represent-over-30-gdp-some-regions-countries> (consulté le 8 avril 2024).

Charan et al. 2017. Customary Land and Climate Change Induced Relocation—A Case Study of Vunidogoloa Village, Vanua Levu, Fiji. In *Climate Change Adaptation in Pacific Countries: Fostering resilience and improving the quality of life*, by Walter Leal Filho. 2017 - https://www.researchgate.net/publication/313409575_Customary_Land_and_Climate_Change_Induced_Relocation-A_Case_Study_of_Vunidogoloa_Village_Vanua_Levu_Fiji (consulté le 16 avril 2024).

CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). 2013. Rapport sur l'économie mondiale 2013 de la CNUCED. Comores Initiatives. 2022. Conférence : Les politiques culturelles dans l'Océan Indien : Quel rôle national et régional ? - <https://www.youtube.com/watch?v=sa64rWqyzec> (consulté le 31 octobre 2022).

Conseil mondial du voyage et du tourisme. 2022. Recherche annuelle, Points essentiels.

CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique). 2002. Regional Framework for the Protection of Traditional Knowledge and Expressions of Culture - <https://library.sprep.org/sites/default/files/102.pdf> (consulté le 16 avril 2024).

CPS (Secrétariat de la Communauté). 2012. Solomon Islands Nasinol Policy Framework blong Kalsa - https://solomons.gov.sb/wp-content/uploads/2020/02/Solomon_Islands_Nas_i_nol_Policy_Framework_blong_KALSA.pdf (consulté le 24 avril 2024).

CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique). 2021. Enhancing the Cultural Industries in the Pacific – Project Brochure - https://hrsd.spc.int/sites/default/files/2021-07/Cultural_Industries_Project_Brochure.pdf (consulté le 16 avril 2024).

CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique). 2022. Pacific Regional Culture Strategy: The Culture Decade – Towards Sustainable Cultural Development - <https://www.spc.int/resource-centre/publications/pacific-regional-culture-strategy-2022> (consulté le 16 avril 2024).

CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique). 2022. Report of the Thirty-fifth meeting of the council of Pacific arts and culture: 13–14 April 2022 - virtual meeting / prepared by the Pacific Community. (consulté le 16 avril 2024).

CPS (Secrétariat de la Communauté du Pacifique). 2022. Revue du Festival des arts du Pacifique.

Crook, Tony & Rudiak-Gould, Peter. 2018. Pacific Climate Cultures Living Climate Change in Oceania - <https://doi.org/10.2478/9783110591415> (consulté le 8 avril 2024).

CTO (Organisation du tourisme des Caraïbes). 2020. Caribbean Sustainable Tourism Policy and Development Framework - <https://www.onecaribbean.org/wp-content/uploads/2020-CSTPF-Final-for-Design-and-Translation-July-31-2020.pdf> (consulté le 16 avril 2024).

De Barros, D. M. L. 2014. Cultura e Desenvolvimento, O caso de São Tomé e Príncipe, Dissertação Mestrado em Cultura e Comunicação.

Di'ak, E. Lança, M. Garcia, O. Almeida, S. Moreira, S. and Rodriguez, V. 2016. Futuros Criativos – economia e Criatividade em Angola, Moçambique e Timor Leste.

Forbes. The Impact COVID-19 Had on the Entertainment Industry in 2020 - www.forbes.com (consulté le 31 octobre 2022).

Fry, G., & Tarte, S. (Eds.). 2015. The New Pacific Diplomacy. ANU Press - <http://www.jstor.org/stable/j.ctt19w71mc> (consulté le 29 mars 2022).

Gouvernement du Belize. 2016. Politique culturelle nationale du Belize 2016-2026 - <https://www.dgft.gov.bz/wp-content/uploads/2017/08/Copy-of-National-Cultural-Policy-Final-Policy-Document-1.pdf> (consulté le 29 mars 2024).

Gouvernement de la Barbade. 2010. Politique culturelle nationale pour la Barbade.
Gouvernement du Belize. 2016. Politique culturelle nationale du Belize 2016-2026 - <https://www.dgft.gov.bz/wp-content/uploads/2017/08/Copy-of-National-Cultural-Policy-Final-Policy-Document-1.pdf> (consulté le 29 mars 2024).

Gouvernement du Cabo Verde. 2024. 45 escolas da Praia e de Ribeira Grande assinam contrato de financiamento para alunos bolseiros no âmbito do programa Bolsa de Acesso à Cultura - <https://www.governo.cv/45-escolas-da-praia-e-de-ribeira-grande-assinam-contrato-de-financiamento-para-alunos-bolseiros-no-ambito-do-programa-bolsa-de-acesso-a-cultural/> (consulté le 8 avril 2024).

Gouvernement des îles Caïmans. 2018. Politique nationale de la culture et du patrimoine et plan stratégique pour les îles Caïmans 2017-2026.

Gouvernement des îles Cook. Politique culturelle nationale des îles Cook 2017-2030 - <https://islandculturearchivalsupport.wordpress.com/wp-content/uploads/2017/10/national-cultural-policy-10-july-2017-final-english1.pdf> (consulté le 24 avril 2024).

Gouvernement de la Jamaïque. 2003. Politique culturelle nationale : Vers un super-État culturel en Jamaïque. Gouvernement de Papouasie–Nouvelle-Guinée. 2022. Projet de politique culturelle nationale 2022 - 2032. In. Papua New Guinea : Ministry of Culture, Arts and Tourism.

Gouvernement de Samoa. 2018. National Cultural Framework 2018-2028 - <https://www.mesc.gov.ws/wp-content/uploads/2019/09/MESC-National-Culture-Framework-02.11.18.pdf> (consulté le 24 avril 2024).

Gouvernement de Vanuatu. 2019. Politique de tourisme durable 2019-2030 - https://tourism.gov.vu/images/DoT-Documents/Policies/SUSTAINABLE_TOURISM_POLICY_2019-2030_New.pdf (consulté le 9 avril 2024).

Gouvernement de Tuvalu. 2018. Plan stratégique de la politique culturelle nationale de Tuvalu 2018 - 2024 - <https://faolex.fao.org/docs/pdf/tuv193525.pdf> (consulté le 9 avril 2024).

Gouvernement de Tuvalu. 2020. Politique intégrée en matière d'environnement et de ressources naturelles - https://www.pacific-r2r.org/sites/default/files/2021-07/Tuvalu%20Integrated%20environment%20policy-final_ed%20250820%20%281%29.pdf (consulté le 17 avril 2024).

Gouvernement de Vanuatu. 2019. Politique de tourisme durable 2019-2030 - https://tourism.gov.vu/images/DoT-Documents/Politiques/SUSTAINABLE_TOURISM_POLICY_2019-2030_New.pdf (consulté le 9 avril 2024).

Instituto do Património Cultural, Cabo Verde. 2023. Curso « Arqueologia Subaquática - Projecto MArgullar II » - <https://ipc.cv/noticias/curso-arqueologia-subaquatica-proyecto-margullar-ii/> (consulté le 29 mars 2024).

Kannan, Sowmya. 2023. Tourism and Cultural Commodification in the Polynesian Island-State Economies. The Commons: Puget Sound Journal of Politics: Vol. 4 : Iss. 1, Article 3 - <https://www.jstor.org/stable/community.36741696> (consulté le 9 avril 2024).

Konrad Adenauer Stiftung. 2023. Intangible Cultural Heritage within the Laws and Policies of South Pacific Small Island States in the Climate Crisis: Towards a More Resilient and Inclusive Approach - <https://periscopekasaustralia.com.au/wp-content/uploads/2023/09/KOND-63707-Periscope-Special-Edition-2023-FA-Digital.pdf> (consulté le 17 avril 2024).

La Banque mondiale. 2022. Our Work in the Pacific Islands and Papua New Guinea - <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/794636a11e1a7af4792f578769aebf37-0070012022/original/Our-Work-in-the-Pacific-Design-2022-Digital-Single-Page.pdf> (consulté le 24 avril 2024).

La Banque mondiale. 2023. L'avenir du tourisme dans le Pacifique - <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099042523100019273/pdf/P177593090432b0c00b335006fc87e47169.pdf> (consulté le 9 avril 2024).

Lemos, M. I. 2022. Culture and Governance: heritage safeguarding in Cape Verde, People, Place and Policy. Vol. 15. No. 3, Pp. 133-148.

Lustgarten, A. 2022. Barbados Resists Climate Colonialism in an Effort to Survive the Costs of Global Warming. Pro Cultura in partnership with the New York Times - <https://www.propublica.org/article/mia-mottley-barbados-imf-climate-change> (consulté le 31 octobre 2022).

Mackley-Crump, Jared. 2013. The Festivalization of Pacific Cultures in New Zealand: Diasporic Flow and Identity within Transcultural Contact Zones.

Minority Rights Group International. 2018. World Directory of Minorities and Indigenous Peoples - Kiribati - <https://www.refworld.org/docid/4954ce2025.html> (consulté le 18 mai 2023).

Nand, Salvin S. (Dr). 2011. Protecting and revitalizing Traditional Knowledge and Expressions of Culture: For an equitable Future in Fiji. In WIPO-WTO Colloquium for teachers of Intellectual Property - https://www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/coll_oquium_papers_e/2011/chapter_4_2011_e.pdf (consulté le 16 avril 2024).

OCHA, UNDRR. 2023. Overview of Disasters in Latin America and the Caribbean 2000 – 2022. National Institute of Culture and History. 2016. The Belize National Cultural Policy 2016-2026. NCC PNG. 2022. Draft National Cultural Policy 2022 - 2032. In. Papua New Guinea: Ministry of Culture, Arts and Tourism.

Office national des statistiques de Vanuatu. 2021. Le bien-être au Vanuatu : Enquête de référence du PNDS 2019-2020 - https://vbos.gov.vu/sites/default/files/Wellbeing_report.pdf (consulté le 23 avril 2024).

OMPI. 2021. Contribution économique des industries du droit d'auteur - https://www.wipo.int/export/sites/www/copyright/en/docs/performance/overview_results_2021.pdf

ONU Femmes. 2018. Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Organisation des Nations Unies 2024. Panel de Haut niveau des Nations unies pour le développement d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle | Rapport final - https://sdgs.un.org/sites/default/files/2024-02/Final_MVI_report.pdf (consulté le 23 avril 2024).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Alliance de Bioversity International et du CIAT. 2021. Indigenous Peoples' food systems: Insights on sustainability and resilience from the front line of climate change - <https://reliefweb.int/report/world/indigenous-peoples-food-systems-insights-sustainability-and-resilience-front-line> (consulté le 10 avril 2024).

Organisation internationale du travail (OIT). 2019. Mise en œuvre de la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux - Vers un avenir inclusif, durable et juste https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_735607.pdf (consulté le 9 octobre 2022).

Pacific Island Forum Secretariat (PIFS). 2022. 2050 Strategy for the Blue Pacific Continent. Pacific Tourism Organisation. 2021. Pacific 2030 Sustainable Tourism Policy Framework - <https://southpacificislands.travel/wp-content/uploads/2022/08/Pacific-Sustainable-Tourism-Policy-Framework.pdf> (consulté le 9 avril 2024).

Parent, M-C. 2016. Le festival Dimans moutya aux Seychelles. (Re)construction et sauvegarde d'un patrimoine musical au travers de sa mise en tourisme. MUSICultures. Vol. 43. No. 2. Pp. 41-65.

Paris, R. 2019. Miguel de Barros, ancestralité, reconstruction et démocratie, Guinée-Bissau - <https://revistaperiferias.org/fr/materia/miguel-de-barros-4/>. Guinée-Bissau (consulté le 31 octobre 2022).

Pearson, Jasmine ; Jackson, Guy & al. 2021. Climate-driven losses to knowledge systems and cultural heritage: A literature review exploring the impacts on Indigenous and local cultures - <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/20530196211005482> (consulté le 8 avril 2024).

Peghini, J. 2012. « Les industries créatives à l'île Maurice, vers un renouvellement des initiatives publiques-privée ? ». In BOUQUILLON, P. Creative economy, creative industries : des notions à traduire. Pp. 2015-240.

Peteru, Clark. 2002. Loi type sur la protection des connaissances, innovations et pratiques écologiques traditionnelles - https://www.grain.org/system/old/brl_files/brl-model-law-pacific-en.pdf (consulté le 16 avril 2024 sur GRAIN.org).

Pérez-Reverte Mañas, Carlota and al. 2021. « Underwater Cultural Heritage as an Engine for Social, Economic and Cultural Development. » In Dive in Blue Growth – Protection and Promotion of Accessible Underwater Cultural Heritage Sites - <https://www.mdpi.com/2571-9408/4/4/151> (consulté le 8 avril 2024).

PIF (Forum des îles du Pacifique). 2021. Stratégie et feuille de route pour le commerce électronique dans la région du Pacifique <https://pacificcommerce.org/wp-content/uploads/2022/06/Regional-Ecommerce-Strategy-Roadmap.pdf>.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2022. Plate-forme de données sur les PEID <https://data.undp.org/sids/portfolio> (consulté le 31 octobre 2022).

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2022. Future Tourism : Tourism Diagnostic Report : Grenade - https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-09/undp_diagnostic_report_grenada_2022_insid_es_final_single_pages.pdf.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ; Riad Meddeb. 2020. "How can small islands reimagine tourism for a green recovery" - <https://www.undp.org/blog/how-can-small-islands-reimagine-tourism-green-recovery> (consulté le 29 mars 2024).

PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). 2014. Emerging Issues for Small Island Developing States - <https://www.unep.org/resources/report/emerging-issues-small-island-developing-states> (consulté le 8 avril 2024).

PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). 2019. Restoring the Caribbean to the paradise it used to be - <https://www.unep.org/news-and-stories/story/restoring-caribbean-paradise-it-used-be> (consulté le 8 avril 2024).

Saini, Balwant. 1978. Traditional Architecture in the Pacific: An overview - <https://espace.library.uq.edu.au/view/UQ:13635> (consulté le 9 avril 2024).

Salī, P. F. S. 2020. Protecting Traditional Knowledge: An Analysis of the Pacific Regional Framework for the Protection of Traditional Knowledge and Expressions of Culture. Victoria University of Wellington Law Review, 51(4), 559–596 - <https://doi.org/10.26686/vuwlr.v51i4.6699>.

Tourism Fiji. 2022. Visitor arrivals - [Visitor Arrivals | Tourism Fiji's Corporate Website](#) (consulté le 10 avril 2024).

UN DESA (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies). 2014. Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA). UN DESA (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies). 2019. « Un quart des habitants des îles du Pacifique vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon un haut forum des Nations unies sur le développement » - <https://news.un.org/en/story/2019/07/1042161> (consulté le 9 octobre 2022).

UN DESA (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies). 2022. Perspectives de la population mondiale 2022 - <https://www.un.org/development/desa/pd/content/World-Population-Prospects-2022> (consulté le 9 octobre 2023).

UN-OHRLLS (Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement). 2017. Chiffres sur les petits États insulaires en développement : Biodiversité et océans - https://www.un.org/ohrls/sites/www.un.org.ohrls/files/sids_biodiversity_and_oceans_2017.pdf (consulté le 30 octobre 2023).

UIT (Union internationale des télécommunications). 2019. Small Island developing states (SIDS) and ICTs, Mid-term review of the Samoa Pathway.

UIT (Union internationale des télécommunications). 2024. Measuring digital development – Facts and Figures: Focus on Small Island Developing States, March 2024 - https://www.itu.int/hub/publication/d-ind-ict_mdd-2024-1/ (consulté le 23 avril 2024).

UNESCO. 2015. Atelier sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels Mélanésie - <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000243031?posInSet=1&queryId=7276e187-f1cd-4399-9708-b9fce5c45228> (consulté le 8 avril 2024).

UNESCO. 2017. Impacts du changement climatique sur les récifs coralliens du patrimoine mondial : Une première évaluation scientifique mondiale - <https://whc.unesco.org/en/news/1676/> (consulté le 8 avril 2024).

UNESCO. 2019. Culture et politique publique pour le développement durable : Forum des ministres de la Culture.

UNESCO. 2019. La Culture dans l'Accord de partenariat économique CARIFORUM - Union européenne : rééquilibrer les échanges entre l'Europe et les Caraïbes ?

UNESCO. 2020. Rapport de l'atelier : Mobiliser les solutions des savoirs autochtones et locaux : Faire face aux impacts climatiques et aux vulnérabilités, une perspective de la région des Caraïbes, Georgetown, Guyane, 3-5 septembre 2019 - <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375025> (consulté le 8 avril 2024).

UNESCO. 2021. Impact du COVID-19 sur la cohésion sociale, les institutions culturelles et les industries dans les pays et territoires insulaires du Pacifique.

UNESCO. 2021. L'industrie du film en Afrique : tendances, défis et opportunités de croissance - <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379154> (consulté le 29 mars 2024).

UNESCO. 2022. « Rapport des consultations régionales de MONDIACULT - Amérique latine et Caraïbes ».

UNESCO. 2022. The Tracker, Culture & Politiques publiques. Issue number 17 - <https://www.unesco.org/en/articles/tracker-culture-public-policy-focus-culture-small-island-developing-states-sids> (consulté le 8 avril 2024).

UNESCO. 2023. Le secteur de la mode en Afrique : tendances, défis et opportunités de croissance.

UNESCO, CARICOM. 2019. Étude régionale sur la culture et les politiques publiques pour le développement durable : Caraïbes.

UNESCO, UICN. 2021. Weaving Nature with Culture: Review of World Heritage Priorities in the Pacific Region. In Suva : IUCN.

UNESCO, Communauté du Pacifique (CPS). 2019. Étude régionale sur la culture et les politiques publiques pour le développement durable : Pacifique.

UNODC. 2016. La criminalité transnationale organisée dans le Pacifique : Évaluation de la menace - https://www.unodc.org/roseap/uploads/archive/documents/Publications/2016/2016.09.16_TOCT_A_Pacific_web.pdf (consulté le 23 avril 2024).



Cartographie des politiques culturelles dans les Petits États insulaires en développement

La présente étude met en évidence les besoins et les priorités spécifiques des PEID en matière de politiques culturelles, en soulignant les domaines d'investissement politique afin d'éclairer les efforts prospectifs de renforcement de capacités et de connaissances, de conseils politiques et de plaidoyer menés par l'UNESCO et ses organisations partenaires, régionales et sous-régionales. La publication vise à renforcer le soutien apporté aux PEID pour l'adaptation de leurs politiques culturelles aux défis du développement durable.

